

COMMISSION DES THEATRES DU 12 MAI 1965

Procès-verbal n° 22



La Commission des Théâtres s'est réunie le mercredi 12 mai 1965 à 18 heures dans la salle de réunion du cabinet des adjoints, sous la présidence de Me Rombaut, adjoint au Maire, délégué aux théâtres municipaux.

Etaient présents :

M. Broux, adjoint au maire,
M. Frison, adjoint au maire,
M. Lévy, adjoint au Maire,
M. Blanchard, conseiller municipal,
M. Astié, conseiller municipal.

Etaient excusés :

Mme Lempereur, adjoint au maire,
M. le Dr Defaux, adjoint au maire,
M. Thieffry, conseiller municipal.

Assistaient également à la réunion :

M. Tricotteux, directeur administratif de la 4ème direction,
M. Lacquart, chef de bureau,
Mme Lemahieu, administrateur des théâtres municipaux,
M. Vanderdonckt, directeur artistique des théâtres,
M. Régibo, chef de bureau,
M. Dosier, rédacteur à la Régie municipale des théâtres.

Le président souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux membres de la commission.

Il souligne que les questions soumises à leur avis et intéressant la régie municipale des théâtres présentent un double caractère :

1°) artistique

- les avis de la commission doivent tendre à l'amélioration constante de la qualité des spectacles;

2°) financier

- l'exploitation des théâtres est coûteuse, la commission doit tenir compte qu'en définitive la Ville est appelée à combler le déficit qui en résulte.

.../...

Le président informe les commissaires du prochain départ en retraite de Mme Lemahieu, administrateur, et présente M. Régibo, chef de bureau, appelé à lui succéder.

Renouvellement du contrat du Directeur artistique - Reconduction

Le contrat passé en 1963 entre l'administration municipale et M. Vanderdonckt, directeur artistique, prend fin le 31 août prochain.

Il s'agissait d'une première reconduction, dont la durée avait exceptionnellement été limitée à deux ans, pour tenir compte du renouvellement de l'assemblée communale.

Le règlement général d'exploitation des théâtres municipaux fixe à trois ans la durée du contrat du directeur artistique; pour faciliter la préparation et l'étalement des programmes, il est souhaitable d'appliquer ces dispositions.

Les appointements servis à l'intéressé en vertu du contrat venant à expiration comportent :

- I°) une rémunération annuelle basée sur le traitement moyen d'un directeur administratif;
- 2°) une prime de gestion fixée, en 1960, sur une base annuelle de 9.000 F et calculée en fonction du rapport "Recettes-Dépenses" de l'exploitation des théâtres.

M. Rombaut tient à souligner que le rapport "Recettes-Dépenses" a toujours été inférieur au minimum garanti.

Aussi, considérant les excellents services rendus par M. Vanderdonckt, le président propose :

- a) de reconduire le contrat pour une période de trois ans;
- b) de revaloriser la base de calcul de la prime de gestion en la portant à 12.750 F avec minimum garanti de 4.250 F, soit une augmentation de l'ordre de 40 %, sensiblement égale à celle appliquée aux traitements de la fonction publique depuis 1960.

D'autre part, M. Vanderdonckt a signalé qu'avant la mise en régie des théâtres la Ville :

- I°) lui constituait une retraite au moyen d'un prélèvement sur les recettes par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques;
- 2°) réglait la cotisation à la Chambre syndicale des directeurs des théâtres de France - organisme auquel l'intéressé est resté affilié à ses propres frais-.

En dédommagement de la suppression de ces avantages M. Vanderdonckt sollicite l'octroi d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 250 F qui lui

serait servie pendant les huit mois de la saison, au titre de cachets de chef d'orchestre et quel que soit le nombre de représentations dirigées.

Le président suggère de surseoir à statuer sur ce point particulier jusqu'à ce que le résultat de la conférence nationale des syndicats des directeurs de théâtres, qui doit prochainement tenter d'harmoniser la position de différentes villes de France sur ce sujet, soit connu.

Avis conforme de la Commission qui se montre favorable à la reconduction du contrat du directeur artistique et à la revalorisation de la prime de gestion.

Rapport transmis au Secrétariat général

Bilan de l'année 1964 - Situation financière comparative des années 1963 et 1964

Le président signale que chaque année, la commission examine trois documents financiers :

- 1°) les résultats de l'exercice précédent;
- 2°) les résultats de la saison (1er septembre au 31 août)
- 3°) le budget prévisionnel.

Le bilan de l'exercice 1964, arrêté à :

dépenses : 4.139.239,43 F
recettes : 937.177,29 F

accuse un déficit de 3.202.062,14 F

en augmentation de : 456.283,08 F, par rapport à celui de l'exercice précédent.

M. Rombaut en explique les raisons :

- 1°) fermeture anticipée et réouverture tardive du théâtre Sébastopol en raison des travaux de modernisation;
- 2°) augmentation des salaires du personnel que l'administration municipale a bien voulu indexer sur celui des agents municipaux;
- 3°) diminution de la subvention de l'Etat qui, de 67.900 F a été ramenée à 10.000 F;
- 4°) achat de costumes pour une somme de 80.000 F;
- 5°) obligation pour les théâtres de faire figurer dans leur budget les dépenses d'entretien et de réparation de bâtiments.

.../...

Le président souligne que depuis plusieurs années des sommes très importantes ont été payées par les théâtres, au titre de la contribution des patentes.

A sa demande, le service du contentieux, avec l'appui de M. le Trésorier principal, est intervenu auprès de la direction des contributions directes en vue d'obtenir l'exonération de ces impositions.

Cette administration vient enfin de faire droit à cette requête et a, jusqu'à présent, remboursé le montant des patentes payées en 1961, 1963 et 1964, soit une somme de 128.962,20 F non comptabilisée par la régie municipale des théâtres mais inscrite au budget de la ville (recettes accidentelles).

M. Rombaut signale enfin que le montant des recettes encaissées en avril 1965 est supérieur à celui enregistré en avril 1964; l'augmentation se chiffre à la somme de 154.356,75 F.

M. Frison s'interroge sur les différences constatées dans les pourcentages d'augmentation des dépenses relatives aux salaires des différentes catégories de personnel temporaire.

M. Vanderdonckt précise que les effectifs des masses orchestrales, chorales et chorégraphiques varient selon la nature des ouvrages à présenter.

L'importance du montant des frais de location de pianos a également attiré l'attention de M. l'adjoint aux finances pour qui l'achat d'instruments semblerait préférable.

M. Rombaut déclare que pour les répétitions et les leçons (choeurs et ballet) la formule location s'avère plus avantageuse.

Il rappelle que l'achat d'un grand piano de concert est en cours.

M. Vanderdonckt souligne qu'en 1962, un piano a été acquis pour le théâtre Sébastopol.

Le président insiste sur l'impossibilité de comprimer les dépenses sans nuire à la valeur des spectacles et sur la nécessité d'examiner toutes les possibilités propres à améliorer le montant des recettes sans augmenter le prix des places.

Il s'agit d'attirer le plus grand nombre possible de spectateurs et plus spécialement un public nouveau.

Dans ce but, 125 élèves de l'enseignement secondaire ont été gracieusement invités aux représentations lyriques données à l'Opéra.

En outre, 25 élèves de l'enseignement primaire furent conviés à assister aux représentations données le samedi soir au théâtre Sébastopol.

Il convient de souligner les résultats encourageants enregistrés à la suite des mesures ainsi décidées.

M. Vanderdonckt souhaiterait élargir cet effort de prospection en organisant des représentations gratuites réservées aux élèves des établissements scolaires publics et privés.

Il est persuadé qu'à cette occasion, les artistes - l'intérêt de la profession étant en jeu - accepteraient de se produire contre paiement d'un cachet réduit de 50 %, voire même bénévolement.

Le directeur artistique chiffre à 10.000 F la dépense supplémentaire à prévoir et le nombre de bénéficiaires à 20.000 environ.

Le président expose enfin les raisons pour lesquelles il est permis d'espérer de l'Etat, une subvention plus substantielle.

Les documents financiers ne font l'objet d'aucune autre observation.

Avis favorable de la commission quant à la mise en application de mesures susceptibles d'attirer un public nouveau.

Location des théâtres pendant l'inter-saison

Le président propose de fixer comme suit les tarifs de location des théâtres pendant l'inter-saison 1965 :

- représentations lyriques et dramatiques, comédies, concerts, music-hall	600 F
- conférences	500 F

Les organisateurs auraient d'autre part à :

- a) payer directement les frais de surveillance, les taxes diverses, les accessoires et mobilier de scène, la publicité et l'affichage;
- b) rembourser les salaires du personnel de salle et de contrôle, des buralistes (ainsi que les charges sociales et impôts);
- c) assurer la fourniture des tickets d'entrée.

Avis favorable de la commission

Rapport transmis au secrétariat général

Organisation de la saison 1965/1966

A) Programme

Le programme lyrique, présenté par le directeur artistique, est adopté sans observation.

B) Prix des places

Sur la proposition du président, aucune modification ne sera apportée aux prix des places.

Rapport transmis au secrétariat général.

C) Troupe - Chefs de service - Artistes

Les propositions ci-après font l'objet d'un avis favorable de la commission.

Troupe - chefs de service

Régisseur général - metteur en scène - jouant des rôles	Edgar Duvivier - indice 382 - (II mois) + 80 F par représentation pour les rôles
Régisseur artistique jouant des rôles	André Duhamel - indice 252 (II mois)
Maître de ballet - danseur étoile - chargé des cours	Willy Cerullo - indice 52I
2ème chef d'orchestre	Paul Woestyn - indice à déterminer de manière à porter son traitement mensuel actuel à I.600 F environ
Chef des chœurs	Marcelle Coiba - indice 336
Chef des chœurs adjoint - répétitrice	Rosine Morant - indice 256
2ème régisseur opéra - jouant des rôles	Claude Cétin - indice 252 + 50 F par représentation pour les rôles + 50 F indemnité responsabilité
2ème régisseur opérette - jouant des rôles	Gérard Fouchard - indice 252 + 50 F indemnité responsabilité + cachets pour rôles suivant leur importance
Assistante - régisseur du ballet	Jacqueline Fouchard - indice 252
Régisseur de l'orchestre	Jean Allard - indice 246
Metteur en scène d'opéra	Paul Plaisant - indice 382 - durée du contrat 8 mois
Régisseur artistique - comédies concerts et variétés	Henry Kiéval - indice 252 + 50 F indemnité responsabilité + 60 F indemnité de séjour - durée du contrat portée à 9 mois

Artistes.

Grand premier comique	Michel Thesse - 2.100 F pour 15 représentations mensuelles non reversibles + 200 F par représentation pour rôles de 1er plan dans l'opéra
Premier trial	emploi non repris en saison mais en représentation

.../...

Rôles de composition	Fernard Kindt - I.500 F pour I5 représentations non reversibles par mois
Comique marqué, rôles distribués	Michel Henry - I.400 F pour I4 représentations reversibles par mois <u>N.D.</u> - outre son emploi actuel, des rôles de "premier ténor" lui seraient confiés
Rôles distribués	Michel Alban - 950 F pour I4 représentations mensuelles reversibles
Petits rôles chantant les chœurs	Alexandre Calvani - I200 F - illimité - <u>N.D.</u> - outre son emploi actuel, des rôles de second ténor lui seraient confiés
Petits rôles, chantant les chœurs	Henri Coussy - I.200 F - illimité <u>N.D.</u> - outre son emploi actuel, des rôles de second baryton lui seraient confiés
Petits rôles, chantant les chœurs	Georges Scamps - 920 F - illimité
Danseuse étoile	Juliette Cutini - I.350 F - illimité + indemnité forfaitaire de I00 F pour fourniture de costumes dans les créations de ballets
Première danseuse	emploi non prévu en I965/I966
2ème fantaisiste	Pierrette Longeron - I.000 F pour I5 représentations mensuelles non reversibles + 60 F indemnité de séjour
Desclauzas, jouant certaines fantaisistes	Ginette Linder - I300 F pour I5 représentations mensuelles non reversibles.

Rapport transmis au secrétariat général pour les modifications à apporter aux situations de MM. Woestyn et Kiéval.

D) Représentations gratuites et à tarif réduit

La commission retient les propositions présentées quant aux spectacles :

- I°) à offrir gratuitement aux assistés et aux économiquement faibles de la ville ;
- 2°) à tarif réduit dont bénéficieront les comités d'entreprise, mesure qui sera, en I965/66, étendue aux associations culturelles.

Projets d'arrêtés à soumettre à la signature de M. le Maire.

E) Location de salles pendant la saison

Les tarifs de location de salles, établis en faveur des associations culturelles et de quelques comités d'entreprise n'ont, depuis de nombreuses années, subi aucune modification alors que salaires et frais généraux ont augmenté.

En conséquence le président propose de revaloriser comme suit les tarifs actuellement en vigueur :

	<u>Tarif actuel</u>	<u>Propositions</u>
Matinées classiques	300 F	400 F
T.P.F.	300 F	400 F
Centre dramatique du Nord	300 F	400 F
Jeunesses musicales de France	300 F	400 F
Concerts O.R.T.F.	500 F	600 F
Foyers de culture Goethe Institut	600 F	750 F
Associations diverses d'étudiants (I)	650 F	750 F
Arbres de Noël au théâtre Sébastopol	500 F	600 F

(I) Ce tarif s'entend pour une seule représentation par organisme au cours d'une même saison.

Dès la seconde représentation, application du tarif location normale, soit 1.000 F (services sécurité et police en sus)

Avis favorable de la commission

Location de matériel de perruques et de postiches

La présentation sur nos scènes municipales des oeuvres du répertoire nécessite la location de matériel de perruques et de postiches.

Au cours de la saison 1964/1965, M. Vervliet, perruquier 80, rue de l'Hôpital Militaire à Lille assurait ces fournitures.

Seul à même de livrer cet important matériel, M. Vervliet a donné satisfaction.

Le président propose de passer avec ce perruquier, aux conditions de la saison précédente, un marché de gré à gré d'un montant approximatif de 26.000 F.

Avis favorable de la commission

Rapport transmis au secrétariat général

Location de meubles et d'accessoires - Contrat -

La location des meubles et accessoires nécessaires à la régie municipale des théâtres fait l'objet d'un contrat passé entre la Ville et MM. Houssen, qui ont également à assurer le transport et la mise en place du matériel.

Les intéressés sollicitent une augmentation de 10 % des conditions forfaitaires fixées à 1.100 F par mois depuis la saison 1963/64.

Le président propose d'agréer la demande de MM. Houssen et de fixer à 1.200 F le forfait mensuel afférent à ces locations dès l'ouverture de la saison 1965/66.

Avis favorable de la commission

Gala au profit des oeuvres sociales du syndicat de la presse quotidienne régionale du Nord

Dans le cadre de la régie municipale des théâtres et pour la saison 1964/65, la représentation de l'opérette "La vie parisienne" a été donnée au théâtre Sébastopol le samedi 3 octobre 1964 au bénéfice des oeuvres sociales du syndicat de la presse quotidienne régionale du Nord. Une somme de 1.500 F a été versée à cet organisme.

Afin de poursuivre cette action de solidarité, le président propose :

- a) de réserver pour le "Gala de la presse" le spectacle de ballets qui sera donné pour l'ouverture de la saison, au théâtre de l'Opéra, le mercredi 6 octobre 1965 en soirée;
- b) le versement au profit des oeuvres sociales du syndicat de la presse quotidienne régionale du Nord d'une somme dont le montant sera maintenu à 1.500 F.

Avis favorable de la commission

Rapport transmis au secrétariat général

Questions diverses

I) Opéra - Ouverture d'un bar

La mise à l'étude d'une éventuelle ouverture d'un bar à l'Opéra est demandée par plusieurs commissaires qui estiment que cette création répondrait aux désirs de nombreux spectateurs.

La commission souhaite la réalisation d'un tel projet.

2) L'O.R.T.F. sollicite, pour ses concerts donnés à l'Opéra l'aménagement d'une loge de 2ème galerie de côté à l'effet d'y installer des projecteurs.

Avis favorable de la commission

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Le président,

G. Rombaut

l'administrateur des théâtres,

S. Lemahieu



Procès-verbal n° 23

La Commission des Théâtres s'est réunie le 26 Janvier 1966 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints, sous la présidence de Me Rombaut, adjoint au Maire, délégué aux Théâtres municipaux.

Etaients présents :

Mme Lempereur, adjoint au maire,
M. Frison, adjoint au maire,
M. Broux, adjoint au maire,
M. Astié, conseiller municipal,
M. Thieffry, conseiller municipal.

Etaients excusés :

Me Lévy, adjoint au maire,
M. le Dr Defaux, conseiller municipal,
M. Blanchard, conseiller municipal.

Assistaient également à la réunion :

M. Bacquart, chef de bureau, représentant M. le Directeur Administratif de la 4^e Direction.
M. Régibo, Administrateur des théâtres municipaux,
M. Vanderdonckt, Directeur artistique des théâtres municipaux,
M. Bosier, Rédacteur à la régie municipale des Théâtres.

Procès-verbal de la réunion du 12 Mai 1965.

Sur une demande de M. Astié relative à la mise en application du projet de représentations gratuites au bénéfice des élèves des collèges et lycées, le Président déclare que la formule est appliquée avec plein succès, tant auprès des élèves que des parents. De nombreuses lettres d'élèves et de professeurs ont déjà fait état du grand intérêt de cette initiative.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

I- Compte d'exploitation de la saison 1964/1965

Le compte d'exploitation dont chacun des membres de la Commission a reçu un exemplaire, révèle un déficit en augmentation de 414.355.49 Frs par rapport à la saison précédente.

Cette augmentation est due en majeure partie :

- 1^o) au fait que les travaux exécutés au Théâtre Sébastopol ont réduit la durée de la saison dans ce Théâtre;
- 2^o) à l'augmentation des dépenses de personnel résultant de la revalorisation des traitements des artistes à laquelle s'ajoutent les majorations provenant du jeu de l'indexation.

De plus, la comparaison s'établit avec la saison précédente au cours de laquelle deux opérettes à grand spectacle "LA POLKA DES LAMPIONS" et VISA POUR L'AMOUR" avaient tenu l'affiche très longtemps avec un très gros succès.

L'examen du compte d'exploitation ne soulève aucune observation.

II- Exercice 1966 - Prévisions budgétaires -

Le document préparé par le service des Théâtres a été adressé aux Commissaires.

Le Président souligne qu'il a été dressé suivant la formule du "Plan Comptable" et intégré dans le budget de la Ville suivant les nouvelles dispositions réglementaires. De ce fait une ventilation des dépenses indirectes du budget général grossit artificiellement le déficit véritable des Théâtres qui est estimé à 3.737.782 Frs.

La Commission fait siennes les propositions qui lui sont présentées.

III- Préparation de la saison 1966/1967 -

A la demande du Président, M. le Directeur artistique expose le programme qu'il se propose de réaliser dans chacun des Théâtres au cours de la saison prochaine. Après un court commentaire des principaux ouvrages prévus, il ajoute qu'il espère pouvoir donner en fin de saison le grand succès actuel du Chatelet "Monsieur Carnaval" avec Jean Richard.

M. Astié s'interroge sur le succès éventuel des opéras donnés en langue étrangère. M. Frison fait remarquer qu'à son avis les amateurs d'art lyrique préfèrent entendre l'ouvrage dans sa langue originale. Ceci est confirmé par M. Vanderdonck qui souligne le grand succès obtenu par SIEGFRIED en allemand et LUCIE de LAMERMOOR en italien.

La Commission approuve le programme présenté.

IV - Conditions de location de salles en intersaison

Après exposé du Président sur la nécessité de pouvoir, en intersaison, traiter avec une tournée d'autre manière qu'au forfait, l'assemblée est unanime à considérer comme préférable la formule du contrat au pourcentage avec minimum garanti.

Rapport à soumettre à l'Administration Municipale.

V - Installation d'un dispositif d'alarme et d'appel par haut-parleurs

Pour répondre aux injonctions répétées de la Commission de Sécurité, relative à l'installation dans les deux Théâtres d'un dispositif d'alarme efficace, il est suggéré d'envisager un système d'appel par interphone qui aurait l'avantage de résoudre en même temps le problème complexe d'appels en scène des masses et artistes, jusqu'ici résolu imparfaitement par un ensemble compliqué de sonneries codifiées.

La Commission donne son accord à l'étude du dispositif en question par le service d'architecture en collaboration avec une maison spécialisée.

VI - Aménagement de l'Opéra en Théâtre de Comédie

Me Rombaut évoque le problème souvent agité de l'aménagement de l'Opéra en Théâtre de Comédie.

Afin de rapprocher les comédiens des premiers spectateurs, tout en améliorant l'acoustique de la salle, il conviendrait d'amener un pont mobile au-dessus de la fosse d'orchestre, Ce travail permettrait l'installation de 100 fauteuils amovibles en avant-scène susceptibles d'être rangés de part et d'autre de la salle durant les représentations lyriques.

Le Président signale que les Tournées KARSENTY-HERBERT sont intéressés à la réalisation de ce projet et ont souvent déclaré qu'ils accepteraient d'y participer financièrement.

Avis très favorable de la Commission qui souhaite que cette question soit soumise au service d'Architecture.

VII - Installation d'un bar à l'Opéra

Le Président rappelle qu'au cours de la réunion du 12-Mai 1965, la Commission a donné son accord pour l'étude d'un projet d'ouverture d'un bar à l'Opéra.

Des démarches faites par M.M. Vanderdonckt et Régibo auprès du Directeur des Contributions Indirectes, il résulte que la chose est possible.

Le service du Contentieux a établi un projet confondant dans la même concession l'exploitation du bar, des vestiaires, des toilettes et la vente de friandises.

La Commission donne son accord sur le projet en spécifiant qu'il est bien entendu que le concessionnaire fera son affaire personnelle de la licence de plein exercice de débit de boissons à obtenir, avec obligation, le cas échéant et pour quelque motif que ce soit de céder sa licence à son successeur et pour le prix qu'elle lui aura coûté.

Les boissons qui y seront vendues devront être d'un certain standing, par exemple bière, eau minérale, jus de fruits, champagne, whisky.

Il en sera de même de la tenue exigée du personnel.

Le Président donne toute assurance à ce sujet.

Extrait du procès-verbal à transmettre au service du Contentieux.

VIII - Gala des Médailleurs Militaires

A la demande du Président, la Commission donne son accord au maintien de la tradition établie en faveur des Médailleurs Militaires en l'honneur desquels une représentation est donnée chaque année à l'Opéra.

Il est proposé, pour la saison 1965/1966 de réserver pour le gala de la 34^e section des Médailleurs Militaires la représentation de RIGOLETTO qui sera donnée le 24 février 1966.

Avis favorable de la Commission.

IX - Prix des places au Sébastopol

Le Président expose que l'éventail actuel des prix en vigueur au Théâtre Sébastopol ne permet pas une recette à la mesure des dépenses engagées lors des représentations importantes pour lesquelles il est fait appel à des vedettes en renom.

Il propose deux nouvelles séries de prix qui sont agréées par la Commission.

Rapport à transmettre à l'Administration Municipale.

X - Les Amis de l'Art Lyrique

Le Président a été, à plusieurs reprises, l'objet de demandes de prix de faveur émanant de l'Association des Amis de l'Art Lyrique pour ses adhérents.

Il estime qu'il serait de mauvaise politique de donner satisfaction à ces demandes.

Il préférerait, dans des occasions exceptionnelles, (opéra d'Aran, par exemple), accorder quelques places gratuites pour tenir compte de l'effort accompli en faveur du Théâtre en général.

M. Frison ajoute que cette association a demandé une subvention qui lui sera certainement accordée.

Mme Lempereur attire l'attention de la Commission sur l'effort accompli par les Amis de l'Art Lyrique, mais elle est d'accord pour considérer que leur recrutement s'effectue presque exclusivement chez les habitués du Théâtre.

En conclusion, la Commission retient la proposition du Président.

XI - Questions diverses

Atelier de couture

Devant les exigences de plus en plus grandes des mises en scène et pour permettre la confection des costumes nécessaires aux différents ouvrages, il s'avère indispensable d'augmenter le personnel de l'atelier de couture.

Après explications détaillées du Président, la Commission donne son accord au projet de recrutement d'une couturière à l'année qui sera payée à l'indice de début des lingères de l'Hôtel de Ville soit l'indice brut 185 - nouveau 149.

Par ailleurs, pour tenir compte des qualités de coupeuse dont fait preuve la couturière actuelle Mme Denys, il est entendu que le traitement de cette dernière sera porté à l'indice brut 215, nouveau 169 à partir du 1er septembre 1966.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

Le Président,
G. ROMBAUT

l'Administrateur des Théâtres,
R. REGIBO

MAIRIE DE LILLE

4ème Direction

COMMISSION DES THEATRES DU 28 JUIN 1966

Procès-verbal n° 24



La Commission des Théâtres s'est réunie le 28 Juin 1966 à 18 h 30 dans la salle de réunion du cabinet des adjoints, sous la présidence de Me Rombaut, adjoint au Maire, délégué aux Théâtres municipaux.

Etaient présents :

Mme Lempereur, adjoint au maire,
M. Frison, adjoint au maire,
M. Broux, adjoint au maire,
M. Astié, conseiller municipal,
M. le Dr Defaux, conseiller municipal,
M. Blanchard, conseiller municipal

Etaient excusés :

Me Lévy, adjoint au maire,
M. Thieffry, conseiller municipal,

Assistaient également à la réunion :

M. Bacquart, directeur administratif de la 4ème Direction,
M. Régibo, administrateur des théâtres municipaux,
M. Vanderdonckt, directeur artistique des théâtres municipaux,
M. Bosier, rédacteur principal à la régie municipale des théâtres

Procès-verbal de la réunion du 26 Janvier 1966 :

Maître Rombaut informe l'assemblée que pour donner suite au projet d'installation d'un bar à l'Opéra, des contacts ont été pris auprès d'installateurs spécialisés. L'un d'eux prépare actuellement une maquette qui doit s'inspirer du style du fumoir dans le but d'une installation d'essai avant installation définitive supportée par la Ville.

M. Campéas qui sera concessionnaire de l'ensemble des installations : Bar, vestiaires, vente de friandises et W.C, sera chargé de fournir la verrerie et les autres accessoires nécessaires.

Après ces explications, le procès-verbal est adopté.

.../...

I. BILAN D'EXPLOITATION DE L'ANNEE 1965

Le bilan fait ressortir que le déficit réel pour l'exercice 1965 est inférieur de 274.269,06 frs par rapport au déficit prévu au budget.

M. Frison exprime sa satisfaction devant ces résultats. Il aimerait toutefois connaître la raison du dépassement des crédits prévus au poste " Editeurs ".

Le Président indique que les prix de location des matériels d'orchestre ont augmenté de 20 % à 50 % suivant les ouvrages. Il précise qu'au cours de ses dernières réunions la R.T.L.M.F. a examiné cette question et recherché, (sans succès jusqu'à présent), les moyens de limiter ces augmentations que les théâtres doivent actuellement subir sans possibilité de recours.

En définitive l'examen du bilan d'exploitation de l'année 1965 ne soulève pas d'observation.

II. ACHAT DU MATERIEL D'ACCESSOIRES DE LA Sté HOUSSEN

La Société Houssen assurait jusqu'à présent la fourniture et la préparation du matériel de mobilier et d'accessoires dans les deux théâtres de la Ville, aux termes d'un contrat de location et pour une rétribution mensuelle de 1.200 F pendant la durée de la saison théâtrale soit $1.200 \times 8 = 9.600$ F.

Au surplus, il était payé pour chaque service une somme de 15 F., ce qui pour la saison 1965/1966 a entraîné une dépense de 585 F.

Or, la Société Houssen vient de faire savoir qu'elle cessait subitement son activité et, comme il n'existe pas dans la région une entreprise susceptible d'assurer des services similaires, l'achat du matériel de scène qui se trouve entreposé dans nos théâtres a donc été envisagé.

Les négociations engagées ont porté sur la formule "Location-Vente" pour un prix global de 17.000F., payable en dix mensualités de 1.700 F. à compter du 1er juillet 1966.

Avis favorable de la Commission.

III. ALLONGEMENT DU CONTRAT DE L'ACCESSOIRISTE

La cessation d'activité de la Société Houssen aura pour conséquence de donner plus de travail à notre accessoiriste M. René Moutier, qui devra remplacer MM. Houssen dans la mise en place de divers accessoires, et assurer l'entretien du matériel existant.

De plus, il est nécessaire de réaliser certains mobiliers de style qui manquent dans le matériel de la Société Houssen, et qui, jusqu'à présent, n'ont pu être fabriqués par suite de l'absence prolongée pour maladie de l'ancien accessoiriste.

... ..

.../...

Pour ces raisons, il est proposé à l'assemblée de nous assurer le concours de M. Moutier, par un contrat de 11 mois à partir de la saison 1966/1967.

Avis favorable de la commission.

IV - ALLONGEMENT DU CONTRAT DU REGISSEUR ARTISTIQUE

Les fonctions de régisseur-artistique et de "public-relations" assurées par M. Henry Kiéval ne cessent pas avec la saison théâtrale mais trouvent encore leur emploi et leur nécessité à l'occasion de la préparation et du déroulement des différentes manifestations hors-saison dans les deux théâtres.

Pour permettre à l'Administration des Théâtres de s'assurer les services de M. Kiéval dans des conditions normales, il est proposé à l'assemblée de porter le contrat actuellement de neuf mois à onze mois à partir de la saison 1966/1967.

Avis favorable de la commission

V - TARIFICATION DE SPECTACLES SAISON 1966/1967

Le Président propose la tarification suivante pour les ouvrages du programme de la prochaine saison :

O P E R A

<u>Spectacles</u>		<u>Tarif</u>
FAUST	Jeudi 13 Octobre 1966	D
ROMEO ET JULIETTE		D
LE MEDECIN MALGRE LUI		C
LE BARBIER DE SEVILLE		C
HERODIADE		C
SPECTACLE DE BALLETS	Jeudi 17 Novembre 1966	C
MAROUF		C
LE PRINCE IGOR		C
LES NOCES DE FIGARO		C
LA TOSCA		C
SPECTACLE DE BALLETS	Jeudi 12 Janvier 1967	C
MIREILLE		C
FAUST	Jeudi 26 Janvier 1967	D
MADAME BUTTERFLY		C
CARMEN		D
LE POSTILLON DE LONGJUMEAU		C
MANON		C
LA TRAVIATA		D
L'ARLESIENNE		C
LE VAISSEAU FANTOME		C
SPECTACLE DE BALLETS	Jeudi 6 Avril 1967	C

.../...

SEBASTOPOL

<u>Spectacles</u>	<u>Tarif</u>
ENTREZ DANS LA DANSE	C
PAGANINI	C
OUAH ! OUAH !	G
REVE DE VALSE	D
BALALATKA	D
MAM'ZELLE NITOUCHE	C
LE PAYS DU SOURIRE	F
LA TOISON D'OR	F
LES 28 JOURS DE CLAIRETTE	C
TCHERKO	D
LA MARECHALE SANS GENE	D
CIBOULETTE	C
LA CHAUVÉ-SOURIS	C
VERONIQUE	C
ANDALOUSIE	D
LA BELLE HELENE	C

Avis favorable de la commission.

VI - SPECTACLES RETENUS AU BENEFICE DES ASSISTES

Sur proposition du Président, les représentations suivantes sont retenues pour être données gratuitement aux économiquement faibles de la Ville :

<u>Spectacles</u>	<u>Dates des représentations</u>
ENTREZ DANS LA DANSE	Samedi 10 Septembre 1966 (m)
REVE DE VALSE	Samedi 29 Octobre " (m)
MAM'ZELLE NITOUCHE	Samedi 26 Novembre " (m)
LE PAYS DU SOURIRE	Samedi 3 Décembre " (m)
LES 28 JOURS DE CLAIRETTE	Samedi 14 Janvier 1967 (m)
LA CHAUVÉ-SOURIS	Samedi 25 Février " (m)
ANDALOUSIE	Samedi 18 Mars " (m)

M. Vanderdonckt signale que le programme n'est pas encore arrêté définitivement et que la liste ci-dessus pourra comporter une 8ème représentation.

Avis favorable de la commission

VII - SPECTACLES RETENUS AU BENEFICE DES JEUNES GENS FREQUENTANT LES ECOLES DE LA VILLE.

Le Président donne lecture des ouvrages qui donneront lieu à des représentations gratuites au bénéfice des élèves des établissements scolaires publics et privés :

THEATRE DE L'OPERA

<u>Spectacles</u>	<u>Dates des représentations</u>
LE MEDECIN MALGRE LUI	Mercredi 26 Octobre 1966
LE BARBIER DE SEVILLE	Mercredi 2 Novembre 1966
MAROUF	Mercredi 23 Novembre 1966
SPECTACLE DE BALLETS	Mercredi 11 Janvier 1967
MIREILLE	Mercredi 18 Janvier 1967
LE POSTILLON DE LONGJUMEAU	Mercredi 15 Février 1967
L'ARLESIENNE	Mercredi 8 Mars 1967
SPECTACLE DE BALLETS	Mercredi 5 Avril 1967

THEATRE SEBASTOPOL

<u>Spectacles</u>	<u>Dates des représentations</u>
PAGANINI	Samedi 24 Septembre 1966 -m-
MAM'ZELLE NITOUCHE	Samedi 19 Novembre " -m-
LA TOISON D'OR	Samedi 17 Décembre " -m-
TCHERKO	Samedi 21 Janvier 1967 -m-
LA MARECHALE SANS GENE	Samedi 4 Février " -m-
CIBOULETTE	Samedi 18 Février " -m-
VERONIQUE	Samedi 11 Mars " -m-
LA BELLE HELENE	Samedi 8 Avril " -m-

L'assemblée est unanime à considérer l'oeuvre d'initiation des jeunes aux spectacles lyriques comme un puissant moyen d'éducation qui doit nous assurer un public jeune et nouveau sans préjudice de la propagande faite par ce public lui-même auprès des adultes (parents et amis) et dont les conséquences heureuses se sont déjà fait sentir au cours de la dernière saison.

Un avis favorable est donc émis par l'assemblée.

VIII - SPECTACLES OUVRANT DROIT A TARIF REDUIT POUR LES COMITES D'ENTREPRISE ET ASSOCIATIONS CULTURELLES.

Lecture est ensuite donnée de la liste des représentations offertes à tarif réduit aux Comités d'entreprise et Associations culturelles.

A savoir :

O P E R A

<u>Spectacles</u>	<u>Dates des représentations</u>
LE MEDECIN MALGRE LUI	Jeudi 27 Octobre 1966 (s)
LE BARBIER DE SEVILLE	Jeudi 3 Novembre " (s)
HERODIADE	Jeudi 10 Novembre " (s)
SPECTACLE DE BALLETS	Jeudi 17 Novembre " (s)
MAROUF	Jeudi 24 Novembre " (s)
LE PRINCE IGOR	Jeudi 1er Décembre " (s)
LES NOCES DE FIGARO	Jeudi 8 Décembre " (s)
LA TOSCA	Jeudi 15 Décembre " (s)
SPECTACLE DE BALLETS	Jeudi 12 Janvier 1967 (s)
MIREILLE	Jeudi 19 Janvier " (s)

MADAME BUTTERFLY
 LE POSTILLON DE LONGJUMEAU
 MANON
 L'ARLESIENNE
 LE VAISSEAU FANTOME

Jeudi 2 Février 1967 (s)
 Jeudi 16 Février " (s)
 Jeudi 23 Février " (s)
 Jeudi 9 Mars " (s)
 Jeudi 16 Mars " (s)

SEBASTOPOL

<u>Spectacles</u>	<u>Dates des représentations</u>
ENTREZ DANS LA DANSE	Samedi 10 Septembre 1966 (s)
"	Dimanche 11 " " (s)
"	Samedi 17 " " (s)
"	Dimanche 18 " " (s)
PAGANINI	Samedi 24 " " (s)
"	Dimanche 25 " " (s)
REVE DE VALSE	Samedi 29 Octobre " (s)
"	Dimanche 30 " " (s)
BALALATKA	Samedi 5 Novembre " (s)
"	Dimanche 6 " " (s)
MAM'ZELLE NITOUCHE	Samedi 19 " " (s)
"	Dimanche 20 " " (s)
"	Samedi 26 " " (s)
"	Dimanche 27 " " (s)
LES 28 JOURS DE CLAIRETTE	Samedi 14 Janvier 1967 (s)
"	Dimanche 15 " " (s)
TCHERKO	Samedi 21 " " (s)
"	Dimanche 22 " " (s)
"	Samedi 28 " " (s)
"	Dimanche 29 " " (s)
LA MARECHALE SANS GENE	Samedi 4 Février " (s)
"	Dimanche 5 " " (s)
"	Samedi 11 " " (s)
"	Dimanche 12 " " (s)
CIBOULETTE	Samedi 18 " " (s)
"	Dimanche 19 " " (s)
LA CHAUVÉ-SOURIS	Samedi 25 " " (s)
"	Dimanche 26 " " (s)
"	Samedi 4 Mars " (s)
"	Dimanche 5 " " (s)
VERONIQUE	Samedi 11 " " (s)
"	Dimanche 12 " " (s)
LA BELLE HELENE	Samedi 8 Avril " (s)
"	Dimanche 9 " " (s)

A la suite d'une intervention de M. Frison, il est précisé que la réduction offerte aux membres des associations culturelles n'est valable que par demandes groupées d'au moins dix personnes.

Avis favorable de la commission pour les ouvrages retenus.

IX. GALA AU PROFIT DES OEUVRES SOCIALES DU SYNDICAT DE LA PRESSE QUOTIDIENNE REGIONALE DU NORD -

Dans le cadre de la Régie Municipale des Théâtres et pour la saison 1965/1966, un "Spectacle de Ballets " a été donné au Théâtre de l'Opéra le mercredi 6 Octobre 1965 au bénéfice des Oeuvres sociales du Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale du Nord. Une somme de 1.500 F. a été versée à cet organisme.

Afin de poursuivre cette action de solidarité, il sera proposé au Conseil Municipal :

- a) de réserver pour le "Gala de la Presse" la représentation de l'Opérette " ENTREZ DANS LA DANSE " qui sera donné pour l'ouverture de la saison, au Théâtre Sébastopol, le samedi 10 septembre 1966 en soirée;
- b) de décider le versement au profit des Oeuvres sociales du Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale du Nord d'une somme de 1.500 F., dépense qui sera imputée sur le chapitre 945/250 - compte 662.9 - Théâtres.

Avis favorable de la Commission

X. MODIFICATION DU CONTRAT DE CERTAINS ARTISTES DE LA TROUPE SEDENTAIRE

Compte tenu des nouvelles prestations assurées par certains artistes de la troupe sédentaire, des augmentations de salaires sont proposées pour la saison 1966/1967 à savoir :

<u>SAISON 1965/1966</u>	<u>SAISON 1966/1967</u>
Michel Alban - rôles distribués - Assistant responsable des meubles et accessoires. 950 pour 14 représentations reversibles	Michel Alban - rôles distribués - Assistant responsable des meubles accessoires + costumes 1.050 pour 14 reversibles
Alexandre Calvani - petits rôles chantant les chœurs 1.200 pour un nombre illimité de représentations	Alexandre Calvani - petits rôles - chantant les chœurs 1.200 pour un nombre illimité de représentations + 50 F. par représen- tation pour rôle supérieur à son emploi dont l'importance sera appréciée par le Directeur artistique.
Bernard Gaudet dit Bryans Danseur grand sujet Indice 187	Bernard Gaudet dit Bryans Premier danseur 1.200 pour un nombre illimité de représentations.

.../...

Fernand KINDT - Rôles de composition

Rôles distribués
1.500 pour 15 non reversibles

Georges SCAMPS - Petits rôles
chantant les chœurs
920 pour un nombre illimité

Fernand KINDT - Rôles de composition

Rôles distribués
1.500 pour 15 non reversibles
+ 100 frs. par représentation
pour rôle de premier plan

Georges SCAMPS - 2ème basse
opéra - opéra-comique - opérette
rôles distribués
1.300 Fr pour 14 reversibles

L'Assemblée apprécie le bien-fondé de ces augmentations et émet un avis favorable -

XI - CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL DE PERRUQUES ET POSTICHES -

Comme pour les saisons précédentes, il est proposé de passer avec M. Vervliet, perruquier, un marché de gré à gré d'un montant approximatif de 26.000 frs (vingt six mille francs) pour la location de matériel de perruques et de postiches.

Avis favorable de la commission

XII - QUESTIONS DIVERSES -

Mme Lempereur faisant état de la défaillance d'une artiste au cours d'une représentation au Théâtre Sébastopol, exprime le voeu que les artistes de premier plan, soient autant que possible, de valeur égale pour la bonne harmonie du spectacle.

M. Vanderdonckt souligne les difficultés rencontrées dans le recrutement des artistes, qui se fait douze et seize mois à l'avance sans préjuger de la condition physique et vocale au moment de l'exécution de l'ouvrage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 10.

Le Président,

G. ROMBAUT

l'Administrateur des Théâtres,

R. REGIBO

MAIRIE DE LILLE

4ème Direction



C.A. 4/I38

COMMISSION DES THEATRES DU 26 OCTOBRE 1966

Procès-verbal n° 25

La Commission des Théâtres s'est réunie le 26 Octobre 1966 à 18 H 15 dans la salle de réunion du cabinet des adjoints, sous la présidence de Me Rombaut, adjoint au Maire, délégué aux Théâtres municipaux.

Etaient présents :

Mme Lempereur, adjoint au Maire,
M. Frison, adjoint au maire,
M. Astié, conseiller municipal,
M. Blanchard, conseiller municipal,
M. Thieffry, conseiller municipal,

Etaient excusés :

Me Lévy, adjoint au Maire,
M. le Dr Defaux, conseiller municipal,

Assistaient également à la réunion :

M. Bacquart, directeur administratif de la 4ème Direction,
M. Régibo, administrateur des théâtres municipaux,
M. Vanderdonckt, directeur artistique des théâtres municipaux
M. Bosier, rédacteur principal à la régie municipale des théâtres

En ouvrant la séance et après avoir salué les membres présents, le Président rend hommage à M. l'Adjoint Fernand Broux, récemment décédé, qui pendant très longtemps a participé activement aux travaux de la Commission des Théâtres.

Procès-verbal de la réunion du 28 Juin 1966 :

Après que le Président ait évoqué les questions qui avaient été débattues au cours de cette réunion le procès-verbal est adopté.

.../...

I - PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1967

A) Fonctionnement

Le Président fait constater à M. l'Adjoint aux Finances que dans la préparation des prévisions budgétaires des théâtres pour l'année 1967, il a été tenu compte des recommandations faites et que lesdites prévisions ne dépassent pas de plus de 10 % celles de 1966.

S'agissant des recettes, Me Rombaut fait remarquer que les prévisions "Produit des entrées" ont été majorées de 50.000 F dans la perspective de l'amélioration des recettes.

Il en est de même du produit des locations de salle.

Au chapitre "dépenses" figurent, tant pour le personnel permanent que pour le personnel contractuel, des augmentations consécutives à l'indexation des traitements.

Pour le seul personnel contractuel et saisonnier, il convient de mentionner au surplus les conséquences de :

- a) l'augmentation des cachets d'artistes en représentation
- b) promotions d'emploi dans la troupe sédentaire
- c) l'augmentation des frais de voyage
- d) la prolongation jusqu'à 11 mois du contrat de l'accessoiriste et du régisseur artistique de l'Opéra

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les augmentations prévues aux rubriques désignées ci-après se motivent de la façon suivante :

Impôts -

Le poste "recettes" en augmentation sur le produit des entrées, il faut en prévoir la conséquence sur les droits et taxes.

Assurances -

La nouvelle formule d'assurances, qui doit désormais couvrir efficacement les matériels "décors et costumes des opérettes à grand spectacle" a pour conséquence les dépenses supplémentaires.

Publicité -

Un effort est engagé et sera poursuivi dans la recherche de l'amélioration de la publicité, que ce soit par la confection d'affiches plus vivantes ou par une plus grande diffusion d'affichettes-programmes.

B) Investissement

L'application du plan comptable nécessite par ailleurs l'inscription à la section d'investissement du budget d'un crédit d'un montant de 35.000 F pour l'achat de mobilier, matériel de bureau et instruments de musique.

La Commission s'estime satisfaite de cet exposé et adopte les prévisions budgétaires telles qu'elles sont présentées.

II - RENFORCEMENT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF -

Secrétariat artistique

A l'époque où l'Administrateur précédent était encore en exercice, il était apparu nécessaire de renforcer par un deuxième agent le secrétariat artistique, tenu par Mlle Georgette WARQUOIN, eu égard aux innombrables tâches qui lui incombent.

Le décès récent de Mlle WARQUOIN, qui comptait 25 années de service comme secrétaire artistique, souligne d'une manière aigüe la somme de travail qu'assumait notre collaboratrice. Elle n'y parvenait que grâce à une longue pratique du théâtre mise au service d'une intelligence remarquable, d'un dévouement sans bornes et d'une activité qui ne comptait jamais son temps.

En effet, Mlle WARQUOIN pour qui le théâtre était la raison de vivre y travaillait en moyenne 60 heures par semaine.

Il est évident qu'aujourd'hui il faut revoir les données du problème - Une nouvelle secrétaire a d'abord tout à apprendre dans un domaine très spécial, très complexe et d'autre part, sauf exception, il n'est pas possible d'exiger d'elle plus que les heures de présence réglementaires.

Or, le secrétariat doit fonctionner tous les jours de la semaine et même en période de vacances pour préparer la saison.

Il faut donc organiser le dédoublement du travail par le recrutement d'une sténo-dactylographe collaborant avec la secrétaire et capable de la remplacer au besoin.

Secrétariat administratif

Les fonctions d'administrateur impliquent des déplacements nombreux, notamment dans les deux théâtres et particulièrement à l'intérieur de l'Opéra.

Les appels téléphoniques qui lui sont adressés restent alors sans écho.

Par ailleurs, l'entrée de son bureau est accessible à tous et il est constamment l'objet de visites et de sollicitations de tous ordres sans possibilité de s'en défendre ce qui perturbe considérablement le travail.

De plus, il n'a personne pour s'occuper du classement de ses dossiers.

Pour toutes ces raisons, il paraît nécessaire de placer auprès de l'Administrateur un ou une secrétaire, qui pourrait en dehors du secrétariat, remplacer au besoin un autre agent absent soit au service comptabilité ou au secrétariat artistique.

La Commission adopte à l'unanimité ces propositions.
Rapport à soumettre à l'Administration municipale.

III - RENFORCEMENT DU PERSONNEL DE L'ATELIER DE COUTURE

La mise en place d'un magasin de couture qui puisse répondre aux exigences de la mise en scène de tous les ouvrages mis au programme, tant à l'Opéra qu'au Théâtre Sébastopol, comporte une variété et un nombre considérable de costumes de tous styles surtout si, désirant renouveler le répertoire, l'on met en oeuvre des créations ou des grandes reprises.

Or, nous savons que le fonds de costumes que nous avons acheté en 1964, contraints et forcés, à la Maison Créteur au moment de sa liquidation, ne constituait que la base essentielle permettant de jouer un nombre limité d'ouvrages.

L'atelier de couture, créé à cette époque a eu beaucoup à faire pour tenir en état et rajeunir le matériel acheté.

Il a aussi confectionné de nouveaux costumes en nombre déjà considérable et permis d'enrichir les théâtres d'un capital important tout en faisant l'économie d'un prix de location élevé à la Maison CRETEUR.

Néanmoins, actuellement, pour permettre la confection suffisamment rapide des ensembles vestimentaires propres aux ouvrages prévus, il apparaît nécessaire de renforcer d'un élément le contingent actuel.

Il est bien entendu que le personnel ainsi embauché ne l'est qu'à titre contractuel et saisonnier et que son licenciement pourra intervenir dès que les besoins actuels en main-d'oeuvre seront diminués.

La Commission émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.
Rapport à soumettre à l'Administration municipale.

IV - GALA EN L'HONNEUR DE LA 34^e SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES

Le Président rappelle que chaque année, une représentation est donnée au Théâtre de l'Opéra en l'honneur de la 34^e section des Médaillés Militaires.

Dans le cadre de la Régie Municipale des Théâtres et pour la saison 1965/66, ce gala a eu lieu le Jeudi 24 Février 1966 avec la représentation de RIGOLETTO.

Le maintien de cette tradition étant souhaitable, le Président propose de poursuivre cette action et, pour la saison 1966/1967 de réserver pour le gala de la 34^e Section des Médaillés Militaires la représentation de MANON, qui aura lieu le 23 Février 1967 au Théâtre de l'Opéra.

Avis favorable de la Commission.

V - INSTALLATION D'UN BAR A L'OPERA

Le projet établi par la Société Cofrino pour une réalisation à titre d'essai a été remanié et une maquette du projet remanié est soumise à la Commission.

Le service d'architecture de la Ville a prévu une décoration du fumoir s'harmonisant avec cette maquette; une réalisation rapide peut être espérée et la mise en service de l'installation est prévue pour les fêtes de fin d'année.

La Commission accueille avec intérêt ces informations et M. l'Adjoint Frison propose qu'une publicité pour le bar soit incluse dans les programmes.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Gala des anciens de la Gendarmerie

Le Président informe la Commission que, pour répondre au voeu exprimé par l'Association des anciens de la Gendarmerie, le spectacle prévu à l'Opéra le 26 janvier 1967, en l'occurrence Faust de Gounod, pourrait être vendu à cette Association pour une somme forfaitaire de 12.000 F.

Les taxes, impôts et autres frais accessoires seraient à la charge de l'Association.

Cette proposition ayant été reconnue intéressante, la Commission est d'accord pour la poursuite des négociations.

Changement de tarification de l'opérette Andalousie

Pour tenir compte de la distribution exceptionnelle d'"Andalousie" qui comportera des artistes de premier ordre, M. Vanderdonck, directeur artistique, propose d'appliquer aux représentations de cet ouvrage le tarif de la série F au lieu du tarif "Série D" précédemment fixé.

Avis favorable de la Commission

Un projet d'arrêté sera soumis à la signature de M. le Maire.

Programmation de fin de saison

La programmation de la fin de la saison 1966/1967 au Théâtre Sébastopol n'avait pu, jusqu'à présent, être arrêtée définitivement.

Les pourparlers engagés par le Directeur artistique ayant abouti, l'opérette "Chanson Gitane", dont on connaît l'habituel succès, sera mise à l'affiche pour les trois dernières semaines du mois d'avril.

Dans le cadre de ces représentations il est proposé de réserver celle du 15 avril en matinée aux assistés. Chanson Gitane sera tarifée à la série E. Avis favorable de la Commission.

Des projets d'arrêtés seront soumis à la signature de M. le Maire.

Location par téléphone

Il est proposé de porter à un franc le droit de réservation par téléphone actuellement fixé à 0,25 F

Par ailleurs, la possibilité de cette forme de réservation, jusqu'à présent limitée à certaines catégories de places, serait étendue à toutes les catégories.

La Commission est d'accord sur ces deux propositions qui devront toutefois faire l'objet d'une étude.

Théâtres de l'Opéra et Sébastopol

Location par abonnement

Proposition - Avis

M. Vanderdonckt faisant état du succès remporté par l'opérette Ouah ! Ouah ! fait remarquer que si la majorité des représentations a fait salle comble, les premières toutefois ont laissé une part assez importante de fauteuils vides.

Il pense que le moyen de remédier à cette hésitation du public dans le cas de série de représentations d'un même ouvrage serait peut être de rétablir la location par abonnement à condition de réserver aux abonnés la première représentation de la série.

Cette façon de procéder nous assurerait une part certaine de spectateurs à la première représentation.

Il est bien entendu que le seul avantage donné aux abonnés serait la certitude d'avoir leurs places retenues sans pour autant leur donner droit à une réduction de prix.

Ces abonnements n'intéresseraient que les spectacles présentés par la Régie municipale des Théâtres.

La Commission souhaite qu'une étude soit faite sur la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président,

L'Administrateur des Théâtres,

G.ROMBAUT

R. REGIBO

COMMISSION DES THEATRES DU 24 AVRIL 1967

Procès-verbal n° 26



La Commission des Théâtres s'est réunie le 24 avril 1967 à 18 h 30 dans la salle de réunion du cabinet des adjoints, sous la présidence de Me Rombaut, Adjoint au Maire, délégué aux Théâtres municipaux.

Etaient présents :

Mme Lempereur, Adjoint au Maire
M. Frison, Adjoint au Maire
M. le Dr Defaux, Conseiller municipal
M. Miglos, Conseiller municipal

Etaient excusés :

Me Lévy, Adjoint au Maire
M. Astié, Conseiller municipal
M. Thieffry, Conseiller municipal

Assistaient également à la réunion :

M. Bacquart, directeur administratif de la 4ème direction
M. Régibo, administrateur des théâtres municipaux
M. Vanderdonckt, directeur artistique des théâtres municipaux
M. Bosier, rédacteur principal à la régie municipale des théâtres

Le Président ouvre la séance en saluant la présence de M. Miglos, nouveau commissaire remplaçant M. Broux, décédé.

Procès-verbal de la réunion du 26 octobre 1966

Me Rombaut demande aux commissaires s'ils ont des observations à exprimer sur la teneur de ce procès-verbal. Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal est adopté.

I - Bilan d'exploitation de l'année 1966

Le bilan fait ressortir pour l'exercice 1966 un déficit réel inférieur de 518.758,95 F au déficit prévu au budget.

La Commission accueille avec satisfaction les résultats du bilan d'exploitation et M. Frison considère la situation des théâtres

comme très bonne. Il approuve totalement la politique des opérettes à grand spectacle qui font affluer les recettes et il se plaît à reconnaître la qualité des spectacles lyriques et des spectacles de danse qui vont constamment en s'améliorant.

Une remontée de nos théâtres est manifeste dit-il et il est très bon de mettre nos salles en valeur en y organisant de belles manifestations.

Les réceptions au fumoir de l'Opéra sont également un bon moyen d'attirer un public nouveau et souvent ignorant de la qualité de nos spectacles. Considérant les efforts qui sont faits, la Commission déplore d'autant plus l'inconséquence des inspections du Ministère des Affaires culturelles qui, malgré les appréciations élogieuses des inspecteurs, n'ouvrent la voie actuellement à aucune subvention de l'Etat.

Le Président fait part des mouvements qui se font actuellement dans les postes de commande des Affaires culturelles. Il est permis d'espérer une nouvelle forme de répartition des subventions et par là un meilleur traitement de nos théâtres.

II - Modification du contrat de certains artistes de la troupe sédentaire

Sur proposition du directeur artistique, la Commission émet les augmentations de salaire pour les artistes dont les noms suivent, à savoir :

<u>Saison 1966/1967</u>	<u>Saison 1967/1968</u>
Michel Thesse : 2.100 F pour 15 repr. non réversibles. Tout rôle de 1er plan dans l'Opéra donne lieu au paiement d'un cachet supplémentaire de 200 F.	2.200 F pour 15 repr. non réversibles. Tout rôle de 1er plan dans l'Opéra donne lieu au paiement d'un cachet supplémentaire de 200 F
Ginette Linder : 1.300 F pour 15 repr. non réversibles	1.350 F pour 15 repr. non réversibles
Georges Scamps : 1.300 F pour 14 repr. réversibles suivant protocole	1.350 F pour 14 repr. réversibles suivant protocole
Michel Alban : 1.050 F pour 14 repr. réversibles suivant protocole	1.100 F pour 14 repr. réversibles suivant protocole
J.C. Delhumeau - appointements correspondant à l'indice I87	2ème fantaisiste - 1.200 F illimité
Henri Coussy : 1.200 F illimité	1.250 F illimité
Juliette Cutini : 1.400 F illimité. En cas de création de ballet et après entente avec la direction, Mme Cutini percevra une indemnité forfaitaire de 100 F pour fourniture de costumes	1.500 F illimité En cas de création de ballet et après entente avec la direction, Mme Cutini percevra une indemnité forfaitaire de 100 F pour fourniture de costumes
Rudolf Bryans : 1.200 F illimité	Rudolf Bryans (danseur étoile) 1.600 F illimité

.../...

Par ailleurs, la Commission accepte l'engagement des trois artistes ci-dessous :

Jacques Decamp 2ème baryton tous rôles distribués :
I.000 F pour 14 représentations reversibles

Jacky Selma - Tous rôles distribués
I.200 F pour 14 représentations reversibles suivant protocole

Picard -(1er danseur) : I.300 F illimité

Avis favorable de la Commission

III - Contrat de location de matériel de perruques et postiches

La présentation, sur nos scènes municipales, des oeuvres du répertoire, nécessite la location de matériel de perruques et de postiches.

Au cours de la saison 1966/1967, M. Vervliet, perruquier, 80, rue de l'Hôpital Militaire à Lille, assurait ces fournitures.

Seul à même de livrer cet important matériel, M. Vervliet a donné satisfaction. Par ailleurs M. Vervliet a présenté une requête en augmentation motivée par l'incidence du coût de la vie sur les salaires et matières premières. Tenant compte de ces motifs la Commission est d'accord pour un relèvement de l'ordre de 10 %. Le marché atteindra donc un montant approximatif de 28.600 F.

Avis favorable de la Commission

Rapport à transmettre à l'Administration municipale.

IV - Programme et tarification des spectacles pour la saison 1967/1968

Le Président expose le programme ci-après et propose la tarification suivante :

Opéra

<u>Spectacles</u>	<u>Tarif</u>
André Chénier	C
Lakmé	C
Carmen	C
Rigoletto	D
Spectacle de ballets	C
Faust	D
Lucie de Lammermoor'	D
Così fan Tutte	C
Faust	D
Spectacle de ballets	C
Contes d'Hoffmann	C
La Tosca	C
Boris Godounov	C
La Vie de Bohème	D
Le Barbier de Séville	C
La Fiancée vendue	C
Faust	E
La Walkyrie	E
La Duchesse de Langeais	C
Spectacle de ballets	C

.../...

SEBASTOPOL

Monsieur Carnaval	G
Les Cloches de Corneville	D
Valses de Vienne	D
La Fille du Tambour Major	D
Vacances au Tyrol	E
Trois Valses	E
Phi-Phi	D
Les Saltimbanques	E
Les Mousquetaires au couvent	D
Le Corsaire noir	E
La Mascotte	D
La Périchole	D
La Veuve joyeuse	E
Le Pays du sourire	D
La Maréchale Sans Gêne	D
Le Grand Mogol	D
Il faut marier Maman	D
Rendez-vous à Paris	E

M. Frison souhaite qu'une propagande circonstanciée soit faite par les moyens les plus efficaces pour les ouvrages donnés en langue étrangère (consulats italien et allemand, Goethe-Institut etc...).

Avis favorable de la Commission

Projet d'arrêté à soumettre à la signature de M. le Maire.

V - Spectacles retenus au bénéfice des assistés

Sur proposition du Président, les représentations suivantes sont retenues pour être données gratuitement aux économiquement faibles de la Ville :

<u>Spectacles</u>	<u>Dates des représentations</u>
Les Cloches de Corneville	Samedi 21 octobre 1967
Valses de Vienne	Samedi 4 novembre 1967
Vacances au Tyrol	Samedi 25 novembre 1967
Les Saltimbanques	Samedi 23 décembre 1967
Les Mousquetaires au Couvent	Samedi 6 janvier 1968
La Périchole	Samedi 10 février 1968
Le grand Mogol	Samedi 16 mars 1968
Spectacle en instance	Samedi 13 avril 1968

Avis favorable de la Commission

Projet d'arrêté à soumettre à la signature de M. le Maire

VI - Spectacles retenus au bénéfice des jeunes gens fréquentant les écoles de la Ville

Le Président donne lecture de la liste des ouvrages qui donneront lieu à des représentations gratuites au bénéfice des élèves des établissements scolaires publics et privés :

<u>Spectacles</u>	<u>Dates des représentations</u>
Les cloches de Corneville	Samedi 14 octobre 1967
Valses de Vienne	Samedi 28 octobre 1967
Vacances au Tyrol	Samedi 18 novembre 1967
Trois Valses	Samedi 2 décembre 1967
Les Mousquetaires au couvent	Samedi 13 janvier 1968
La Mascotte	Samedi 3 février 1968
Rendez-vous à Paris	Samedi 30 mars 1968

Avis favorable de la Commission.

Projet d'arrêté à soumettre à la signature de M. le Maire.

.../...

VII - Spectacles ouvrant droit à tarif réduit pour les comités d'entreprise et les associations culturelles

Les représentations énoncées ci-dessous feront l'objet d'un tarif réduit pour les membres des comités d'entreprise et des associations culturelles :

<u>Spectacles</u>	<u>Dates des représentations</u>
Les cloches de Corneville	Samedi 14 octobre 1967 (S)
"	Dimanche 15 octobre " (S)
"	Samedi 21 octobre 1967 (S)
"	Dimanche 22 octobre " (S)
Valses de Vienne	Samedi 28 octobre 1967 (S)
"	Dimanche 29 octobre " (S)
"	Samedi 4 novembre 1967 (S)
"	Dimanche 5 novembre " (S)
La Fille du Tambour Major	Vendredi 10 novembre 1967 (S)
"	Samedi 11 novembre 1967 (S)
"	Dimanche 12 novembre 1967 (S)
Vacances au Tyrol	Samedi 18 novembre 1967 (S)
"	Dimanche 19 " " (S)
"	Samedi 25 " " (S)
"	Dimanche 26 " " (S)
Trois Valses	Samedi 2 décembre 1967 (S)
"	Dimanche 3 " " (S)
"	Samedi 9 " " (S)
"	Dimanche 10 " " (S)
Phi-Phi	Samedi 16 décembre " (S)
"	Dimanche 17 " " (S)
Les Mousquetaires au couvent	Samedi 6 janvier 1968 (S)
"	Dimanche 7 " " (S)
"	Samedi 13 " " (S)
"	Dimanche 14 " " (S)
La Mascotte	Samedi 3 février 1968 (S)
"	Dimanche 4 " " (S)
La Périchole	Samedi 10 février 1968 (S)
"	Dimanche 11 " " (S)
La Veuve joyeuse	Samedi 17 février 1968 (S)
"	Dimanche 18 " " (S)
"	Samedi 24 " " (S)
"	Dimanche 25 " " (S)
Le grand Mogol	Samedi 16 mars 1968 (S)
"	Dimanche 17 mars 1968 (S)
Il faut marier Maman	Samedi 23 mars 1968 (S)
"	Dimanche 24 mars 1968 (S)

.../...

Rendez-vous à Paris

Samedi 30 mars 1968 (S)

"

Dimanche 31 mars 1968 (S)

"

Samedi 6 avril 1968 (S)

"

Dimanche 7 avril 1968 (S)

Avis favorable de la Commission

Projet d'arrêté à soumettre à la signature de M. le Maire.

VIII - Spectacle donné au bénéfice des oeuvres sociales du Syndicat de la Presse quotidienne régionale du Nord

Dans le cadre de la Régie municipale des théâtres et pour la saison 1966/1967, l'opérette "Entrez dans la danse" a été donnée au Théâtre Sébastopol le samedi 10 septembre 1966 au bénéfice des Oeuvres sociales du Syndicat de la Presse quotidienne régionale du Nord. Une somme de 1.500 F a été versée à cet organisme.

Afin de poursuivre cette action de solidarité, il sera proposé au Conseil municipal :

a) de réserver pour le "Gala de la Presse" la représentation de l'Opéra "André Chénier" qui sera donnée pour l'ouverture de la saison 1967/1968 au Théâtre de l'Opéra le 19 octobre 1967,

b) de décider le versement au profit des Oeuvres sociales du Syndicat de la Presse quotidienne régionale du Nord d'une somme de 1.500 F, dépense qui sera imputée sur le chapitre 945/250 - compte 662-9 - Théâtres.

Avis favorable de la Commission

Rapport à transmettre à l'Administration municipale.

IX - Vente de spectacles

Au cours de la saison 1966/1967 plusieurs spectacles inscrits dans le programme de la saison lyrique ont été cédés à différentes organisations privées.

Les conditions dans lesquelles ont eu lieu ces ventes sont reconnues bénéfiques et les commissaires considèrent que la formule pourrait être poursuivie avec profit.

X - Prix des places

La Commission est d'accord pour reconduire le prix des places des deux théâtres au tarif de la saison dernière.

Rapport à transmettre à l'Administration municipale.

XI - Location des théâtres pendant l'intersaison - Conditions

La Commission émet un avis favorable à la reconduction des conditions arrêtées pour l'intersaison 1966 et d'y ajouter la possibilité, dans les cas de présentation de vedettes en renom, de recourir à la formule de contrat au forfait suivant prix à débattre.

Rapport à transmettre à l'Administration municipale.

.../...

Questions diverses

a) Créations et grandes reprises - Imputation des frais de réception de personnalités

A l'occasion de la création mondiale à Lille de "La Duchesse de Langeais" l'Administration des théâtres s'est trouvée en difficulté pour recevoir et traiter dignement des personnalités d'autres théâtres de France et de la presse ainsi que les représentants du Ministère des Affaires culturelles.

Afin de permettre de régler facilement les frais inhérents à de telles réceptions, la Commission propose de créer dans le budget des théâtres un poste "Relations publiques" ou "Fêtes et cérémonies".

Extrait du procès-verbal à transmettre à la 3ème direction.

b) Bar de l'Opéra

Le projet de comptoir établi par le service d'architecture est présenté aux commissaires.

Bien que ce projet ne soit pas assorti de renseignements sur les matériaux entrant dans la construction, la Commission fait confiance à l'auteur, M. Delaunoy, pour une exécution qui soit digne de l'Opéra. Elle attache du prix à ce que les matériaux employés s'harmonisent avec l'architecture du fumoir.

Avis à porter à la connaissance de M. le Directeur des services d'architecture.

c) Programmes

M. Frison formule le souhait que soient étudiés les moyens de présenter des programmes plus étoffés et comportant notamment une analyse plus complète de l'oeuvre à représenter de même que des renseignements sur les artistes et également une meilleure présentation des spectacles à venir.

Des négociations seront engagées avec l'imprimeur sur les modalités de cette réalisation sans augmentation notable du prix des programmes.

d) Association générale de Prévoyance militaire - demande de réduction sur les prix d'entrée

Le Président fait part d'une demande qu'il a reçue de cette association visant le bénéfice du tarif réduit dans nos théâtres sur présentation de la carte de membre.

La Commission, se référant aux conditions exigées des comités d'entreprise, estime qu'il n'est pas possible de donner satisfaction à cette association.

e) Formation professionnelle de décorateurs - demande d'une étudiante

M. Vanderdonckt fait part d'une demande émanant d'une étudiante,

Mlle Quinet, qui recherche le moyen de suivre des cours de décoration de théâtre. Or ces cours n'existent pas à l'école des Beaux-arts.

Après examen et discussion, l'assemblée émet un avis favorable à autoriser cette jeune personne à se présenter à l'atelier de décors, et y passer un stage gratuit sous la direction de M. Deprey, chef de l'atelier de décors.

Il est bien entendu que ce stage serait suivi aux risques et périls de la stagiaire.

Par ailleurs, la Commission formule le souhait que, pour intéresser les élèves de l'école des Beaux-arts à la décoration théâtrale, un concours de confection de maquettes théâtrales sanctionné par l'attribution de prix soit organisé dans le cadre des concours de fin d'études à l'école des Beaux-arts.

Extrait du procès-verbal à transmettre à M. le Secrétaire général, service du personnel, et à M. le directeur des services d'architecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le Président,

L'Administrateur des théâtres,

G. Rombaut

R. Régibo

COMMISSION DES THEATRES DU 18 OCTOBRE 1967

Procès-verbal n° 27



La Commission des Théâtres s'est réunie le 18 octobre 1967 à 18 h 15 dans la salle de réunion du cabinet des adjoints, sous la présidence de Me Rombaut, Adjoint au Maire délégué aux théâtres municipaux.

Etaient présents :

M. Frison, Adjoint au Maire
M. Astié, Conseiller municipal
M. Blanchard, Conseiller municipal
M. le Dr Defaux, Conseiller municipal
M. Miglos, Conseiller municipal
M. Thieffry, Conseiller municipal

Etaient excusés :

Mme Lempereur, Adjoint au Maire
Me Lévy, Adjoint au Maire

Assistaient également à la réunion :

M. Bacquart, directeur administratif de la 4ème direction
M. Régibo, administrateur des théâtres municipaux
M. Vanderdonckt, directeur artistique des théâtres municipaux
M. Bosier, rédacteur principal à la régie municipale des théâtres

Dès l'ouverture de la séance, M. Frison, frappé de l'éclat donné à la soirée inaugurale du tricentenaire du rattachement de Lille à la France, demande à la Commission de faire sienne la déclaration suivante :

La Commission des Théâtres se réjouit du brillant succès de la soirée inaugurale des Fêtes du Tricentenaire du 28 septembre et adresse au personnel municipal des théâtres, qui a largement contribué -chacun dans son emploi, de la base au sommet- au succès d'un spectacle de qualité, ses chaleureuses félicitations.

L'assemblée s'associe unanimement à ces marques de satisfaction.

M. Frison attire aussi l'attention de l'Administration des Théâtres sur le fait que le local des machinistes du Théâtre Sébastopol manquait d'ordre et de propreté lors du récent concours de machinistes.

.../...

Bar de l'Opéra

Le Président exprime ses regrets pour le retard apporté à la mise en place du bar de l'Opéra.

Il donne lecture d'une lettre de M. Fremaux, concessionnaire, dans laquelle ce dernier exprime ses inquiétudes au sujet de la validité de la licence dans le cas où l'ouverture n'aurait pas lieu en décembre.

Toutefois, des renseignements obtenus du service des travaux municipaux en régie, on peut espérer que le bar fonctionnera fin novembre.

Gala des Médailleurs militaires

Chaque année, une représentation est donnée au Théâtre de l'Opéra en l'honneur de la 34^{ème} section des Médailleurs militaires.

Dans le cadre de la Régie municipale des Théâtres et pour la saison 1966/1967, ce gala a eu lieu le jeudi 23 février 1967 avec la représentation de Manon.

Le maintien de cette tradition étant souhaitable, il est proposé de poursuivre cette action et, pour la saison 1967/1968, de réserver pour le gala de la 34^{ème} section des Médailleurs militaires la représentation du "Barbier de Séville", qui aura lieu le 29 février 1968 au théâtre de l'Opéra.

Avis favorable de la Commission.

Location d'une machine à photocopier Rank Xerox

Sur demande de M. Vanderdonckt, la Commission émet un avis favorable à la location d'une machine Rank Xerox devant permettre de reproduire dans les meilleures conditions un grand nombre de participations musicales d'oeuvres tombées dans le domaine public qui, jusqu'à présent, étaient louées à des maisons d'édition.

Cette formule aurait l'avantage de supprimer les frais onéreux de location et de nous permettre d'avoir toujours à la disposition des théâtres des partitions quelquefois difficiles à obtenir.

Avis favorable de la Commission

Prévisions budgétaires

Le président présente les prévisions budgétaires 1968 établies par le service des Théâtres et appelle l'attention des commissaires sur la nature de l'augmentation des crédits demandés qui sont presque totalement destinés au poste "Dépenses de personnel".

Après commentaires et échange de vues, la Commission adopte les prévisions telles qu'elles sont présentées et notamment celles d'investissement pour 35.000 F.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

Le Président :

L'Administrateur des Théâtres :

G. Rombaut

R. Régibo

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 29 Janvier 1968



1ère Partie

Sous la présidence de M. ROMBAUT, Adjoint au Maire, les membres de la Commission des Théâtres se sont réunis le 29 Janvier 1968 à 18 h 15, dans la salle de réunion du cabinet des adjoints.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. FRISON, Adjoint au Maire
M. ASTIE, Conseiller municipal
M. le Dr DEFAUX, Conseiller municipal
M. MIGLOS, Conseiller municipal
M. THIEFFR, conseiller municipal.

S'étaient excusés :

Me LEVY, Adjoint au Maire
M. BLANCHARD, Conseiller municipal

Assistaient également à la réunion

M. BACQUART, directeur administratif de la 4ème Direction
M. REGIBO, administrateur des théâtres municipaux
M. VANDERDONCKT, directeur artistique des théâtres municipaux
M. BOSIER, rédacteur principal à la régie municipale des théâtres.

Dès l'ouverture de la séance, à l'initiative du Président, les commissaires commentent avec satisfaction le magnifique Gala de Danse qui a été donné à l'Opéra le 29 Janvier dernier.

Le Président est heureux de pouvoir ajouter à ces louanges le point de vue du grand maître de ballet de l'Opéra de Paris, Serge LIFAR, qui a exprimé son étonnement de trouver à Lille non seulement deux danseurs de tout premier ordre, mais aussi un ensemble de danse qui égale les meilleures formations qu'il connaisse.

Il ajoute que pour donner satisfaction aux trop nombreuses demandes insatisfaites, le même spectacle sera donné à nouveau le 25 Avril prochain, à l'Opéra, avec le concours assuré des mêmes vedettes parisiennes.

Après ce prologue, le Président fait approuver sans observation le procès-verbal de la réunion du 18 Octobre 1967. Toutefois, faisant état de l'installation du bar de l'Opéra, il dit avoir constaté l'incommodité dans laquelle a lieu la dégustation du fait de l'affluence du public qui reste groupé autour du comptoir.

Afin de remédier à cet état de choses, il serait expédient d'installer dans le fumoir quelques tables hautes pour permettre de dégager le devant du bar. La demande en sera faite au Service d'Architecture.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 29 janvier 1968

2ème Partie

I - Marchés

a) Marché DE CLERCQ :

Les Théâtres Municipaux d'une part, et le Conservation de Musique d'autre part, ont acheté, loué et fait réparer en 1967, un certain nombre d'instruments de musique et d'accessoires à M. Roger DE CLERCQ, domicilié à Lille, 81, rue de la Monnaie. L'ensemble des frais engagés à cet effet en 1967 et les dépenses envisagées pour 1968 nécessitent la passation d'un marché.

Avis favorable de la Commission pour l'établissement d'un marché évalué annuellement à la somme de 35.000 Frs

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

b) Avenant au marché VERVLIET :

Le 9 Juin 1967, un marché a été passé avec M. Raymond VERVLIET, perruquier, pour la location de matériel de perruques et postiches nécessaires à la Régie municipale des Théâtres, au cours de la saison 1967/68. Le prix mensuel forfaitaire pour la location de ce matériel avait été fixé à 3.575 Frs toutes taxes comprises, soit 28.600 Frs au total pour les huit mois de la saison.

M. VERVLIET nous a demandé d'examiner la révision de son marché en raison de l'incidence de la nouvelle taxe T.V.A. à compter du 1er Janvier 1968.

La Commission est d'accord pour l'établissement d'un avenant représentant la valeur de l'excédent de taxes supporté par M. VERVLIET du fait du système fiscal actuel.

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

..II - COMITES D'ENTREPRISE - COMPLEMENT AU PROGRAMME DE 1967/1968

L'arrêté n° 9.359 du 29 Mai 1967 fixe la liste des représentations théâtrales, pour lesquelles les Comités d'Entreprise et les Associations Culturelles peuvent bénéficier d'un tarif réduit pour leurs ressortissants pendant la saison 1967/68; sur proposition du Président, la liste reprise à l'arrêté ci-dessus mentionné est complétée comme suit :

<u>SPECTACLES</u>	<u>Dates des représentations</u>	<u>TARIF</u>
LE PAYS DU SOURIRE	Samedi 2 Mars 1968 (soirée) Dimanche 3 Mars 1968 (soirée)	D D
LA MARECHALE SANS GENE	Samedi 9 Mars 1968 (soirée) Dimanche 10 Mars 68 (soirée)	D D

Avis favorable de la Commission.

Un arrêté sera soumis à la signature de M. le Maire.

COMMISSION DES THEATRES
Procès-verbal de la réunion du 29 Janvier 1968

3ème Partie

I - ARTISTES DE LA TROUPE SEDENTAIRE - RENOUELEMENT DES CONTRATS POUR LA SAISON 1968/1969

Maître ROMBAUT énumère la composition de la troupe sédentaire pour la saison prochaine, et commente au passage certaines modifications de traitement proposées par le directeur artistique et reprises au tableau ci-dessous :

<u>Emplois</u>	<u>Conditions actuelles</u>	<u>Propositions</u>
Régisseur Général, metteur en scène, jouant des rôles	Edgar DUVIVIER	traitement indexé sans changement
Metteur en scène Opéra	Paul PLAISANT	" " sans changement
Maitre de ballet, chorégraphe chargé de cours	Willy CERULLO	" " sans changement
2° Chef d'orchestre	Paul WOESTYN	" " sans changement
Chef des Choeurs	Marcelle COIBA	" " sans changement
Chef des Choeurs adjoint répétitrice	Rosine MORANT	" " sans changement
Attaché de Direction, Régisseur artistique, théâtre Sébastopol.	André DUHAMEL	" " sans changement
Attaché de Direction, régisseur artistique, Opéra	Henri KIEVAL	" " sans changement
2° Régisseur Opéra	Claude CETIN	" " sans changement
2° Régisseur Opérette	Gérard FOUCHARD	" " sans changement
Assistante - Régisseur de ballet	Jacqueline FOUCHARD	" " sans changement
Régisseur de l'Orchestre	Jean ALLARD	" " sans changement
Grand premier comique d'opérette. jouant divers rôles d'Opéra	Michel THESSE	mêmes conditions Fr 2.200 pour 15 rep. non reversibles qu'en 1967/68 Tout rôle de 1° plan dans l'Opéra donne lieu au paiement d'un cachet supplémentaire de Fr 200.
Rôles de composition et rôles distribués	Fernand KINDT	n'a pas été changé depuis la saison 1966/67 Proposition 1550 Fr qu'un cachet de 100 F par représentation lui serait accordé.
Comique marqué - Rôles distribués	Michel HENRY	n'a pas été changé depuis la saison 1966/67 Proposition 1450 Fr

<u>Emplois</u>	<u>Conditions actuelles</u>	<u>Propositions</u>
1° des clauzas jouant certaines fantaisistes	<u>Ginette LINDER</u> Fr 1.350 pour 15 rep. non reversibles	mêmes conditions qu'en 1967/68
Petits rôles chantant les chœurs	<u>Henri COUSSY</u> Fr 1.250 illimité.	mêmes conditions qu'en 1967/68
2° basse opéra, opéra comique, opérette et tous rôles distribués	<u>Georges SCAMPS</u> Fr 1.350 pour 14 rep. reversibles suivant protocole	Fr 1.400 pour 14 rep. reversibles suivant protocole
Rôles distribués, Assistant responsable des meubles, accessoires et costumes	<u>Michel ALBAN</u> Fr 1.100 pour 14 rep. reversibles suivant protocole	mêmes conditions qu'en 1967/68
Petit rôle chantant les chœurs	<u>Alexandre CALVANI</u> Fr 1.200 illimité Lorsque M. CALVANI jouera un rôle supérieur à son emploi, dont l'importance sera appréciée par le Directeur Artistique, il est entendu qu'un cachet supplémentaire de Fr 50 par rep. lui sera accordé.	n'a pas été changé depuis la saison 66/67 Proposition : Fr 1.250
Tous rôles distribués	<u>Jacques DECAMP</u> 2° baryton tous rôles distribués 1.000 Fr pour 14 représentations reversibles	n'a pas encore donné de réponse définitive
Petits rôles et tous rôles distribués	<u>Jacky SELMA</u> Fr 1.200 pour 14 représentations reversibles suivant protocole	Fr 1.250 pour 14 représentations reversibles suivant protocole
2° fantaisiste	<u>J.C. DELHUMEAU</u> Fr 1.200 illimité	mêmes conditions qu'en 1967/68
2° Ténor - chantant les chœurs d'Opéra	<u>Jacques LEGRAND</u> Fr 1.000 pour 14 représentations reversibles suivant protocole	Fr 1.200 pour 14 rep. reversibles suivant protocole
Danseuse Etoile	<u>Juliette CUTINI</u> Fr 1.500 illimité En cas de création de ballet et après entente avec la Direction Mme CUTINI percevra une indemnité forfaitaire de 100 Fr pour fourniture de costumes	Envisage d'abandonner la danse. Attendre réponse définitive de l'intéressée.
1° Danseur Etoile	<u>Rudolf BRYANS</u> Fr 1.600 illimité	Demande 2.000 Fr proposition du Directeur 1800 F
1° Danseur	<u>René PICARD</u> Fr 1.300 illimité	mêmes conditions qu'en 1967/68

La Commission, qui souhaite que tout soit mis en oeuvre pour retenir notre danseuse Juliette CUTINI, donne son accord sur le projet présenté par le Directeur artistique et pour la passation des contrats nécessaires.

Dossier en retour au service pour exécution.

II - SAISON 1968/1969 - PROJET DE PROGRAMMATION

Le Président présente le projet des programmes Opéra et Sébastopol pour la saison 1968/1969. L'énoncé des ouvrages fait naître des commentaires favorables chez les commissaires qui souhaitent la réalisation de ces programmes riches, attractifs et bien équilibrés.

III - QUESTIONS DIVERSES

a) Crédits ouverts au budget pour frais de réception - Part mise à la disposition des Théâtres

Pour permettre de faire face à certaines dépenses de réception il a été inscrit au budget de l'exercice 1968 un crédit spécial où les théâtres pourraient puiser à l'occasion de certaines créations ou grandes reprises.

La demande faite par les Théâtres se chiffrait à 12.000 F et il semble que la part qui lui est réservée ait été ramenée à 2.000 F. M. VANDERDONCKT s'inquiète de la modicité de cette somme qui, dit-il, ne pourra certainement pas permettre de traiter convenablement un certain nombre d'invités comme le font certaines villes de France dans des circonstances analogues.

M. FRISON précise que, effectivement, le crédit global sollicité par l'ensemble des services a été diminué lors de l'établissement du budget; il n'a toutefois pas été cloisonné par service et en conséquence les besoins exprimés par l'Administration des Théâtres seront examinés et satisfaits dans le cadre de ce crédit global.

La Commission remercie M. FRISON de cette précision et lui manifeste sa satisfaction d'une telle décision.

b) Semaine des 4 joudis : demande d'une séance récréative par M. LEROY responsable de l'Association Jeunesse - Loisirs - Famille

Le Président fait connaître à la Commission qu'il a été saisi d'une demande adressée à M. le Maire par M. LEROY, responsable de l'Association Jeunesse - Loisirs - Famille, en vue d'étudier dans quelles conditions une séance récréative pourrait être organisée au Théâtre Sébastopol pendant les vacances scolaires de février, au bénéfice des écoliers lillois dans le cadre de "la Semaine des 4 joudis".

M. ROMBAUT constate qu'il est bien tard pour organiser une représentation spécialement conçue pour un public d'enfants.

M. VANDERDONCKT, Directeur artistique, ne pourrait proposer qu'une représentation supplémentaire de la "Veuve Joyeuse" le samedi 17 février en matinée.

Les commissaires estiment que ce spectacle est peu adapté au public dont il est question.

M. FRISON voudrait que l'on s'attache à réaliser, non pas seulement un spectacle récréatif, mais surtout une séance d'initiation artistique.

Mme LEMPEREUR souhaite que cette réalisation puisse voir le jour l'an prochain dans le cadre de l'Office Municipal de la Jeunesse.

.../...

En conclusion, la Commission adopte le point de vue de Mme LEMPEREUR et de M. FRISON et demande qu'une réponse dans ce sens soit faite à M. LEROY.

c) Contenu documentaire des programmes

M. FRISON souhaite ainsi qu'il l'a déjà fait, que la composition des brochures-programmes présentant chaque spectacle soit enrichie d'une documentation aussi complète que possible sur l'ouvrage proposé, l'auteur, et si possible les principaux interprètes, de façon à faire de cet opuscule un auxiliaire de l'initiation artistique. Si ces conditions étaient réalisées, il ne verrait pas d'inconvénient à ce que le prix de cette brochure soit augmenté en conséquence.

L'étude de cette question sera poursuivie par le service.

d) Batterie de l'orchestre - Recrutement de musiciens

M. VANDERDONCKT fait état de la difficulté de recrutement de musiciens spécialistes en instruments de percussion.

Un débat s'ouvre à cette occasion d'où il ressort qu'il serait souhaitable de créer au Conservatoire National de Musique de Lille une classe de percussion.

M. FRISON se déclare très partisan de cette création.

L'avis favorable émis par la Commission sera transmis à la Commission des Beaux-Arts et des Affaires Culturelles.

e) Spectacles BARRE-BORELLI

Maître ROMBAUT a reçu de Mme BARRE-BORELLI qui donne chez nous des matinées classiques, une lettre signalant la maigre recette constatée lors de la récente présentation de "BRITANNICUS" au théâtre Sébastopol. Elle demande qu'à cette occasion, lui soit accordée la gratuité de location de la salle.

Maître ROMBAUT signale d'une part le danger d'un tel procédé qui risquerait de créer un précédent fâcheux, et d'autre part fait remarquer l'impossibilité matérielle de revenir sur les conditions d'un contrat enregistré à la Trésorerie Principale.

Toutefois, pour marquer l'intérêt de l'Administration municipale envers Mme BARRE-BORELLI, qui vient chez nous depuis longtemps, la Commission propose de faire connaître à la demanderesse que si le déficit constaté se renouvelait plusieurs fois, une demande de dégrèvement serait examinée.

f) Lettre de félicitations à propos du Gala de Danse du 25 Janvier 1968

Prenant connaissance d'une lettre de Maître SAUGUET à M. VANDERDONCKT au sujet de l'excellente démonstration faite par notre corps de ballet lors du gala du 25 Janvier, M. FRISON souhaite en voir publier des extraits soit dans le bulletin municipal, soit dans le programme des théâtres, soit encore dans la presse au moment de la publicité qui sera faite pour le prochain ballet du 25 Avril.

C'est cette dernière proposition qui est retenue par la Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Le Président

l'Administrateur des Théâtres

G. ROMBAUT

R. REGIBO

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 29 MAI 1968



Ière Partie

Sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint au Maire, les membres de la Commission des Théâtres se sont réunis le 29 Mai 1968 à 19 H 30, dans la salle de réunion du cabinet des adjoints.

Étaient présents :

M. FRISON, Adjoint au Maire
M. ASTIE, Conseiller municipal
M. BLANCHARD, Conseiller municipal
M. MIGLOS, Conseiller municipal
M. THIEFFRY, Conseiller municipal

S'étaient excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
Me LEVY, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX, Conseiller municipal

Assistaient également à la réunion

M. REGIBO, administrateur des théâtres municipaux
M. VANDERDONCKT, directeur artistique des théâtres municipaux
M. BOSIER, rédacteur principal à la régie municipale des théâtres.

*

* *

Aucune observation n'ayant été faite sur le Procès-verbal de la réunion du 29 Janvier 1968, le Président passe à l'ordre du jour.

.../...

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 29 Mai 1968

2ème Partie

I - Marchés

a) Contrat de location de matériel de perruques et postiches

Comme pour les saisons précédentes, il est proposé de passer avec M. VERVLLET, perruquier, un marché de gré à gré d'un montant approximatif de 31.970 francs (trente et un mille neuf cent soixante dix francs) pour la location de matériel de perruques et postiches.

Avis favorable de la Commission.

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

b) Avenant au marché passé avec M. DE CLERCQ pour la fourniture, location et réparation d'instruments de musique .

Conformément à la délibération du Conseil municipal n° 68/4015 du 15.3.68 un marché a été passé avec M. DE CLERCQ pour la fourniture, location et réparation d'instruments de musique et accessoires, ceci pour un montant de 35.000 Frs.

Ce marché stipule que les prix seraient calculés toutes taxes comprises.

Or, en application de la loi du 6 Janvier 1966 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, la facturation doit comporter le montant du prix hors taxe ainsi que le taux et la valeur de la taxe.

En conséquence, il est nécessaire d'établir un avenant au marché.

Accord de la Commission

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

II - SPECTACLE DE LA SAISON 1968/1969 - Prix des places -

La Commission est d'avis de reconduire les prix de places pratiqués lors de la saison dernière.

Par ailleurs, elle considère comme expédient de supprimer la taxe de réservation par téléphone.

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

III - Spectacle donné au bénéfice des oeuvres sociales du syndicat de la Presse Quotidienne Régionale du Nord.

Dans le cadre de la Régie municipale des théâtres et pour la saison 1967/1968, la représentation d'ANDRE CHENIER a été donnée à l'Opéra le Jeudi 19 Octobre 1967 en soirée au bénéfice des oeuvres sociales du Syndicat de la presse quotidienne régionale du Nord. Une somme de 1.500 Fr a été versée à cet organisme.

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre cette action de solidarité, la commission des théâtres propose, pour la saison 1968/1969, de réserver pour le "Gala de la presse" la représentation de l'opérette RENDEZ-VOUS A PARIS donnée pour l'ouverture de la saison, au théâtre Sébastopol, le samedi 14 Septembre 1968 en soirée, le montant du versement étant maintenu à 1.500 F.

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 29 Mai 1968

3ème Partie

I - TARIFICATION DES SPECTACLES DE LA PROCHAINE SAISON

<u>OPERA</u>		<u>SEBASTOPOL</u>	
LOHENGRIN	C	RENDEZ-VOUS A PARIS	E
LA BELLE HELENE	C	LA DANSEUSE AUX ETOILES	E
ROMEO ET JULIETTE	C	IRMA LA DOUCE	E
SPECTACLE DE BALLETS	C	REVE DE VALSE	D
CARMEN	D	LE PRINCE DE MADRID	G
WERTHER	D	LA VIE PARISIENNE	D
LA DUCHESSE DE LANGEAIS	C	LE PAYS DU SOURIRE	E
FAUST	D	LA MARGOTON DU BATAILLON	D
LE CHEVALIER A LA ROSE	D	BALALAIKA	E
DON QUICHOTTE	C	MIGNON	E
LA FLUTE ENCHANTEE	C	SPECTACLE DE BALLETS	E
SPECTACLE DE BALLETS	D	RIP	D
FAUST	D	PAGANINI	D
ANDRE CHENIER	C	BOCCACE	D
SAMSON ET DALILA	C	NOS FOLLES ANNEES	E
		VACANCES AU TYROL	E
		LE COMTE DE LUXEMBOURG	D
		CHANSON D'AMOUR	D
		LA CHASTE SUZANNE	D
		SANG VIENNOIS	D

Avis favorable de la Commission.

Un arrêté sera soumis à la signature de M. le Maire.

.../...

II - DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES A CERTAINES CATEGORIES DE SPECTATEURS

a) Représentations à tarif réduit prévues pour les Comités d'Entreprise

THEATRE SEBASTOPOL

<u>Spectacles</u>	<u>Dates des représentations</u>	<u>Tarifs</u>
RENDEZ-VOUS A PARIS	Samedi 14 septembre 1968 (s)	E
	Dimanche 15 " 1968 (s)	
	Samedi 21 " 1968 (s)	
	Dimanche 22 " 1968 (s)	
	Samedi 28 " 1968 (s)	
	Dimanche 29 " 1968 (s)	
LA DANSEUSE AUX ETOILES	Samedi 5 octobre 1968 (s)	E
	Dimanche 6 " 1968 (s)	
	Samedi 12 " 1968 (s)	
	Dimanche 13 " 1968 (s)	
IRMA LA DOUCE	Samedi 19 octobre 1968 (s)	E
	Dimanche 20 " 1968 (s)	
	Samedi 26 " 1968 (s)	
	Dimanche 27 " 1968 (s)	
REVE DE VALSE	Samedi 2 novembre 1968 (s)	D
	Dimanche 3 " 1968 (s)	
LA VIE PARISIENNE	Samedi 7 décembre 1968 (s)	D
	Dimanche 8 " 1968 (s)	
LE PAYS DU SOURIRE	Samedi 14 décembre 1968 (s)	E
	Dimanche 15 " 1968 (s)	
LA MARGOTON DU BATAILLON	Samedi 21 décembre 1968 (s)	D
	Dimanche 22 " 1968 (s)	
BALALAIKA	Samedi 28 décembre 1968 (s)	E
	Dimanche 29 " 1968 (s)	
MIGNON	Samedi 4 janvier 1969 (s)	E
SPECTACLE DE BALLETS	Dimanche 5 janvier 1969 (s)	E
RIP	Samedi 11 janvier 1969 (s)	D
PAGANINI	Samedi 18 janvier 1969 (s)	D
	Dimanche 19 " 1969 (s)	
BOCCAGE	Samedi 25 janvier 1969 (s)	D
	Dimanche 26 " 1969 (s)	

.../...

<u>Spectacles</u>	<u>Dates des représentations</u>	<u>Tarifs</u>
NOS FOLLES ANNEES	Samedi 1er Février 1969 (s)	E
	Dimanche 2 " " (s)	
	Samedi 8 " " (s)	
	Dimanche 9 " " (s)	
VACANCES AU TYROL	Samedi 15 Février 1969 (s)	E
	Dimanche 16 " " (s)	
	Samedi 22 " " (s)	
	Dimanche 23 " " (s)	
LE COMTE DE LUXEMBOURG	Samedi 1er Mars 1969 (s)	D
	Dimanche 2 " " (s)	
CHANSON d'AMOUR	Samedi 8 Mars 1969 (s)	D
	Dimanche 9 " " (s)	
LA CHASTE SUZANNE	Samedi 15 Mars 1969 (s)	D
	Dimanche 16 " " (s)	
SANG VIENNOIS	Samedi 22 Mars 1969 (s)	D
	Dimanche 23 " " (s)	
	Samedi 29 " " (s)	
	Dimanche 30 " " (s)	

Avis favorable de la Commission.

Un arrêté sera soumis à la signature de M. le Maire.

b) Spectacles retenus au bénéfice des assistés

<u>Spectacles</u>	<u>Dates des représentations</u>
RENDEZ-VOUS A PARIS	Samedi 14 Septembre 1968 (m)
LA DANSEUSE AUX ETOILES	Samedi 5 Octobre 1968 (m)
LA VIE PARISIENNE	Samedi 7 Décembre 1968 (m)
LA MARGOTON DU BATAILLON	Samedi 21 Décembre 1968 (m)
RIP	Samedi 11 Janvier 1969 (m)
NOS FOLLES ANNEES	Samedi 1er Février 1969 (m)
LE COMTE DE LUXEMBOURG	Samedi 1er Mars 1969 (m)

Avis favorable de la Commission.

Un arrêté sera soumis à la signature de M. le Maire.

c) Spectacles retenus au bénéfice des élèves des établissements scolaires de la Ville

<u>Spectacles</u>	<u>Dates des représentations</u>
RENDEZ-VOUS A PARIS	Samedi 21 Septembre 1968
LE PAYS DU SOURIRE	Samedi 14 Décembre 1968
BOCCACE	Samedi 25 Janvier 1969
CHANSON D'AMOUR	Samedi 8 Mars 1969
Spectacle en instance	

Avis favorable de la Commission.

Un arrêté sera soumis à la signature de M. le Maire

III - SPECTACLES VENDUS

M. Vanderdonckt fait connaître à la Commission que des pourparlers ont été engagés en vue de la vente des spectacles lyriques suivants :

- LA TRAVIATA - L'Amicale des Anciens et Amis de la gendarmerie
TURANDOT - L'Amicale des agents de la sûreté nationale

Les contrats correspondants seront établis en temps voulu.

Par ailleurs, à la demande de M. le Délégué Régional des Jeunesses Musicales de France, la direction des théâtres examine la possibilité de vendre au titre de spectacle réservé aux J.M.F. une répétition générale d'un programme chorégraphique qui se situerait à la date du 30 Octobre 1968.

Avis favorable de la Commission.

IV - BILAN D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 1967

Le Président présente le bilan d'exploitation de l'exercice 1967.

Ce bilan fait ressortir un déficit de 280.291 Fr 60 par rapport aux prévisions établies.

L'examen de ce document fait ressortir que les postes les plus excédentaires sont :

- 1° celui des salaires et charges du personnel
- 2° l'entretien et les réparations des bâtiments (dépenses sous le contrôle du service d'Architecture).

Par ailleurs, bien que la crise économique actuelle nous prive d'une partie de la clientèle habituelle du Théâtre Sébastopol, il est réconfortant de constater que l'art lyrique et chorégraphique attire actuellement à l'Opéra un nouveau public, ce qui permet de bien augurer de la fréquentation théâtrale pour les saisons à venir.

V - SITUATION DES MASSES ET ^{DE} CERTAINS ARTISTES

Le Président fait connaître à la Commission qu'il a été l'objet d'une pétition émanant des choristes et des artistes de la danse de même que de sollicitations de la part des musiciens au sujet d'une amélioration de leur situation, prenant référence des situations qui sont faites dans quelques grandes villes à certaines catégories de leur corporation.

De même, M. Cerullo maître de ballet a demandé que son futur contrat l'attache aux théâtres pour 11 mois au lieu de 8. Il motive cette demande par le fait qu'en période d'après saison il est obligé de rechercher de nouveaux sujets et de les auditionner.

De plus, il doit en cette période dit-il, concevoir de nouveaux sujets de ballets.

Etant donné la conjoncture particulière du moment, ces demandes ne peuvent faire l'objet d'un examen approfondi.

Quoi qu'il en soit, la Commission prend acte du bien-fondé de ces sollicitations et des propositions concrètes seront faites par le Président lors de la prochaine réunion.

.../...

Par ailleurs M. Woestyn 2^e Chef d'orchestre a demandé de voir porter son traitement mensuel de 1800 frs à 2000 frs.

La Commission donne son accord à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 20.

le Président,

l'Administrateur des Théâtres,

G. ROMBAUT

R. REGIBO

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 2 Octobre 1968



1ère Partie

Sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint au Maire, les membres de la Commission des Théâtres se sont réunis le 2 Octobre 1968 à 18 h 15, dans la salle de réunion du cabinet des adjoints.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. FRISON, Adjoint au Maire
M. ASTIE, Conseiller municipal
M. BLANCHARD, Conseiller municipal
M. le Dr DEFAUX, Conseiller municipal
M. MIGLOS, Conseiller municipal
M. THIEFFRY, Conseiller municipal.

S'était excusé :

Me LEVY, Adjoint au Maire

Assistaient également à la réunion

M. BACQUART, directeur administratif de la 4ème Direction
M. REGIBO, administrateur des théâtres municipaux
M. VANDERDONCKT, directeur artistique des théâtres municipaux
M. BOSIER, rédacteur principal à la régie municipale des théâtres.

Le Président ouvre la séance en faisant approuver le Procès-Verbal de la réunion du 29 mai 1968

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 2 Octobre 1968

2ème partie

Contrat du maître de ballet

Le Président rappelle la demande qu'il a reçue de M. CERULLO concernant la prolongation de durée de son contrat qu'il désire voir porter de 8 à 11 mois.

M. VANDERDONCKT fait savoir à l'Assemblée que d'un entretien qu'il a eu avec M. CERULLO un accord a été conclu suivant lequel ce dernier a accepté que son contrat soit limité à 9 mois, le dernier mois devant notamment être consacré à la recherche de nouveaux artistes de la danse.

C'est alors que Mme LEMPEUR intervient pour dire qu'à son avis, le travail de M. CERULLO ne s'arrête pas avec la saison théâtrale et que son activité au service des théâtres se poursuit pendant l'intersaison.

Toutefois, considérant que M. CERULLO bénéficie des améliorations nouvelles accordées au personnel artistique et l'accord cité plus haut, le Président propose d'entériner cet accord quitte à revoir la situation pour la saison 1969/1970.

La Commission approuve ce point de vue. Une délibération sera soumise au Conseil Municipal.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 2 Octobre 1968

3ème partie - Situation des artistes des masses . Examen

Le Président propose à l'Assemblée d'aborder l'ordre du jour par l'examen de la situation des artistes des masses (musiciens, choristes, danseurs) en tenant compte des répercussions des mouvements sociaux de Mai-Juin dernier. Il fait un exposé sur la situation comparée de Lille avec les autres villes, et constate avec les Commissaires que les artistes des masses de nos théâtres ne sont pas parmi les plus favorisés, soit du point de vue salaires ou encore durée du contrat.

Toutefois, on peut d'ores et déjà constater les améliorations ci-après :

Du fait de l'indexation des salaires des intéressés sur le barème des traitements des fonctionnaires, il leur est appliqué actuellement une augmentation égale à celles des employés municipaux, à quoi viendra s'ajouter à partir de 1969 une quatrième semaine de congés payés.

En outre, pour répondre à des instructions réglementaires reçues tout récemment, l'Administration des Théâtres est tenue de verser à la Caisse des Congés-Spectacles à partir de Janvier 1968, une contribution "Assurance-Chômage" de 0.64% des salaires, se décomposant comme suit :

- un droit d'entrée de 0.34% pendant 4 ans, et
- une cotisation de 0.30% dont 0.06% à la charge du salarié.

Cette contribution doit normalement couvrir le risque chômage dans des conditions qui restent à préciser.

A ce sujet, des renseignements complémentaires seront demandés à la Caisse des Congés-Spectacles et il est vraisemblable que la question sera examinée à la prochaine réunion de la R.T.L.M.F. La Commission en sera informée et appelée à rechercher éventuellement d'autres améliorations à la situation de nos artistes.

M. FRISON suggère qu'une étude soit faite en vue de créer plusieurs catégories dans chaque spécialité afin de donner une promotion aux meilleurs éléments et de maintenir vivace l'esprit de compétition.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 2 Octobre 1968

3ème partie

Prévisions budgétaires pour l'exercice 1969

Le Président présente le budget prévisionnel de l'exercice 1969 avec un poste "Recettes" de 1.325.600 frs et un poste "Dépenses" de 6.868.006 frs, ce qui fait ressortir un excédent de déficit de 437.420 frs par rapport à la prévision de même nature pour l'exercice 1968.

Cet excédent de dépenses est motivé tout particulièrement par les augmentations de salaires du personnel, l'augmentation des charges sociales, notamment par l'octroi au personnel artistique d'une quatrième semaine de congés payés et la mise en vigueur, à partir de 1968, de l'assurance contre le risque-chômage rendue obligatoire par l'ordonnance du 13 Juillet 1967.

Il faut noter également l'incidence importante de la T.V.A. qui affecte les postes "dépenses de fonctionnement".

Un débat s'ouvre alors pour apprécier l'augmentation du déficit prévisionnel. Mme LEMPEREUR se fait l'ardent défenseur de la pérennité des théâtres municipaux de notre ville; le poste budgétaire "Théâtres" est, dit-elle, un crédit consacré à la culture et aux loisirs de qualité. M. FRISON recherche l'intérêt qu'il pourrait y avoir à fermer un théâtre sur les deux, mais il constate que chacun de ces établissements a une mission bien caractérisée. Il conclut que la chose est difficilement réalisable. Il faudrait, ajoute-t-il, pouvoir rechercher l'absorption d'une partie du déficit dans l'augmentation du prix des places.

M. VANDERDONCKT fait remarquer que si nous avons deux théâtres, nous n'avons qu'une seule troupe artistique, une seule masse de chœurs, un seul corps de ballet, un seul orchestre. La fermeture d'un théâtre n'apporterait pas de remède; au contraire, elle priverait la ville d'une part appréciable de recettes et les spectateurs seraient grandement frustrés.

Le Président fait remarquer que les dépenses portées au budget comprennent toutes celles relatives à l'entretien des bâtiments, ce qui paraît anormal, et que si les théâtres ne fonctionnaient plus, il faudrait quand même investir de gros crédits dans l'entretien et les réparations.

En définitive, le déficit de nos théâtres est, de loin, inférieur à celui des villes de Marseille, Strasbourg, Lyon, Bordeaux où il est de l'ordre de 800 à 900 millions d'anciens francs, villes où il n'y a qu'un seul théâtre et où l'activité théâtrale n'est pas supérieure à la nôtre. Nos théâtres doivent, dit le Président, continuer à vivre et tenir haut la renommée de l'art lyrique. Fermer les théâtres, c'est fermer le Conservatoire et c'est supprimer le plus beau fleuron de notre Ville.

La Commission unanime approuve le Président et constate la bonne gestion de nos théâtres.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 2 Octobre 1968

3ème partie

QUESTIONS DIVERSES

Revalorisation des locations de salle

Le Président expose à l'Assemblée que le tarif de location de nos deux théâtres n'a pas changé depuis 1965.

En raison des frais toujours croissants, il paraît normal de revaloriser comme suit ces tarifs pour les contrats futurs :

- Matinées classiques	500
- T.P.F.	500
- Centre Dramatique du Nord	500
- Jeunesses Musicales de France	500
- Concerts O.R.T.F.	700
- Foyers de Culture et Goethe Institut	850
- Association d'étudiants	1.000
- Arbres de Noël - Congrès Manifestations diverses	1.000

M. FRISON fait remarquer qu'à son avis, si l'Administration a le devoir d'aider les tournées éducatives comme celles qui présentent les matinées classiques, l'on pourrait être plus exigeant pour les manifestations organisées par des associations à but lucratif.

Le Président rappelle les difficultés rencontrées par l'Administration avec certaines organisations et souhaite que les augmentations proposées soient maintenues à ces chiffres.

La Commission émet un avis favorable en constatant qu'il est toujours possible au Président d'apprécier l'opportunité de certaines conditions exceptionnelles.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 2 Octobre 1968

3ème partie

Demande de M. ALLARD, Président de l'Office Municipal de la Jeunesse

Le Président fait part d'une lettre de M. ALLARD qui sollicite une réduction du prix des places dans nos théâtres pour les jeunes lillois possesseurs de la carte de "Membre de l'Office Municipal de la Jeunesse".

Après examen de cette demande, il est convenu que cette réduction pourra être accordée au même titre qu'aux étudiants, c'est-à-dire dans la limite des places disponibles au moment de l'ouverture du spectacle.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 2 Octobre 1968

3ème partie

Félicitations au corps de ballet

Le Président fait alors part des félicitations élogieuses reçues pour la participation du corps de ballet au Gala des P.T.T.

Les commissaires sont unanimes à reconnaître que le corps de ballet de nos théâtres a une très grande valeur et que ces félicitations sont justifiées.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 2 Octobre 1968

3ème partie

Situation du régisseur-comptable des théâtres

Sur une suggestion de Mme LEMPEREUR, le Président porte devant l'Assemblée le cas de M. SAINT-POL, régisseur-comptable des théâtres depuis 1960 avec le simple grade de commis.

Il expose les nombreuses et délicates responsabilités de M. SAINT-POL, tant au point de vue de maniement de fonds importants, que celui du contrôle des quatre bureaux de location, et également de la gestion générale de la Régie.

Il paraît évident que ces fonctions pourraient lui valoir une autre appellation affectée d'une échelle indiciaire spéciale.

A ce propos, M. FRISON fait savoir que cette question est à l'étude et que plusieurs échelles sont en proposition, de même que le titre qui pourrait être créé, par exemple: régisseur-comptable des théâtres.

Le problème, conclut le Président, relève maintenant du Service du Personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les Commissaires de leur attention et lève la séance à 19 h 40.

Le Président

L'Administrateur des Théâtres

G. ROMBAUT

R. REGIBO.

COMMISSION DES THEATRES



Procès-verbal de la réunion du 28 NOVEMBRE 1968

1ère Partie

Sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint au Maire, les membres de la Commission des Théâtres se sont réunis le 28 NOVEMBRE 1968 à 20 heures, dans la salle de réunion du cabinet des Adjointes.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. FRISON, Adjoint au Maire
Me LEVY, Adjoint au Maire
M. ASTIE, Conseiller municipal
M. le Dr DEFAUX, Conseiller municipal
M. MIGLOS, Conseiller municipal

S'étaient excusés :

M. BLANCHARD, Conseiller municipal
M. HEURTEAUX, Conseiller municipal

Assistaient également à la réunion

M. BACQUART, directeur administratif de la 4ème Direction
M. REGIBO, administrateur des théâtres municipaux
M. VANDERDONCKT, directeur artistique des théâtres municipaux
M. DUTILLEUL, rédacteur à la régie municipale des théâtres.

Le Président ouvre la séance en faisant approuver le Procès-Verbal de la réunion du 2 Octobre 1968.

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour dont les questions figurent dans les feuillets joints.

La séance est levée à 20 h 45.

Le Président,

G. ROMBAUT

L'Administrateur,

R. REGIBO

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 28 NOVEMBRE 1968

- 1 -

2ème Partie

Contrat du Directeur Artistique - Renouvellement

Le Président informe l'assemblée que le contrat du directeur artistique est arrivé à expiration.

Il fait l'éloge de la gestion de M. VANDERDONCKT et propose la reconduction de son contrat pour une durée de trois ans.

Les commissaires expriment à l'unanimité leur confiance dans l'actuel directeur et adhèrent à la proposition qui leur est faite.

La rémunération de l'intéressé est égale au traitement moyen d'un directeur de services administratifs auquel s'ajoute une prime de gestion basée sur le rapport "Recettes-Dépenses" suivant la formule : $P = 12.750 \times \frac{R}{D}$ avec un minimum garanti de 4.250 F.

Ces chiffres ont été fixés par délibération du conseil municipal n° 65/4013 du 2 Juillet 1965.

Cependant, depuis 1965, les traitements de la fonction publique ont subi une augmentation moyenne de l'ordre de 25,17 %.

Si la première partie des appointements du directeur artistique a suivi cette augmentation, la base de calcul de la prime de gestion n'a pas varié.

Il paraît donc équitable de la revaloriser comme suit :

$$P = 15.750 \text{ F} \times \frac{R}{D}$$

avec minimum garanti de 5.250 F.

La Commission des Théâtres adopte cette proposition qui prendrait effet à compter du 1er Septembre 1968.

Un rapport sera soumis au Conseil municipal.

Procès-verbal de la réunion du 28 NOVEMBRE 19682ème PartieTarifs réduits - Représentations supplémentaires au bénéfice des ressortissants des Comités d'entreprise et Associations culturellesEtudiants

Réduction de 50% pour tous les spectacles de la Régie et depuis peu sur les spectacles KARSENTY-HERBERT, sur présentation de la carte, avant le spectacle et suivant les places disponibles.

A ces bénéficiaires, connus de la Commission des théâtres, viennent maintenant s'ajouter :

- Les Membres des J.M.F.
- Les Membres de l'Office Municipal de la Jeunesse

pour la même réduction et dans les mêmes conditions mais seulement pour les spectacles lyriques de la Régie.

Le Président propose de maintenir les réductions actuellement appliquées, toutefois, compte tenu des demandes récentes émanant des groupements de jeunes, il apparaît souhaitable, dans une perspective de promotion culturelle chez les jeunes, d'ouvrir l'éventail des bénéficiaires.

La Commission charge son Président de prendre toutes dispositions dans ce sens.

Comités d'Entreprise et Associations culturelles

Prix spéciaux pour un certain nombre de spectacles fixés par arrêté du Maire avant la saison:

A ces spectacles viendront s'ajouter, dans la recherche d'une fréquentation plus nombreuse, les représentations suivantes :

- | | | | | |
|--------------------|----------|------------|------|-----------|
| - RIP | Dimanche | 12 Janvier | 1969 | en soirée |
| - VEUVE JOYEUSE... | Samedi | 12 Avril | 1969 | en soirée |
| | Dimanche | 13 Avril | 1969 | en soirée |
| - LA CASTIGLIONE., | Samedi | 19 Avril | 1969 | en soirée |
| | Dimanche | 20 Avril | 1969 | en soirée |
| - | Samedi | 26 Avril | 1969 | en soirée |
| | Dimanche | 27 Avril | 1969 | en soirée |

Avis favorable de la Commission.

Un projet d'arrêté sera soumis à la signature de M. le Maire.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 28 NOVEMBRE 1968

- 1 -

3ème Partie

ASSURANCE-CHOMAGE du PERSONNEL ARTISTIQUE - VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION
Communication.

Lors de sa dernière réunion, la Commission des Théâtres avait été informée de l'obligation qui était faite aux Théâtres de verser une contribution "Assurance-Chômage", contribution destinée à couvrir le personnel non permanent du risque chômage dans des conditions restant à préciser.

Le point était de savoir si nos artistes devaient ou non être considérés comme "chômeurs-saisonniers", catégorie exclue du bénéfice de l'allocation-chômage aux termes de l'ordonnance du 13 Juillet 1967.

Il avait été convenu à l'unanimité des Villes membres de la R.T.L.M.F. au cours de leur réunion du 21 Octobre 1968 qu'une lettre serait adressée à M. BIDOU, Directeur de la Caisse des CONGES-SPECTACLES (ASSEDIC), pour l'inviter à apporter des certitudes à la prochaine réunion de la R.T.L.M.F. le 2 Décembre 1968.

Il a été également décidé qu'aucun versement ne serait opéré jusque là.

Toutefois, des premiers renseignements obtenus, il ressort que les agents du spectacle ne seraient pas considérés comme "saisonniers" et par conséquent, seraient assurés de toucher l'allocation-chômage pendant les mois d'intersaison, sous réserve de répondre aux conditions réglementaires.

En conséquence, la Commission estime que, dès confirmation officielle de ces renseignements, l'inscription du personnel artistique des Théâtres Municipaux à cette ASSEDIC doit intervenir.

Dossier retourné au service pour suite à donner.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 28 NOVEMBRE 1968

3ème Partie

PROJET DE PROGRAMME SAISON 1969/70

M. VANDERDONCKT, directeur artistique, soumet aux membres de la Commission un projet de programme pour la saison 1969/70. Il souligne que c'est dans le but d'inscrire au programme des ouvrages renommés et d'obtenir le concours d'artistes réputés qu'il présente ce projet précocement :

OPERA

JEUDI	30	OCTOBRE	1969	(
	&			(FAUST
JEUDI	6	NOVEMBRE	1969	(
MERCREDI	12	NOVEMBRE	1969	(
	&			(SPECTACLE DE BALLETS (même programme)
MERCREDI	19	NOVEMBRE	1969	(
JEUDI	27	NOVEMBRE	1969		LE PRINCE IGOR
JEUDI	4	DECEMBRE	1969		LE BARBIER DE SEVILLE
JEUDI	11	DECEMBRE	1969		LE BAL MASQUE, en italien
JEUDI	15	JANVIER	1970		CARMEN
JEUDI	22	JANVIER	1970		LA TOSCA
MERCREDI	28	JANVIER	1970	(
	&			(SPECTACLE DE BALLETS (même programme)
MERCREDI	4	FEVRIER	1970	(
JEUDI	19	FEVRIER	1970		LE VAISSEAU FANTOME
JEUDI	26	FEVRIER	1970		LAKME
MERCREDI	4	MARS	1970		SPECTACLE DE BALLETS
JEUDI	12	MARS	1970		RIGOLETTO
JEUDI	26	MARS	1970	(
	&			(MANON
DIMANCHE	29	MARS	1970	(
COURANT		AVRIL	1970		PEER CYNT ou PELLEAS ET MELISANDE ou SPECTACLE DE BALLETS

SEBASTOPOL

20.21.27.28	SEPTEMBRE	1969	- (
& 4 et 5	OCTOBRE	1969	(L'AUBERGE DU CHEVAL BLANC
11.12.18.19.25.26	OCTOBRE	1969		LE CHANTEUR DE MEXICO
1.2	NOVEMBRE	1969		LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT
8.9.15.16	NOVEMBRE	1969		NO...NO...NANETTE
22.23	NOVEMBRE	1969		LE VOYAGE EN CHINE
29.30	NOVEMBRE	1969		FLOSSIE
6.7.13.14	DECEMBRE	1969		PRINCESSE CZARDAS

... / ...

3ème Partie

20.21.27.28 DECEMBRE 1969	(Création d'une Opérette de F.LOPEZ
3 & 4 JANVIER 1970	(Titre non déterminé
10.11.17.18 JANVIER 1970		LES CENT VIERGES
24.25.31 JANVIER, 1 ^{er} FEVRIER 1970		UN CHAPEAU DE PAILLE D'ITALIE ?
7.8 FEVRIER 1970		MONSIEUR BEAUCATRE
14.15 FEVRIER 1970		LA FILLE DE MADAME ANGOT
21.22.28 FEVRIER, 1 ^{er} MARS 1970		LA BELLE ARABELLE
7.8 MARS 1970		LES CLOCHES DE CORNEVILLE
14.15.21.22.MARS 1970		VALSES DE VIENNE
28.29 MARS 1970		LE COMTE OBLIGADO
4.5 AVRIL 1970		LE PAYS DU SOURIRE
11.12.18.19.25.26 AVRIL 1970		VIENNE CHANTE ET DANSE

M. VANDERDONCKT attire l'attention des commissaires sur une innovation au programme de l'Opéra : certains ouvrages seront présentés deux semaines de suite. Ils bénéficieront ainsi de la publicité faite par les comptes-rendus dans la presse et amèneront un public plus nombreux la deuxième semaine.

Avis favorable de la Commission.



COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 5 Novembre 1969

Sous la présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire, la Commission des théâtres s'est réunie le 5 Novembre 1969 à 18 heures 15 dans la salle de réunion du cabinet des Adjointes.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. ASTIE, Conseiller municipal
M. HEURTEAUX, Conseiller municipal
M. MIGLOS, Conseiller municipal

Etaient excusés :

M. FRISON, Adjoint au Maire
M. le Bâtonnier LEVY, Adjoint au Maire
M. BLANCHARD, Conseiller municipal
M. le Docteur DEFAUX, Conseiller municipal
M. RICHOUX, Secrétaire Général, empêché
Mlle INGLEBERT, Secrétaire Général Adjoint, empêchée

Assistaient également à la réunion :

M. BACQUART, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives
M. REGIBO, Administrateur des théâtres municipaux
M. VANDERDONCKT, Directeur artistique des théâtres municipaux

Secrétaire de séance :

M. DUTILLEUL, Rédacteur aux théâtres municipaux

*

* *

Le procès-verbal de la réunion du 14 avril 1969 est adopté sans observation.

Le Président propose à l'assemblée d'examiner tout d'abord les prévisions budgétaires de l'exercice 1970.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 5 Novembre 1969

Présentation des prévisions budgétaires de l'exercice 1970

Le Président soumet à la Commission le projet de budget pour l'exercice 1970, qui se résume comme suit :

Recettes : 1.936.100,00 }
Dépenses : 7.533.476,00 } soit un excédent de dépenses de : 5.597.376,00
ce qui représente une charge supplémentaire de 148.070,00 par rapport à l'exercice 1969.

M. Miglos remarque que l'augmentation de crédits demandée représente approximativement celle qui nous est imposée au titre des traitements et charges du personnel.

Mme Lempereur attire l'attention sur le fait que le budget des théâtres comporte une part importante de crédits réservés à l'entretien des bâtiments, tout à fait étrangère à l'exploitation proprement dite.

M. Heurteaux déplore quant à lui, l'insuffisance des subventions allouées par l'Etat et le département. Il se demande si la Communauté urbaine ne pourrait pas elle-même intervenir financièrement.

En conclusion, les membres de la Commission approuvent à l'unanimité le budget ainsi présenté et constatent avec satisfaction que le service des théâtres est resté, dans l'élaboration du document, au-dessous du pourcentage d'augmentation autorisé par les prescriptions en matière de préparation budgétaire pour l'exercice 1970.

Extrait du procès-verbal transmis :

1^o à la Direction des Finances pour être soumis à la Commission des Finances.

2^o à l'Administration Municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 5 Novembre 1969

Crédits d'investissements

Pour répondre aux besoins d'achat de mobilier, de matériel et d'instruments de musique, il est demandé l'inscription à la section d'investissement du budget primitif de 1970 d'une somme de 35.000 frs.

La Commission donne accord à cette proposition déjà inscrite dans le projet de budget des théâtres qui vient d'être examiné.

Extrait du procès-verbal transmis :

- 1^o) à la Direction des Finances pour être soumis à la Commission des Finances.
- 2^o) à l'Administration Municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 5 Novembre 1969

Sous-Commission de trois membres chargée du contrôle du budget des théâtres

Le Président rappelle qu'au cours de la réunion du 14 Avril 1969, certains commissaires avaient souhaité la création d'une sous-commission appelée à examiner en première lecture, soit la présentation du budget, soit celle du bilan d'exploitation des théâtres.

Maître Rombaut fait donc appel aux candidatures mais ne recueille aucune adhésion ferme des membres présents. Par contre, il souligne avec satisfaction que l'assemblée vient d'examiner avec une grande attention et dans le détail le projet de budget qui vient de lui être présenté. Il fait admettre l'inutilité d'une sous-commission qui ne pourrait, à son avis, travailler dans de meilleures conditions et avec plus de soin que ne viennent de le faire les commissaires.

En conclusion, la Commission ne souhaite pas qu'il soit donné suite au projet énoncé.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration Municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 5 Novembre 1969

Demande de revalorisation de traitement présentée par M. Woestyn, second chef d'orchestre.

M. Woestyn, second chef d'orchestre de nos théâtres, plus particulièrement attaché à la direction des ouvrages d'opérettes, a sollicité, par lettre adressée à Maître Rombaut, une augmentation de son traitement de chef d'orchestre.

Le Président propose d'examiner la situation de M. Woestyn par rapport à celle des metteurs en scène MM. Plaisant et Duvivier. Il suggère d'aligner le traitement du demandeur sur celui des deux chefs de service sus-nommés, c'est-à-dire de porter la rémunération de M. Woestyn de l'indice majoré 382 à 392.

Avis favorable de la Commission.

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 5 Novembre 1969

Questions diverses

Risque chômage (Assédic)

M. Heurteaux pose au Président la question de savoir quelle attitude compte prendre l'Administration Municipale vis-à-vis de l'assurance-chômage de nos artistes saisonniers.

Le Président répond que la question est au point mort, dans l'attente du décret prévu par l'ordonnance du 13 Juillet 1967.

A cette occasion, Maître Rombaut rappelle les démarches répétées qu'il a faites personnellement auprès du Ministre intéressé, au sujet du problème particulier soulevé par la situation des artistes de notre troupe sédentaire pendant les quatre mois de l'intersaison.

Il résume comme suit la situation de cette affaire :

L'Assurance-chômage du personnel artistique des théâtres qu'il faut appeler plus justement "garantie de ressources aux travailleurs privés d'emploi" découle des dispositions de l'Ordonnance n° 67.579 du 13 Juillet 1967 sur la garantie de l'emploi.

Les dispositions de cette ordonnance donnent mission aux ASSEDIC 'Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce' de recevoir l'affiliation des employeurs ainsi que leurs cotisations et celles des salariés en vue d'établir une Caisse de compensation destinée à payer l'allocation chômage aux travailleurs privés d'emploi.

Dès Janvier 1968, la R.T.L.M.F (Réunion des Théâtres Lyriques Municipaux de France) au cours d'une réunion tenue à Marseille avait convoqué M. Bidou, Directeur de la Caisse des Congés Spectacles et l'avait chargé de rechercher le moyen de faire examiner favorablement par le ministère la question de la prise en charge par les ASSEDIC du risque chômage des artistes des troupes lyriques municipales. Il en est sorti la circulaire n° 68.323 du 4 Juillet 1968 du Ministère de l'Intérieur qui permet aux villes ayant un théâtre en régie d'affilier le personnel artiste recruté occasionnellement à une ASSEDIC par le moyen de la Caisse des Congés-Spectacles.

Cette possibilité ne règle pas le problème de notre troupe sédentaire qui consiste à assurer les artistes non pas tant contre le risque-chômage pour licenciement mais bien contre ce manque à gagner que constituent les quatre mois d'intersaison.

C'est ce problème qui a retenu depuis longtemps l'attention de la Commission des Théâtres et d'une manière plus générale de la R.T.L.M.F.

Or, nos artistes sont sous contrat limité à huit mois par an, sans clause de tacite reconduction, il s'agit donc de personnel saisonnier et jusqu'à présent, rien dans les textes relatifs à la garantie de l'emploi ne peut les assurer contre cette période creuse où ils ne sont pas licenciés mais seulement arrivés à fin de contrat.

.../...

En conclusion, le voeu exprimé tant par les membres de la Commission des Théâtres que par les intéressés eux-mêmes est de trouver le moyen, en cotisant à un organisme de compensation, d'assurer aux artistes de la troupe sédentaire le paiement d'une allocation de non-emploi temporaire pendant l'intersaison. Peut-être la solution se trouve t-elle dans le texte du 2^e alinéa du titre III article 21 de l'ordonnance du 13 Juillet 1967 mais il faut attendre la parution du décret qui doit déterminer les catégories des personnels intéressés, les conditions d'ouverture du droit à l'allocation et notamment la durée de service continu exigé.

Après avoir écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé du Président sur cette question, la Commission exprime le souhait d'une solution rapide, favorable à nos artistes.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration Municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 5 Novembre 1969

Questions diverses

Création d'une Commission extra-municipale chargée d'étudier l'ensemble des problèmes relatifs aux différentes activités théâtrales lilloises.

Le Président revient sur une question posée par M. Heurteaux au moment de l'examen du budget concernant une éventuelle démarche auprès du Conseil de la Communauté Urbaine en vue d'obtenir une aide matérielle pour le fonctionnement de nos théâtres ainsi que sur une intervention de Mme Lempereur exposant qu'à son avis, s'il s'avérait normal que la Communauté prenne en charge une partie des dépenses de nos théâtres, il ne faudrait quand même pas que ceux-ci échappent à l'administration de la ville de Lille.

En corollaire, Maître Rombaut informe l'assemblée qu'au cours d'une réunion du Conseil d'Administration, M. le Maire a proposé de faire étudier par une Commission extra-municipale, l'ensemble des problèmes relatifs aux différentes activités théâtrales lilloises.

Les membres de la Commission des théâtres sont tout disposés à participer aux travaux de cette Commission extra-municipale et à y apporter tout leur concours.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration Municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 5 Novembre 1969

Questions diverses

Demande de projection à l'Opéra du film réalisé par le Père Bruckberger, intitulé "Tu moissonneras la Tempête" à l'occasion du 25ème anniversaire de la Libération

Le Président fait part d'une lettre du Père Bruckberger adressée à M. le Maire dans laquelle il sollicite l'autorisation de projeter à l'Opéra le film "Tu moissonneras la Tempête" réalisé à l'occasion du 25ème anniversaire de la Libération.

Maître Rombaut se déclare favorable à ce projet.

Mme Lempereur, tout en partageant l'avis du Président, exprime son inquiétude quant à la réaction possible des directeurs de salles de cinéma lilloises qui pourraient s'estimer lésés de la concurrence qui leur serait faite.

Le Président souligne que le film dont il s'agit est présenté sous les auspices de l'Association Nationale des Médailleurs de la Résistance, avec la participation des hautes personnalités officielles et que sa projection à l'occasion du 25ème anniversaire de la Libération revêt un caractère national. Dans ces conditions, il semble que la Ville doive participer personnellement à cet événement.

La Commission qui émet un avis de principe favorable, souhaite toutefois que contact soit pris avec M. Hermez, Président de la Chambre syndicale des directeurs de cinémas de la Région du Nord.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration Municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 5 Novembre 1969

Questions diverses

Vente d'un spectacle du Théâtre Sébastopol au Comité d'entr'aide aux malades de l'hôpital Calmette.

Le Président fait part d'une lettre du Comité d'entr'aide aux malades de l'hôpital Calmette que lui a transmis M. le Maire, relative à l'achat éventuel d'un spectacle donné au cours de la saison au théâtre Sébastopol, pour remplacer la fête traditionnelle qui a lieu tous les ans au bénéfice des hospitalisés, dans l'enceinte du Centre Hospitalier Régional.

Le spectacle choisi serait une représentation de "Viva Napoli".

M. Vanderdonckt, directeur artistique, suggère que l'on vende la première représentation du spectacle précité et reçoit en cela l'accord de Maître Rombaut.

Avis favorable de la Commission.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration Municipale pour information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 45.

le Secrétaire de séance,

D. DUTILLEUL

Le Président,

G. ROMBAUT

le Directeur des Affaires sociales
culturelles et sportives,

J. BACQUART

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 14 avril 1969



Sous la présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire, la Commission des théâtres s'est réunie le 14 avril 1969 à 19 heures dans la salle de réunion du cabinet des Adjointes.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. FRISON, Adjoint au Maire
M. HEURTEAUX, Conseiller municipal
M. MIGLOS, Conseiller municipal

S'étaient excusés :

M. le Bâtonnier LEVY, Adjoint au Maire
M. ASTIE, Conseiller municipal
M. BLANCHARD, Conseiller municipal
M. le Dr DEFAUX, Conseiller municipal

Assitaient également à la réunion :

M. RICHOUX, Secrétaire Général
Mlle INGLEBERT, Secrétaire Général Adjoint
M. BACQUART, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives
M. REGIBO, Administrateur des théâtres municipaux
M. VANDERDONCKT, Directeur artistique des théâtres municipaux

Secrétaire de séance :

M. DUTILLEUL, rédacteur aux théâtres municipaux

*

* *

M. le Président précise que la réunion a été précédée d'une séance privée à laquelle étaient conviés les seuls élus, membres de la Commission pour l'examen des rapports d'inspection du Ministère des Affaires Culturelles sur certains de nos spectacles lyriques et de leurs conséquences en matière de subvention.

En conclusion, les membres de la Commission ont proposé la création d'une sous-commission de trois élus qui feraient des suggestions en matière de préparation du budget et se chargeraient de l'examen critique du bilan d'exploitation. Rechercher la meilleure manière d'utilisation des crédits alloués aux théâtres ainsi que les mesures propres à l'obtention des subventions de l'Etat, tel sera le but poursuivi par la sous-commission.

.../...

M. le Président accueille par des mots de sympathie M. Richoux et Mlle Inglebert, auxquels Monsieur le Secrétaire Général répond en remerciant et en assurant l'assemblée de la collaboration dévouée des secrétaires généraux.

Par ailleurs, aucune observation n'ayant été faite quant au procès-verbal de la réunion du 28 novembre 1968, le Président passe à l'ordre du jour.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 14 avril 1969

Contrat de location de perruques et postiches

La présentation, sur nos scènes municipales, des oeuvres du répertoire, nécessite la location de perruques et de postiches.

Au cours de la saison 1968/1969, M. VERVLLET, perruquier, 80, rue de l'Hôpital Militaire à LILLE, assurait ces fournitures.

Seul à Lille en mesure de livrer ces accessoires de théâtre, M. VERVLLET a donné satisfaction l'an dernier et s'engage à maintenir les conditions souscrites pour la saison 1968/1969.

Nous vous prions de bien vouloir nous autoriser à passer avec ce perruquier un marché de gré à gré d'un montant approximatif de 32.720,00 frs

Le montant de cette dépense sera imputé sur les crédits ouverts à cet effet au budget (sous-chapitre 945.250 - compte 630/4).

Avis favorable de la Commission.

Un rapport sera soumis au Conseil Municipal.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 14 avril 1969

Achat d'une harpe

La harpe nécessaire à l'orchestre pour la grande majorité des ouvrages lyriques fait l'objet d'une location permanente dont les frais se montent annuellement à 2.543 Frs.

Il y a là une dépense à fonds perdus qui est importante pour un instrument qui, par ailleurs, ne réunit plus les qualités d'une harpe moderne.

Pour ces raisons, il a paru bénéfique d'acheter une harpe répondant aux exigences de l'orchestration actuelle.

Il a été procédé sur Lille à un appel d'offres aux maisons DE CLERCQ, DESWARTE, SCHILLIO ainsi qu'aux Etablissements VERCRUYSSSE et DHONDT.

Seules les maisons DE CLERCQ et DESWARTE nous ont fait des propositions directes.

La maison DESWARTE nous propose une harpe SALVI, 47 cordes, au prix de 24.950 Frs ;

La maison DE CLERCQ nous propose la même harpe SALVI, 47 cordes, au prix de 24.000 Frs et nous assure gratuitement le service après vente pendant 5 ans.

De son côté, la Société GAVEAU-ERARD de Paris nous a écrit pour proposer une harpe ERARD, 47 cordes, qui pourrait nous être livrée par la maison SCHILLIO. Le prix est de 21.802,72 Frs.

De l'examen qui est fait de ces propositions et compte tenu de l'avis du Directeur Artistique et de la harpiste du Conservatoire, qui a écrit à ce sujet, la Commission décide de choisir la harpe SALVI aux conditions proposées par la maison DE CLERCQ et de passer avec cette firme le marché nécessaire.

Un rapport sera soumis au Conseil Municipal.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 14 avril 1969

Tarification des spectacles de la saison 1969/1970

OPERA

<u>Spectacles</u>	<u>Dates</u>	<u>Tarif</u>
SPECTACLE DE BALLETS	22.10.69	(en pourparlers avec les J.M.F.)
FAUST	30.10.69 6.11.69	E
SPECTACLE DE BALLETS	21.11.69	(en pourparlers avec l'Association des Etudiants en médecine).
LE PRINCE IGOR	27.11.69	E
LE BARBIER DE SEVILLE	4.12.69	E
CARMEN	11.12.69	(en pourparlers avec l'Amicale de Prévoyance de la Sûreté Nationale).
CARMEN	15.01.70	E
LA TOSCA	22.01.70	(en pourparlers avec la Société Nationale des Amis de la Gendarmerie).
LA BOHEME	29.01.70	E
SPECTACLE DE BALLETS	4.02.70	E
THAIS	19.02.70	E
LAKME	26.02.70	E
SPECTACLE DE BALLETS	4.03.70	E
RIGOLETTO	12.03.70	E
MANON	26.03.70 29.03.70	E
SPECTACLE DE BALLETS	15.04.70	E

SEBASTOPOL

<u>Spectacles</u>	<u>Dates</u>	<u>Tarif</u>
L'AUBERGE DU CHEVAL BLANC	20.21.27.28/9/69 4.5/10/69	G
LE CHANTEUR DE MEXICO	11.12.18.19.25.26/10/69	G
LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT	1.2/11/69	E
NO NO NANETTE	8.9.11.15.16/11/69	E
LE VOYAGE EN CHINE	22.23/11/69	E

.../...

<u>Spectacles</u>	<u>Datés</u>	<u>Tarif</u>
PHI PHI	29.30/11/69	E
PRINCESSE CZARDAS	6.7.13.14/12/69	E
Création de l'Opérette F. Lopez	20.21.24.25.27.28.31/12/69 1/01/70	G
LES 28 JOURS DE CLAIRETTE	3.4/01/70	E
LES CENT VIERGES	10.11.17.18/01/70	E
UN CHAPEAU DE PAILLE D'ITALIE	24.25.31/01/70 1/02/70	E
MONSIEUR BEAUCAIRE	7.8/02/70	E
LA FILLE DE MADAME ANGOT	14.15/02/70	E
ROSÉ DE NOËL	21.22.28/02/70 1/03/70	E
LES CLOCHES DE CORNEVILLE	7.8/03/70	E
VALSES DE VIENNE	14.15.21.22/03/70	E
LE COMTE OBLIGADO	28.29.30/03/70	E
LE PAYS DU SOURIRE	4.5/04/70	E
VIENNE CHANTE ET DANSE	11.12.18.19.25.26/04/70	G

A cette lecture, M. VANDERDONCKT souligne l'intérêt que présente la cession à des associations diverses de certains de nos spectacles et en particulier de spectacles de ballets dont le prix coûtant est relativement faible. La Commission approuve cette manière de faire et donne son avis favorable à la tarification proposée.

Des arrêtés seront soumis à la signature de M. le Maire.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 14 avril 1969

Prix des places

La Commission est d'accord pour la reconduction des prix pratiqués pendant la saison 1968/1969.

Toutefois, s'agissant du Théâtre Sébastopol et en raison de la demande beaucoup plus importante de balcons de 2° série que de parquets, il est proposé de mettre le prix des balcons 2° série au même niveau que les parquets.

Il est suggéré également de créer une série supplémentaire qui s'appellerait H et dont le tarif serait de :

- Orchestre - Loges - Balcons de face : 30 Frs
- Balcons de côté 1° série : 27 Frs
- Parquets : 25 Frs
- Balcons de côté 2° série : 25 Frs
- Parterres : 15 Frs
- Balcons 3° série : 10 Frs

Avis favorable de la Commission

Un rapport sera soumis au Conseil Municipal

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 14 Avril 1969

Gala au profit des oeuvres sociales du syndicat de la presse quotidienne régionale du Nord.

Dans le cadre de la Régie Municipale des Théâtres et pour la saison 1968/1969, l'Opérette "Rendez-vous à Paris" a été donnée au Théâtre Sébastopol le Samedi 14 Septembre 1968 au bénéfice des Oeuvres Sociales du Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale du Nord. Une somme de 1.500,00 Frs a été versée à cet organisme.

Afin de poursuivre cette action de solidarité, il sera proposé au Conseil Municipal :

- a) de réserver pour le "Gala de la Presse" la représentation de l'Opéra "FAUST" qui sera donnée pour l'ouverture de la saison 1969/1970 au Théâtre de l'Opéra le 30 Octobre 1969.
- b) de décider le versement au profit des Oeuvres Sociales du Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale du Nord d'une somme de 1.500,00 Frs, dépense qui sera imputée sur le chapitre 945.250 - compte 662.9 - Théâtres.

Avis favorable de la Commission.

Un rapport sera soumis au Conseil Municipal.

Procès-verbal de la réunion du 14 avril 1969

Gala en l'honneur de la 34ème section des Médaillés Militaires

Chaque année une représentation est donnée au Théâtre de l'Opéra en l'honneur de la 34 ème section des Médaillés Militaires.

Dans le cadre de la Régie Municipale des Théâtres et pour la saison 1968/1969, ce gala a eu lieu le Jeudi 27 février 1969 avec la représentation d'un spectacle de ballets.

Les contacts pris avec les responsables de cette organisation n'ayant pas permis/ce jour, de déterminer une date, il est proposé, pour la saison 1969/1970 le principe de la réservation d'un spectacle, choisi ultérieurement, pour le gala de la 34ème section des Médaillés Militaires.

Avis favorable de la Commission.

Procès-verbal de la réunion du 14 Avril 1969Représentations à tarif réduit prévues pour les Comités d'Entreprise au Théâtre Sébastopol.

<u>Spectacles</u>	<u>Dates des représentations</u>	<u>Tarif</u>
LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT	Samedi 1er Novembre 1969 (s)	E
	Dimanche 2 " " (s)	
NO NO NANETTE	Samedi 8 Novembre 1969 (s)	E
	Dimanche 9 " " (s)	
	Samedi 15 " " (s)	
	Dimanche 16 " " (s)	
LE VOYAGE EN CHINE	Samedi 22 Novembre 1969 (s)	E
	Dimanche 23 " " (s)	
PHI PHI	Samedi 29 Novembre 1969 (s)	E
	Dimanche 30 " " (s)	
PRINCESSE CZARDAS	Samedi 6 Décembre 1969 (s)	E
	Dimanche 7 " " (s)	
	Samedi 13 " " (s)	
	Dimanche 14 " " (s)	
LES 28 JOURS DE CLAIRETTE	Samedi 3 Janvier 1970 (s)	E
	Dimanche 4 " " (s)	
LES CENT VIERGES	Samedi 10 Janvier 1970 (s)	E
	Dimanche 11 " " (s)	
	Samedi 17 " " (s)	
	Dimanche 18 " " (s)	
UN CHAPEAU DE PAILLE D'ITALIE	Samedi 24 Janvier 1970 (s)	E
	Dimanche 25 " " (s)	
	Samedi 31 " " (s)	
	Dimanche 1 ^{er} Février 1970 (s)	
MONSIEUR BEUCAIRE	Samedi 7 Février 1970 (s)	E
	Dimanche 8 " " (s)	
LA FILLE DE MADAME ANGOT	Samedi 14 Février 1970 (s)	E
	Dimanche 15 " " (s)	
ROSE DE NOËL	Samedi 21 février 1970 (s)	E
	Dimanche 22 " " (s)	
	Samedi 28 " " (s)	
	Dimanche 1 ^{er} Mars " (s)	
LES CLOCHES DE CORNEVILLE	Samedi 7 Mars 1970 (s)	E
	Dimanche 8 " " (s)	

.../...

<u>Spectacles</u>	<u>Dates des représentations</u>	<u>Tarif</u>
VALSES DE VIENNE	Samedi 14 Mars 1970	(s) E
	Dimanche 15 " "	(s)
	Samedi 21 " "	(s)
	Dimanche 22 " "	(s)
LE COMTE OBLIGADO	Samedi 28 Mars 1970	(s) E
	Dimanche 29 " "	(s)
LE PAYS DU SOURIRE	Samedi 4 Avril 1970	(s) E
	Dimanche 5 " "	(s)

Avis favorable de la Commission

Un arrêté sera soumis à la signature de M. le Maire.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 14 Avril 1969

- 12 -

Représentations prévues pour les assistés au Théâtre Sébastopol

<u>Spectacles</u>	<u>Dates des représentations</u>
AUBERGE DU CHEVAL BLANC	Samedi 20 Septembre 1969
NO NO NANETTE	Samedi 8 Novembre 1969
LE VOYAGE EN CHINE	Samedi 22 Novembre 1969
Création de l'Opérotte de F. Lopez	Samedi 20 Décembre 1969
LA FILLE DE MADAME ANGOT	Samedi 14 Février 1970
LES CLOCHES DE CORNEVILLE	Samedi 7 Mars 1970
LE COMTE OBLIGADO	Samedi 28 Mars 1970
LE PAYS DU SOURIRE	Samedi 4 Avril 1970

Avis favorable de la Commission.

Un arrêté sera soumis à la signature de M. le Maire.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 14 Avril 1969

Représentations prévues pour les jeunes au Théâtre Sébastopol

<u>Spectacles</u>	<u>Dates des représentations</u>
LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT	Samedi 1er Novembre 1969
PRINCESSE CZARDAS	Samedi 6 Décembre 1969
UN CHAPEAU DE PAILLE D'ITALIE	Samedi 24 Janvier 1970
ROSE DE NOËL	Samedi 21 Février 1970
VALSE DE VIENNE	Samedi 14 Mars 1970
VIENNE CHANTE ET DANSE	Samedi 11 Avril 1970

Avis favorable de la Commission.

Un arrêté sera soumis à la signature de M. le Maire.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 14 Avril 1969

Bilan d'exploitation

A l'examen du document présenté, les commissaires constatent avec satisfaction la remontée des recettes tant à l'Opéra qu'au Sébastopol.

Le Président remarque que les prévisions de dépenses établies par la direction des services de construction et d'entretien des immeubles communaux pour le compte 604 "Combustible" et le compte 631.2 "Entretien des bâtiments" ont été nettement supérieures aux crédits utilisés.

Sur l'intervention de M. Heurteaux, qui s'étonne que la Communauté urbaine ne subventionne pas nos théâtres, le Président répond que les Affaires culturelles ne relèvent pas de cet établissement public et qu'en conséquence, seul le budget de la Ville doit ouvrir les crédits nécessaires.

Les résultats de ce bilan sont enregistrés avec satisfaction par la Commission.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 14 avril 1969

Troupe sédentaire - Renouvellement des contrats

Emplois indexés

Régisseur Général, metteur en scène, jouant des rôles.	Edgar DUVIVIER
Metteur en scène d'opéra.	Paul PLAISANT
Maître de ballet, chorégraphe, chargé de cours.	Willy CERULLO
2° chef d'orchestre.	Paul WOESTYN
Chef des chœurs.	Marcelle COIBA
Chef des chœurs adjoint, répétitrice.	Rosine MORANT
Attaché de Direction, Régisseur artistique, Opéra.	Henry KIEVAL
Attaché de Direction, Régisseur artistique, Théâtre Sébastopol.	André DUHAMEL
2° Régisseur Opéra.	Claude CETIN
2° Régisseur Opérette.	Gérard FOUCHARD
Assistante - Régisseur de ballet.	Jacqueline REYNAERT
Régisseur de l'orchestre.	Jean ALLARD

Emplois non-indexés

Conditions actuelles

Nouvelles conditions

Rôles de composition et rôles distribués.	Fernand KINDT F. 1.550 pour 15 repr. non reversibles. Pour le cas où M. KINDT jouerait un rôle de 1° plan, il est entendu qu'un cachet de 100 F. par représentation lui serait accordé.	mêmes conditions qu'en 1968/1969
Comique marqué. Rôles distribués.	Michel HENRY F. 1.450 pour 14 repr. reversibles suivant protocole.	F. 1.450 pour 15 repr. non reversibles.
1° Desclauzas jouant certaines fantaisistes.	Ginette LINDER F. 1.350 pour 15 repr. non reversibles.	mêmes conditions qu'en 1968/1969
Petits rôles chantant les chœurs	Henri COUSSY F. 1.250 pour 15 repr. non reversibles.	F. 1.300 pour 15 repr. non reversibles
2° basse opéra, opéra-comique, opérette et tous rôles distribués.	Georges SCAMPS F. 1.400 pour 14 repr. reversibles suivant protocole.	mêmes conditions qu'en 1968/1969

.../...

Rôles distribués. Assistant responsable des meubles, accessoires et costumes.	Michel ALBAN F. 1.100 pour 15 repr. non reversibles.	F. 1.200 pour 15 repr. non reversibles.
Petits rôles et tous rôles distribués.	Jacky SELMA F. 1.250 pour 14 repr. reversibles suivant protocole.	F. 1.300 pour 15 repr. non reversibles.
2° fantaisiste.	J.C. DELHUMEAU 1.200 illimité.	mêmes conditions qu'en 1968/1969
2° Ténor - chantant les chœurs d'Opéra	Jacques LEGRAND F. 1.200 pour 14 repr. reversibles suivant protocole.	F. 1.400 pour 14 repr. reversibles suivant protocole.
Tous rôles distribués	Josette HELLEN Petits rôles chantant les chœurs, chantant les dessus.	mêmes conditions qu'en 1968/1969.
1° Danseur étoile	Rudolf BRYANS F. 1.900 illimité.	F.2.000 illimité.
Danseuse étoile	Monette DENSY F. 1.600 illimité.	La danseuse étoile sera engagée à la représentation.
1ère danseuse	Michèle JOURDAIN Danseuse grand sujet.	Salaires mensuel F. 1.300

Les propositions d'aménagement ou d'augmentation présentées par le Directeur artistique sont adoptées par la Commission.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 14 Avril 1969

Situation des masses

Le Président donne connaissance d'une lettre du secrétaire du syndicat F.O. des musiciens de l'orchestre tendant à obtenir notamment de meilleures conditions de rémunération.

L'examen de la situation des musiciens et également celle des autres artistes des masses fait apparaître l'effort accompli par la Ville au-delà duquel il est impossible d'aller actuellement.

D'autre part, la confrontation avec les rémunérations offertes par d'autres villes permettent de constater qu'en bien des points Lille tient une place honorable.

En conséquence, la commission est d'avis de maintenir le statu quo

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 14 Avril 1969

Assurance-chômage - ASSEDIC -

En liaison avec le problème de l'amélioration de la situation des masses, se situe celui de "l'assurance-chômage" au sens où il intéresse le personnel saisonnier pendant les quatre mois d'inter-saison.

Le président informe l'assemblée qu'aucun élément nouveau n'a permis l'évolution de cette situation.

Lecture est faite de la correspondance échangée avec le Ministre des Affaires sociales d'où il résulte qu'il faut attendre la publication d'un décret actuellement en élaboration pour être fixé sur le sort de nos artistes.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 14 avril 1969

Situation de l'accessoiriste

Le règlement général d'exploitation des Théâtres municipaux, établi en 1960 et adopté par délibération du Conseil municipal du 17 juin 1960, comporte en annexe un tableau déterminant les cadres du personnel chargé du fonctionnement des théâtres et le montant des rémunérations à allouer à chaque catégorie.

Dans ce tableau figure un poste d'accessoiriste.

Par délibération du Conseil municipal n° 66/4037 en date du 4 novembre 1966, il a été décidé de porter de neuf à onze mois la durée du contrat de l'agent sus-désigné.

La raison en était que les théâtres ayant racheté le fonds de mobilier et d'accessoires de la Sté Houssen, jusque là utilisé en location, il était nécessaire de prévoir la remise en état de ces accessoires de scène pendant l'inter-saison.

Or, à l'expérience, il est apparu que non seulement l'accessoiriste actuel assurait les réparations du matériel existant mais qu'il confectionnait à la demande du metteur en scène : meubles, sièges, lustrerie de tous styles ainsi que les accessoires divers nécessaires aux différents ouvrages du répertoire. L'ensemble de ces travaux et la qualité exigée renforcent considérablement la qualification de celui qui les assume.

Cependant, cet agent est rémunéré au même tarif que lorsque le travail de l'accessoiriste ne correspondait qu'à la mise en place du mobilier loué à la Sté Houssen, c'est-à-dire actuellement à l'indice majoré 202.

Il a donc paru expédient de reconsidérer la fonction d'accessoiriste pour la mettre au niveau de la qualité et de l'étendue du travail fourni.

En conséquence, il est proposé de porter la rémunération de cet emploi à l'indice majoré 232 soit une augmentation de 30 points.

Avis favorable de la Commission.

Un rapport sera présenté au Conseil municipal.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 14 Avril 1969

Spectacles KARSENTY-HERBERT

Représentation du dimanche - modification du contrat.

Messieurs KARSENTY et HERBERT qui assurent chaque année la saison de Comédie à l'Opéra, nous ont exposé récemment les difficultés financières grandissantes de leur exploitation et nous ont informés de leur intention de supprimer la représentation du dimanche qui serait, dans la plupart des cas, nettement déficitaire.

Une décision de ce genre aurait des conséquences fâcheuses auprès des abonnés et des spectateurs amateurs de comédie qui ne peuvent venir à l'Opéra en semaine.

Une réunion a donc eu lieu au cours de laquelle ont été examinés les moyens de pallier le déficit des organisateurs en conservant la représentation du dimanche après-midi.

MM. KARSENTY et HERBERT considèrent qu'ils sont en déficit si le chiffre de recette brute est inférieur à 10.000 francs.

Ils proposent pour la saison 1969/1970, à titre d'essai, l'abandon par la Ville de sa part, lorsque la recette brute n'atteint pas 10.000 Frs. Rappelons que la part de la Ville est fixée à 17 % de la recette brute.

Considérant l'intérêt que présentent les spectacles KARSENTY-HERBERT et l'effort de ces organisateurs pour donner chaque année des spectacles de qualité, la Commission est favorable à l'essai proposé pour la prochaine saison.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 14 Avril 1969

Projet de concours de musiciens

M. Vanderdonckt fait part de la nécessité de recruter des musiciens et suggère l'ouverture d'un concours

Avis favorable de la Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 45.

Le Secrétaire de séance,

D. DUTILLEUL

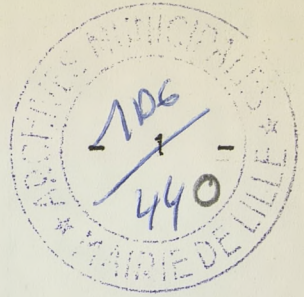
Le Président,

G. ROMBAUT

Le Directeur des Affaires scolaires,
culturelles et sportives,

J. BACQUART

Administration Générale



COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Sous la présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire, la Commission des Théâtres s'est réunie le 16 avril 1970 à 18 heures dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. FRISON, Adjoint au Maire
M. ASTIE, Conseiller municipal
M. le Docteur DEFAUX, Conseiller municipal
M. HEURTEAUX, Conseiller municipal
M. MIGLOS, Conseiller municipal

Etaient excusés :

Me LEVY, Adjoint au Maire
M. BLANCHARD, Conseiller municipal
M. RICHOUX, Secrétaire général
Mlle INGLEBERT, Secrétaire général adjoint

Assistaient également à la réunion :

M. BACQUART, Directeur des affaires scolaires, culturelles et sportives.
M. REGIBO, Administrateur des théâtres municipaux,
M. VANDERDONCKT, Directeur artistique des théâtres municipaux

Secrétaire de séance :

M. DUTILLEUL, Rédacteur aux théâtres municipaux

*

* *

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Procès-verbal de la réunion du 5 novembre 1969 -- Observation --

A la question posée par le Président sur l'adoption du procès-verbal de la réunion du 5 novembre 1969; M. FRISON fait observer qu'en son absence, la Commission a "enterré" la proposition qu'il avait faite au cours d'une réunion privée qui s'était tenue avant la réunion de Commission du 14 avril 1969, concernant la création d'une sous-commission qui serait chargée d'examiner et de commenter poste par poste, les éléments constitutifs du projet de budget ou du bilan d'exploitation des théâtres.

Le Président fait remarquer que la question a été posée aux commissaires présents le 5 novembre 1969; et qu'aucune candidature n'avait pu être recueillie.

Toutefois, considérant les raisons exposées par M. FRISON, Me ROMBAUT fait un nouvel appel aux candidatures et la sous-commission dont il s'agit est constituée ainsi qu'il suit :

Président : : Me ROMBAUT

Commissaires : Mme LEMPEREUR
M. ASTIE
M. HEURTEAUX
M. MIGLOS

Le procès-verbal est ensuite adopté.

Le Président propose à l'assemblée de passer à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Contrat de location de perruques et postiches.

La présentation, sur nos scènes municipales, des oeuvres du répertoire, nécessite la location de matériel de perruques et de postiches.

Au cours de la saison 1969/70, M. VERVLIET, perruquier, 80, rue de l'Hôpital Militaire à LILLE, assurait ces fournitures.

Seul à même de livrer cet important matériel, M. VERVLIET a donné satisfaction, et s'engage à maintenir pour la saison 1970/1971 les conditions souscrites pour la saison écoulée.

Il est demandé aux membres de la Commission, l'autorisation de passer avec ce perruquier un marché de gré à gré d'un montant approximatif de 32.710,00 F.

Le montant de cette dépense serait imputé sur les crédits ouverts à cet effet au budget (sous-chapitre 945-250 - compte 630/4).

Avis favorable de la Commission.

*

* *

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Renouvellement de la convention relative à la publicité.

La publicité des théâtres municipaux, confiée par convention en date du 31 mai 1966 à la Société "AVENIR-PUBLICITE", et reconduite par deux avenants les 14 mai 1969 et 2 janvier 1970, est arrivée à expiration le 31 mars 1970.

Il convient de passer un nouveau contrat.

La Société "AVENIR-PUBLICITE", accepte d'assurer ce service aux mêmes conditions que précédemment.

M. MIGLOS propose d'étendre au maximum la publicité notamment par l'affichage des programmes où se rassemblent les jeunes et en particulier dans les établissements scolaires chaque fois que la chose s'avérera possible.

Avis favorable de la Commission.

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des services juridique et immobilier pour suite à donner.
- à l'Administration municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Renouvellement de la convention relative aux programmes.

M. MAHU-CHEVALIER, 28, rue Emile DESMET à Lille, assure depuis de nombreuses années la composition, l'impression et la vente des programmes des théâtres municipaux, ainsi que la préparation de dépliant et brochures de propagande, distribués gratuitement par l'administration des théâtres.

M. MAHU-CHEVALIER, qui a toujours donné toute satisfaction, sollicite le renouvellement de son contrat, pour la saison 1970/1971, aux conditions suivantes :

- les programmes seront vendus 1,80 Frs.
- une ristourne de 0,10 Frs par programme sera versée à la Ville à la fin de la saison.
- une participation financière arrêtée à 2.000,00 Frs (deux mille francs) hors taxes sera versée par la ville pour l'impression de sept mille brochures de propagande qui comporteront, en outre, des pages publicitaires.

Cette proposition a reçu l'agrément de la Commission des affaires juridiques et immobilières. Néanmoins, M. VANDERDONCKT estime qu'il est possible au moyen d'une recherche plus poussée de la publicité, d'obtenir pour une participation égale, voire inférieure, la mise à la disposition des théâtres d'un plus grand nombre de brochures.

Par ailleurs, M. FRISON souhaiterait le renouvellement du format et de la présentation des programmes, de la composition du texte et des commentaires des ouvrages. La Commission partage ce souhait et, sous réserve d'une modification du texte visant la participation de la ville et le nombre de brochures qui deviendrait :

"- une participation financière maxima arrêtée à 2.000,00 Frs (deux mille francs) hors taxes sera versée par la ville pour l'impression minima de sept mille brochures de propagande qui comporteront, en outre, des pages publicitaires,"

la Commission émet un avis favorable à la reconduction de la convention relative aux programmes.

Extrait du procès-verbal transmis :

- à la Direction des services juridique et immobilier pour suite à donner.
- à l'Administration municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Proposition de programmes pour la saison 1970/1971.

A la demande du Président, M. VANDERDONCKT, Directeur artistique, présente le programme de la saison 1970/1971 tel qu'il l'a élaboré, compte tenu de précisions à obtenir ultérieurement pour certains ouvrages.

Théâtre de l'OPERA

<u>Spectacles</u>	<u>Dates</u>
LA TOSCA	jeudi 8 octobre 1970
LUCIE DE LAMTMERMOOR	jeudi 15 octobre 1970
FAUST	samedi 7 novembre 1970 et dimanche 8 novembre 1970
LES PECHEURS DE PERLES	jeudi 19 novembre 1970
MIREILLE	jeudi 26 novembre 1970
LES NOCES DE FIGARO	jeudi 3 décembre 1970
SPECTACLE DE BALLETS	jeudi 10 décembre 1970
Mme BUTTERFLY	jeudi 7 janvier 1971
RIGOLETTO	jeudi 14 janvier 1971
LE BARBIER DE SEVILLE	jeudi 28 janvier 1971
SIEGFRIED	jeudi 4 février 1971
FAUST	jeudi 11 février 1971
LE CHEVALIER A LA ROSE	jeudi 25 février 1971
LA TRAVIATA	jeudi 4 mars 1971
SPECTACLE DE BALLETS	jeudi 11 mars 1971
CARMEN	samedi 20 mars 1971 et dimanche 21 mars 1971
FAUST	jeudi 29 avril 1971

.../...

Théâtre SEBASTOPOL

Spectacles

Dates

MY FAIR LADY

du samedi 19/9 au dimanche 18/10/70

ou

MONSIEUR CARNAVAL

du samedi 19/9 au dimanche 11/10/70

LES SALTIMBANQUES

du samedi 17/10 au dimanche 18/10/70

REVE DE VALSE

du samedi 24/10 au dimanche 25/10/70

LE PAYS DU SOURIRE

du samedi 31/10 au dimanche 1/11/70

IL FAUT MARIER MAMAN

du samedi 7/11 au dimanche 8/11/70

LA COCARDE DE MIMI PINSON

le mercredi 11 novembre 1970

VERONIQUE

du samedi 14/11 au dimanche 15/11/70

MONSIEUR BEAUCAIRE

du samedi 21/11 au dimanche 22/11/70

LA BELLE DE CADIX

du samedi 28/11 au dimanche 6/12/70

LA CHAUVE SOURIS

du samedi 12/12 au dimanche 20/12/70

RENDEZ-VOUS A PARIS

du jeudi 24/12/70 au dimanche 3/1/71

COQUIN DE PRINTEMPS

du samedi 9/1 au dimanche 17/1/71

LE BARON TZIGANE

du samedi 23/1 au dimanche 24/1/71

BALALAIKA

du samedi 30/1 au dimanche 7/2/71

CIBOULETTE

du samedi 13/2 au dimanche 14/2/71

LA VEUVE JOYEUSE

du samedi 20/2 au dimanche 21/2/71

VACANCES AU TYROL

du samedi 27/2 au dimanche 7/3/71

LES P'TITES MICHU

du samedi 13/3 au dimanche 14/3/71

DEDE

du samedi 20/3 au dimanche 21/3/71

LA PETITE BOHEME

du samedi 27/3 au dimanche 28/3/71

LA PERICHOLE

ou

MONSIEUR CARNAVAL

du samedi 3/4 au dimanche 25/4/71

.../...

Après cette énumération qui obtient l'approbation de la Commission, le Président évoque un projet dont il s'est déjà ouvert ultérieurement. Il s'agit d'un grand spectacle sur un thème wagnérien par exemple, qui réunirait l'orchestre de l'O.R.T.F et l'orchestre de nos théâtres avec de grands artistes lyriques allemands, l'O.R.T.F fournissant gracieusement l'orchestre.

M. FRISON pense plutôt à un grand festival de musique mettant en oeuvre les deux formations ci-dessus, donné au bénéfice des jeunes comme on l'a déjà fait avec des spectacles de ballets, et considérant que ceux-ci ont déjà obtenu la faveur du jeune public.

M. VANDERDONCKT fait remarquer que la réalisation d'un spectacle lyrique réunissant une grande quantité de musiciens ne peut être retenue pour l'Opéra du fait de l'impossibilité de mettre plus de soixante musiciens dans la fosse d'orchestre.

Il est évident que deux formations d'orchestre pourraient par contre tenir place sur scène. (à envisager pour l'année prochaine).

Le Directeur artistique suggère quelques spectacles gratuits de ballets donnés par notre troupe dans des lieux à déterminer en dehors de nos théâtres.

Mme LEMPEREUR appuie cette suggestion.

Le Président avec l'approbation de la Commission donne le feu vert à M. VANDERDONCKT pour l'organisation des spectacles chorégraphiques dont il est question.

Avis favorable de la Commission quant au programme projeté.

Des arrêtés seront soumis à la signature de M. le Maire.

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Tarifification des spectacles.

Le Directeur artistique propose d'arrêter comme suit la tarification des spectacles figurant au projet de programme de la saison 1970/1971.

Théâtre de l'OPERA

<u>Spectacles</u>	<u>Tarifs</u>
LA TOSCA	F
LUCIE DE LANMERMOOR	F
FAUST	E
LES PECHEURS DE PERLES	E
MIREILLE	E
LES NOCES DE FIGARO	E
Mme BUTTERFLY	F
RIGOLETTO	E
LE BARBIER DE SEVILLE	E
SIEGFRIED	F
FAUST	F
LE CHEVALIER A LA ROSE	F
LA TRAVIATA	E
SPECTACLE DE BALLETS	E
CARMEN	E
FAUST	F

Théâtre SEBASTOPOL

<u>Spectacles</u>	<u>Tarifs</u>
MY FAIR LADY	G
MONSIEUR CARNAVAL	G
LES SALTIMBANQUES	E

.../...

REVE DE VALSE	E
LE PAYS DU SOURIRE	E
IL FAUT MARIER MAMAN	E
LA COCARDE DE MIMI PINSON	E
VERONIQUE	E
MONSIEUR BEAUCAIRE	E
LA BELLE DE CADIX	E
LA CHAUVÉ SOURIS	E
RENDEZ-VOUS A PARIS	G
COQUIN DE PRINTEMPS	E
LE BARON TZIGANE	E
BALALAIKA	F
CIBOULETTE	E
LA VEUVE JOYEUSE	E
VACANCES AU TYROL	F
LES P'TITES MICHU	E
DEDE	E
LA PETITE BOHEME	E
LA PERICHOLE	G

Avis favorable de la Commission.

Des arrêtés seront soumis à la signature de M. le Maire.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Prix des places. - Saison 1970/1971 -

Le Président propose de reconduire pour la saison 1970/71 les prix pratiqués pendant la saison 1969/1970. Il ne lui parait pas opportun d'augmenter ces prix dans nos théâtres.

Avis favorable de la Commission.

*

* *

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Gala au profit des oeuvres sociales du Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale du Nord.

Lors de la saison 1969/1970 l'opéra "FAUST" a été donné le jeudi 30 octobre 1969 au bénéfice des Oeuvres sociales du Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale du Nord. Une somme de 1500,00 Frs a été versée à cet organisme.

Il est demandé à la Commission son accord pour proposer au Conseil municipal :

- de réserver pour le Gala de la Presse la représentation d'ouverture de la saison 1970/1971 au théâtre Sébastopol où sera donné soit "MY FAIR LADY" soit "MONSIEUR CARNAVAL".

- de verser au profit des Oeuvres sociales du Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale du Nord une somme de 1500,00 Frs, dépense qui sera imputée sur le chapitre 945-250 compte 657 - subventions -.

Avis favorable de la Commission.

*

* *

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Gala en l'honneur de la 34ème section des Médaillés Militaires.

Il est de tradition, au cours de chaque saison d'Opéra, de réserver une soirée en l'honneur de la 34ème section des Médaillés Militaires.

Les contacts pris avec les responsables de cette organisation n'ayant pas permis à ce jour de déterminer une date, il est proposé, pour la saison 1970/1971 le principe de la réservation d'un spectacle, choisi ultérieurement, pour le gala de la 34ème section des Médaillés Militaires.

Avis favorable de la Commission.

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Représentations à tarif réduit prévues pour les comités d'entreprise.

Le Directeur artistique propose d'arrêter comme suit les spectacles qui seront donnés à tarif réduit au bénéfice des ressortissants des comités d'entreprise et assimilés.

Les spectacles sont donnés au théâtre Sébastopol sous les titres et aux dates ci-après :

<u>Spectacles</u>	<u>Dates de représentations</u>	<u>Tarifs</u>
<u>LES SALTIMBANQUES</u>	samedi 17 octobre 1970 (s) dimanche 18 octobre 1970 (s)	E
<u>REVE DE VALSE</u>	samedi 24 octobre 1970 (s) dimanche 25 octobre 1970 (s)	E
<u>LE PAYS DU SOURIRE</u>	samedi 31 octobre 1970 (s) dimanche 1er novembre 1970 (s)	E
<u>IL FAUT MARIER MAMAN</u>	samedi 7 novembre 1970 (s) dimanche 8 novembre 1970 (s)	E
<u>VERONIQUE</u>	samedi 14 novembre 1970 (s) dimanche 15 novembre 1970 (s)	E
<u>MONSIEUR BEUCAIRE</u>	samedi 21 novembre 1970 (s) dimanche 22 novembre 1970 (s)	E
<u>LA BELLE DE CADIX</u>	samedi 28 novembre 1970 (s) dimanche 29 novembre 1970 (s) samedi 5 décembre 1970 (s) dimanche 6 décembre 1970 (s)	E

.../...

<u>LA CHAUVE SOURIS</u>	samedi 12 décembre 1970 (s) dimanche 13 décembre 1970 (s) samedi 19 décembre 1970 (s) dimanche 20 décembre 1970 (s)	E
<u>RENDEZ-VOUS A PARIS</u>	samedi 26 décembre 1970 (s) dimanche 27 décembre 1970 (s) samedi 2 janvier 1971 (s) dimanche 3 janvier 1971 (s)	G
<u>COQUIN DE PRINTEMPS</u>	samedi 9 janvier 1971 (s) dimanche 10 janvier 1971 (s) samedi 16 janvier 1971 (s) dimanche 17 janvier 1971 (s)	E
<u>LE BARON TZIGANE</u>	samedi 23 janvier 1971 (s) dimanche 24 janvier 1971 (s)	E
<u>BALALAIKA</u>	samedi 30 janvier 1971 (s) dimanche 31 janvier 1971 (s) samedi 6 février 1971 (s) dimanche 7 février 1971 (s)	F
<u>CIBOULETTE</u>	samedi 13 février 1971 (s) dimanche 14 février 1971 (s)	E
<u>LA VEUVE JOYEUSE</u>	samedi 20 février 1971 (s) dimanche 21 février 1971 (s)	E
<u>VACANCES AU TYROL</u>	samedi 27 février 1971 (s) dimanche 28 février 1971 (s) samedi 6 mars 1971 (s) dimanche 7 mars 1971 (s)	F
<u>LES P'TITES NICHU</u>	samedi 13 mars 1971 (s) dimanche 14 mars 1971 (s)	E
<u>DEDE</u>	samedi 20 mars 1971 (s) dimanche 21 mars 1971 (s)	E

Avis favorable de la Commission.

Un arrêté sera soumis à la signature de M. le Maire.

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Représentations prévues pour les assistés. - saison 1970/1971 -

Le Directeur artistique propose d'arrêter comme suit les spectacles qui seront donnés au théâtre Sébastopol au bénéfice des assistés.

<u>Spectacles</u>	<u>Dates</u>
MY FAIR LADY ou MONSIEUR CARNAVAL	samedi 19 septembre 1970
REVE DE VALSE	samedi 24 octobre 1970
MONSIEUR BEAUCAIRE	samedi 21 novembre 1970
LA CHAUVE SOURIS	samedi 12 décembre 1970
LE BARON TZIGANE	samedi 23 janvier 1971
CIBOULETTE	samedi 13 février 1971
DEDE	samedi 20 mars 1971
LA PERICHOLE ou MONSIEUR CARNAVAL	samedi 3 avril 1971

Avis favorable de la Commission.

Un arrêté sera soumis à la signature de M. le Maire.

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Représentations gratuites pour les jeunes - Information -

L'initiative prise depuis plusieurs années par l'Administration municipale de donner des représentations gratuites en faveur des élèves des lycées et collèges de Lille, a du être abandonnée à la suite de la décision du Ministère de l'Education Nationale de supprimer les cours du samedi après-midi.

Afin de pallier partiellement cet inconvénient, il est alloué pour les séances du dimanche soir au théâtre Sébastopol 150 places gratuites au profit de ces mêmes jeunes gens.

M. HEURTEAUX ayant exprimé le souhait que ces spectacles soient ouverts aux jeunes travailleurs, le Président et M. VANDERDONCKT lui font remarquer que la chose est déjà réalisée de différentes manières :

- par le tarif réduit aux membres des comités d'entreprises, et aux membres des associations culturelles,

- par les spectacles gratuits organisés sous l'égide de l'Office municipal de la Jeunesse.

La Commission a pris connaissance avec satisfaction de cette information.

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Bilan d'exploitation de l'exercice 1969.

Le Président examine et commente les résultats de l'exercice 1969 et fait état de la progression raisonnable du déficit constaté dans les exercices 1966 - 1967 - 1968 - 1969, suivant les chiffres ci-après :

- déficit réel pour 1966	3.215.023,05
- déficit réel pour 1967	4.262.673,60
- déficit réel pour 1968	4.310.030,30
- déficit réel pour 1969	4.554.032,43

M. FRISON fait remarquer que le bilan d'exploitation présente une situation comparative entre le déficit prévu et le déficit réel, alors qu'à son avis la seule confrontation valable consiste à rapprocher les résultats des deux derniers exercices.

La remarque de M. FRISON paraît judicieuse et il est entendu que désormais seules les recettes et les dépenses réelles feront l'objet de compte-rendus comparatifs qui seront soumis à l'examen préalable de la sous-commission chargée du contrôle du budget.

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Composition de la troupe sédentaire pour la saison 1970/1971.

La Commission examine la liste des emplois de la "troupe sédentaire" pour la saison prochaine.

Cette liste comprend :

- les emplois dont les traitements sont indexés qui bénéficient automatiquement des augmentations périodiques applicables à la rémunération des fonctionnaires,
- les emplois dont les traitements ne sont pas indexés et pour lesquels le Directeur artistique propose des augmentations en fonction du relèvement du coût de la vie ou de la valeur croissante de certains artistes.

Troupe sédentaire à traitement indexé.

<u>Emplois</u>	<u>Traitement brut actuel</u>	<u>Indice majoré</u>	
Régisseur général, metteur en scène jouant des rôles.	2.151,98	392	Edgar DUVIVIER
Metteur en scène d'Opéra.	2.151,98	392	Paul PLAISANT
Maître de ballet, chorégraphe chargé de cours.	2.914,97	531	Willy CERULLO
2° Chef d'orchestre.	2.151,98	392	Paul WOESTYN
Chef des chœurs.	1.899,39	346	Marcelle COIBA
Chef des chœurs adjoint répétitrice.	1.487,70	271	Rosine MORANT
Attaché de Direction, Régisseur artistique, Théâtre Sébastopol.	1.465,75	267	André DUHAMEL
Attaché de Direction, Régisseur artistique, Opéra.	1.465,75	267	Henry KIEVAL

.../...

2° Régisseur Opéra.	1 465,75	267	Claude CETIN
2° Régisseur Opérette.	1 465,75	267	Gérard FOUCHARD
Assistante - Régisseur de Ballet.	1 465,75	267	Jacqueline REYNAERT
Régisseur de l'orchestre.	1 432,78	261	Jean ALLARD

Troupe sédentaire à traitement non indexé.

EMPLOIS

CONDITIONS ACTUELLES

PROPOSITIONS 1970/1971

Rôles de composition et rôles distribués.	<u>Fernand KINDT</u> F. 1.550 pour 15 repr. non reversibles. Pour le cas où M. KINDT jouerait un rôle de 1° plan, il est entendu qu'un cachet de 100 F par représentation lui serait accordé.	F. 1.650 pour 15 repr. non reversibles. Pour le cas où M. KINDT jouerait un rôle de 1° plan, il est entendu qu'un cachet de 100 F par représentation lui serait accordé.
Comique marqué. Rôles distribués.	<u>Michel HENRY</u> F. 1.450 pour 15 représentations non reversibles.	F. 1.500 pour 15 repr. non reversibles.
1° Desclauzas jouant certaines fantaisistes.	<u>Ginette LINDER</u> F. 1.350 pour 15 repr. non reversibles.	F. 1.400 pour 15 repr. non reversibles.
Petits rôles chantant les chœurs.	<u>Henri COUSSY</u> F. 1.300 pour 15 repr. non reversibles.	F. 1.400 pour 15 repr. non reversibles.
Rôles distribués. Assistant responsable des meubles accessoires et costumes.	<u>Michel ALBAN</u> F. 1.200 pour 15 repr. non reversibles.	F. 1.250 pour 15 repr. non reversibles.
Petits rôles et tous rôles distribués.	<u>Jacky SELMA</u> F. 1.300 pour 15 repr. non reversibles.	F. 1.350 pour 15 repr. non reversibles.
2° Fantaisiste.	<u>J.C. DELHUMEAU</u> F. 1.200 illimité	F. 1.250 illimité.

.../...

2 ^o Ténor chantant	<u>Jacques LEGRAND</u>	
les chœurs d'Opéra.	F. 1.400 pour 14 repr. reversi- bles suivant protocole.	F. 1.600 pour 14 repr. reversibles suivant protocole.
Tous rôles dis- tribués.	<u>Josette HELLEN</u> Indice 207 valeur 1.10.69 : 1.125,20 F.	Mêmes conditions qu'en 1969/1970.
1er danseur étoile	<u>Rudolf BRYANS</u> F. 2.000 illimité.	F. 2.100 illimité.
1ère danseuse	<u>Michèle JOURDAIN</u> F. 1.300 illimité.	F. 1.400 illimité.

La Commission émet un avis favorable à ces propositions de revalorisation: qui prendront effet à compter du 1er septembre 1970.

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Personnel contractuel - Demandes d'augmentations.

A l'occasion de l'examen des conditions de rémunération de la troupe sédentaire qui vient d'être fait, le Président soumet à l'Assemblée :

- une demande présentée par M. DUVIVIER, metteur en scène, jouant des rôles.

Cette demande porte sur l'augmentation du cachet qu'il reçoit pour chaque rôle joué.

Pour chaque représentation il est alloué jusqu'à présent à M. DUVIVIER un cachet de 80 F. La Commission est d'accord pour le porter à 100 F.

- une demande présentée par M. KIEVAL, régisseur artistique, faisant fonction d'attaché de direction et relations publiques. Jusqu'à ce jour, l'intéressé recevait une prime mensuelle de responsabilité de 50 F. Eu égard à la permanence de la présence exigée par le caractère de la fonction et des nombreuses heures supplémentaires qui en découlent et par ailleurs des responsabilités qui lui sont confiées par le Directeur artistique, il est proposé de porter cette prime à 300 F.

- une demande présentée par M. PERDU dit LAFORGERE, chef costumier, payé jusqu'à présent sur la base de l'indice majoré 251, soit un salaire mensuel de 1377,88F. En 1963, lors de la liquidation de fonds des Etablissements CRETEUR, fournisseur de costumes de théâtres il a fallu, poussé par la nécessité, créer d'urgence un atelier de couture chargé de l'entretien et du remplacement du lot de costumes acheté aux Etablissements sus-nommés. M. PERDU dit LAFORGERE, dont le rôle a été de diriger cet atelier de réparation et de rénovation a dû très rapidement s'attacher à la création et à la confection de nouveaux costumes pour faire face aux besoins du répertoire et à ceux de nouveaux ouvrages.

La charge est devenue importante et il paraît aujourd'hui expédient de revaloriser le traitement de M. PERDU dit LAFORGERE pour le porter à l'indice réel majoré 278, ce qui représente une augmentation mensuelle de 148,28F.

Avis favorable de la Commission.

Rapport à soumettre au Conseil municipal.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Revendications des musiciens.

Le Président fait part à l'assemblée de l'entretien qu'il a eu avec le représentant syndical des musiciens de l'orchestre au sujet d'une amélioration de leur situation notamment en matière d'indemnités compensatrices dans le cas d'arrêt pour maladie.

Un débat s'établit où le Président suggère l'adhésion à une Caisse mutuelle complémentaire avec participation de la Ville et des intéressés.

M. FRISON est d'accord sur le principe, mais fait remarquer qu'il ne lui paraît pas possible d'envisager la participation de la Ville à une assurance non obligatoire ; par ailleurs, il rappelle que chaque salarié a toujours la faculté de s'assurer personnellement à une caisse complémentaire.

M. VANDERDONCKT parle d'une société de secours mutuels "LA STRASBOURGEOISE" qui paraît présenter une solution au problème posé. Il s'informerait des possibilités offertes par cet organisme.

La Commission souhaite que l'étude de cette question soit poursuivie et que les résultats lui en soient communiqués lors d'une prochaine réunion.

*

* *

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1970

Exploitation des vestiaires des théâtres.

M. CAMPEAS, concessionnaire des vestiaires de nos théâtres a demandé qu'il lui soit permis d'augmenter de 10 ou 20 centimes le tarif imposé par le contrat actuellement en cours et qui prendra fin le 31 août 1972.

Après échange de vues, la Commission estime qu'il n'est pas possible de répondre favorablement à la demande présentée.

Cette question pourra éventuellement être examinée à l'occasion du renouvellement de la concession.

Rapport à l'Administration municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

le Secrétaire de séance,

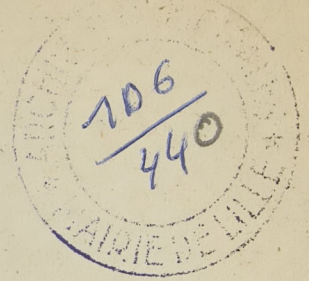
D. DUTILLEUL

Le Président

G. ROMBAUT

Le Directeur des affaires scolaires,
culturelles et sportives,

J. BACQUART.



COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1970

Sous la présidence de Maître Rombaut, Adjoint au Maire, la Commission des théâtres s'est réunie le 24 Novembre 1970 à 18 h.30 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjoints.

Etaient présents :

- Mme Lempereur, Adjoint au Maire
- M. Frison, Adjoint au Maire
- M. le Bâtonnier Lévy, Adjoint au Maire
- M. Astié, Conseiller municipal
- M. le Docteur Defaux, Conseiller municipal
- M. Hourteaux, Conseiller municipal
- M. Miglos, Conseiller municipal

Etaient excusés :

- M. Blanchard, Conseiller municipal
- M. Richoux, Secrétaire Général, empêché
- Mlle Inglebert, Secrétaire général adjoint, empêchée

Assistaient également à la réunion :

- M. Bacquart, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives
- M. Régibo, Administrateur des théâtres municipaux
- M. Vanderdonckt, Directeur artistique des théâtres municipaux

Secrétaire de séance :

- M. Saint-Pol, Rédacteur et régisseur comptable des théâtres municipaux

* * *
* * *

Avant de faire adopter le procès-verbal de la réunion du 16 Avril 1970, le Président souligne, à l'intention de l'assemblée et plus particulièrement de M. Frison, que l'observation qu'il avait faite lors de la lecture du procès-verbal de la réunion du 5 Novembre 1969, a été suivie d'effet puisque la sous-commission chargée de l'examen du budget et du bilan d'exploitation des Théâtres, créée le 16 Avril 1970, s'est réunie deux fois pour examiner et commenter le projet de budget pour l'exercice 1971. Les procès-verbaux de ces deux réunions ayant été adressés aux commissaires, l'ensemble de ces compte-rendus de séances est adopté.

Le Président propose à l'assemblée d'examiner tout d'abord la question de l'avenant à apporter à la convention passée avec M. Mahu-Chevalier pour l'impression des programmes de la saison théâtrale 1970/1971.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 24 Novembre 1970

Programme des théâtres pour la saison 1970/1971

Convention MAHU-CHEVALIER - Avenant n° 1.

Le Président informe la Commission que M. Mahu-Chevalier, imprimeur, 28 rue Emile Desmet à Lille qui, après négociations avec le service juridique, avait accepté de fournir aux théâtres 7000 brochures de propagande pour le prix de 2000 Frs hors taxes, avait fait savoir qu'il ne pouvait tenir son engagement.

Cette dénonciation de l'accord verbal qu'il avait pris était basée sur le fait qu'il ne lui avait pas été possible de réunir le support publicitaire suffisant pour absorber la différence entre le prix de revient des brochures et le prix de 2000 Frs demandé.

En conséquence, M. Mahu proposait que le nombre de brochures soit ramené à 4000 ou que la Ville accepte de porter la redevance des 7000 brochures à 3500 Frs hors taxes.

L'Administration des théâtres ayant estimé nécessaires les 7000 brochures, M. Mahu confectionna le nombre demandé sous réserve d'un avenant à apporter à la convention.

Après examen de la question et après que Mme Lempereur et M. Frison aient fait connaître leur position de refus, le Président fait entériner la décision qu'a prise l'Administration des théâtres de faire livrer les brochures indispensables au lancement de la saison 1970/1971.

Avis favorable de la Commission.

Extrait du procès-verbal transmis :

- aux services juridique et immobilier pour suite à donner

COMMISSION DES THEATRES

Réunion du 24 Novembre 1970

Exercice 1971 - Crédits d'investissement

Le Président expose que pour répondre aux nécessités d'achat de matériel de bureau, instruments de musique, outillage et matériel divers, il est prévu au budget de l'exercice 1971 une demande de crédit de 25.000 F.

Ce crédit serait à répartir de la manière suivante :

- Chapitre 903.64 - compte 214.2 A 1 (matériel et instruments de musique) 20.000 F
- Chapitre 903.64 - compte 214.9 A (outillage et matériel divers) 5.000 F

Avis favorable de la Commission.

Extrait du procès-verbal transmis à la Direction des Finances.

COMMISSION DES THEATRES

Réunion du 24 Novembre 1970

Exercice 1970 - Crédits d'investissement - Virement de compte à compte

Le Président fait connaître que pour répondre à des besoins d'achat de matériel divers et d'outillage, il a été nécessaire de prélever sur le crédit d'investissement imputé au chapitre 903.64 compte 214-2 A 1 une provision correspondant au montant des achats prévus.

Les services de la Trésorerie Principale ne peuvent payer que si un compte est ouvert sous la rubrique "Acquisition de matériel divers et outillage".

En conséquence, il est demandé l'ouverture du compte 214.9 A et le virement à ce compte de la somme de 5.000 F.

Avis favorable de la Commission.

Extrait du procès-verbal transmis à la Direction des Finances.

COMMISSION DES THEATRES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION du 24 NOVEMBRE 1970

Prévisions budgétaires pour l'exercice 1971

Le Président souligne brièvement les travaux d'examen des prévisions budgétaires qui ont fait l'objet des deux réunions de la sous-commission créée à cet effet et dont les procès-verbaux ont été adressés aux commissaires.

Après un court échange où domine la nécessité de présenter un budget identique à celui de 1970, la Commission donne son accord aux prévisions établies par les services gestionnaires et entérine avec satisfaction les travaux de la sous-commission. (projet de budget joint)

Extrait du procès-verbal transmis :

à la Direction des Finances pour être soumis à la Commission des Finances.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1970

Taxe sur les spectacles - Transformation en taxe à la valeur ajoutée -

Le Président fait connaître qu'il vient d'être informé que le projet de loi de finances pour 1971 prévoit pour les Théâtres la suppression de la taxe sur les spectacles et son remplacement par une taxe à la valeur ajoutée (T.V.A.).

Le texte du projet indique que cette taxe serait perçue au taux réduit pour les représentations qui nous concernent.

Néanmoins, il est important de souligner qu'actuellement cette taxe est payée au taux privilégié de 4 % alors que selon les renseignements obtenus de l'Administration des Contributions indirectes le taux réduit de la nouvelle taxe serait de 7,50 %.

La sous-commission des Théâtres avait déjà eu à débattre de ce projet et, à défaut de renseignements précis et de textes réglementaires, avait estimé qu'il n'était pas fondé de prévoir une augmentation de crédit au poste correspondant dans le budget 1971.

Après échange de vues sur ce sujet, la Commission considère que le projet de loi n'étant pas le texte définitif, il n'y a pas lieu d'augmenter la prévision basée sur la taxe sur les spectacles du taux de 4 %.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 NOVEMBRE 1970

Servitudes officielles - Taxation par l'Administration des contributions indirectes

Le Président fait connaître que l'Administration des Contributions Indirectes se propose d'appliquer rigoureusement l'article 1561 - 6^a du code général des impôts relatif à l'exemption de l'impôt attaché aux servitudes officielles dans les salles de spectacles.

Dans chacun des Théâtres, le nombre de servitudes exemptées d'impôt serait limité à 18 qui se rapporteraient particulièrement aux personnes qui se trouvent dans la salle en raison de leurs fonctions : médecin, commissaire de police, auteurs, critiques, journalistes, etc...

S'il en était ainsi, les servitudes des élus municipaux donneraient lieu à une taxe dont la valeur est fonction du prix de la place.

L'assemblée pense qu'une telle mesure ne doit pas être appliquée et demande au Président de faire une démarche auprès du Directeur des Contributions Indirectes.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Réunion du 24 Novembre 1970

MUSICIENS DE L'ORCHESTRE DES THEATRES - REVENDICATIONS -

Le Président fait part à la Commission d'une lettre qu'il a reçue du syndicat des musiciens et portant notamment sur les points suivants :

- 1^o) Assurance - chômage durant l'intersaison
- 2^o) Salaires
- 3^o) Paiement des journées de maladie

S'agissant du premier point, le Président rappelle les démarches qu'il a faites tant dans le cadre de la R.T.L.M.F. que directement auprès du Ministre des Affaires sociales pour expliquer le cas particulier de la troupe sédentaire et des masses (corps de ballet et chœurs) et hâter la sortie du décret prévu dans l'Ordonnance du 13 Juillet 1967 qui doit fixer le sort des catégories sus-nommées.

Hélas, jusqu'à présent rien n'est sorti des arcanes ministériels et il n'est pas possible dans l'état actuel des choses, de donner une suite favorable au désir bien compréhensible des artistes musiciens, choristes et de la danse et aussi de l'Administration municipale de voir régler le problème des quatre mois de l'intersaison théâtrale.

Les deux points relatifs aux salaires et aux avantages sociaux ont fait l'objet d'une enquête auprès des autres villes de province possédant un théâtre en régie municipale.

Il a été enregistré les réponses des villes d'Avignon, Bordeaux, Lyon, Metz, Marseille, Nice, Rouen, Toulouse et Strasbourg. Elles ont permis l'établissement d'un tableau de comparaison dont l'examen fait ressortir un schéma très complexe d'où se dégagent toutefois plusieurs données précises.

Ce tableau fait ressortir que Lille y occupe la septième place dans l'échelle des traitements et que, par ailleurs elle est la seule ville à n'offrir aux musiciens de l'orchestre qu'un contrat de 3 mois, les autres villes assurant à l'orchestre un contrat pour l'année entière.

En corollaire du contrat pour l'année pleine, se dégage l'obligation du plein temps dû à l'Administration mais aussi le bénéfice des avantages sociaux accordés aux fonctionnaires. Il en est de même pour les artistes des chœurs et de la danse.

C'est ainsi que la grande majorité des villes questionnées assurent aux agents en cause trois mois de plein traitement en cas de maladie et que Marseille et Rouen leur assurent dans le même cas trois semaines de plein traitement par an.

Il faut constater qu'à Lille il n'existe, en cas de maladie des musiciens, que le bénéfice des demi-salaires de la sécurité sociale (professeurs de Conservatoire exceptés). En contre-partie ces agents ont toute liberté d'exercer un métier de complément. Toutefois, à notre connaissance 13 sur 32 n'ont d'autre activité que celle de l'orchestre.

Après cet exposé, le Président dit son désir de trouver une formule qui donne satisfaction aux intéressés, un grand débat s'instaure alors d'où il se dégage très vite une majorité défavorable à toute dépense nouvelle.

Après avoir tenté en vain et de plusieurs façons de faire adopter une formule de compromis sur le plan des avantages sociaux, le Président exprime son souhait d'obtenir au moins un accord quant à un "geste" envers les musiciens qui n'ont pas d'autres ressources connues que celles de l'orchestre. Il est fait remarquer qu'il paraît difficile de traiter différemment les agents "non professeurs de Conservatoire" sous le prétexte que les uns n'ont pas d'emploi de complément et que les autres en ont un. Les deux catégories sont sous le même régime général de la sécurité sociale et perçoivent, en cas de maladie, les mêmes avantages de cet organisme.

M. Frison estime par ailleurs qu'il est normal que ceux qui ont deux activités gagnent plus d'argent que ceux qui n'en ont qu'une. Il se dit peu enclin à une formule de petits avantages fractionnés, basés sur un système difficile d'application, formule qui risquerait de créer des zizanies. Il est par contre partisan d'envisager et d'étudier, dès que les finances de la Ville le permettront, une refonte des catégories et un relèvement des indices de traitement.

En conclusion de ce débat, où chacun se dit convaincu de l'intérêt que présente la situation des musiciens ainsi que celle des choristes et des artistes de la danse et de la nécessité de remédier à un état de choses imparfait, il ressort que seules les difficultés budgétaires actuelles interdisent la possibilité d'une solution immédiate.

Le Président reçoit mandat de la Commission d'exprimer aux représentants des syndicats ce désir d'améliorer la situation de leurs adhérents et la volonté de le faire dès que possible, sous la forme la plus équitable.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 NOVEMBRE 1970

Création d'un passeport culturel pour les personnes âgées sur l'initiative de M. Robichez, Directeur du T.P.F.

Le Président fait part à l'assemblée de la démarche faite par M. Robichez au moyen d'une lettre-circulaire adressée aux Maires de la Communauté Urbaine, pour les inviter à établir un passeport culturel qui permettrait à toutes les personnes âgées de 65 ans d'obtenir une réduction de 50 % à toutes les manifestations culturelles et notamment dans les salles de spectacles.

Le côté insolite d'une telle démarche d'un particulier visant à mettre en condition les administrations communales n'échappe pas aux commissaires et Maître Lévy rejoint Maître Rombaut pour s'en étonner. Le Président souligne l'effort accompli par la Ville dans le sens de l'aide aux vieillards, notamment par les séances théâtrales gratuites et informe l'assemblée que M. le Maire a répondu à M. Robichez dans le sens défavorable au projet présenté.

Accord de la Commission

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 24 Novembre 1970

Recherche du coût des représentations gratuites données au bénéfice des assistés et de l'action des théâtres en faveur de la promotion culturelle des jeunes.

Au cours de la réunion de la sous-commission des théâtres du 4 Novembre il était apparu souhaitable de connaître l'ampleur de l'effort accompli chaque année au bénéfice des vieillards et des jeunes du fait de l'entrée gratuite aux représentations lyriques dans nos théâtres.

Un premier travail de recherche a été fait par le service comptable des théâtres avec les éléments à sa disposition.

Il a été pris comme base une représentation d'opérette classique dont le coût en personnel (artistique, scénique, technique, de contrôle, de service d'entretien) s'élève avec les charges sociales à la somme approximative de 13.000 F. soit pour les huit représentations de la saison 104.000 F.

S'agissant des jeunes gens bénéficiaires de places gratuites aux représentations de l'Opéra et du Sébastopol, un calcul basé sur le rapport entre le coût d'une salle à pleine jauge et le nombre de places distribuées donne pour l'ensemble d'une saison un chiffre évalué à 36.000 F.

Dans ce calcul, les frais généraux (éclairage, chauffage, primes d'assurances, publicité, etc...) ne sont pas comptés.

La Commission s'estime satisfaite de ces renseignements qui mettent l'accent sur l'ampleur de l'effort municipal en matière de promotion culturelle.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1970

Inserion dans le Bulletin Municipal de documentation relative à l'activité théâtrale

M. FRISON exprime le souhait d'obtenir de la direction artistique des théâtres une documentation photographique en noir et en couleur sur des mises en scène particulièrement réussies et séduisantes de spectacles lyriques et chorégraphiques destinée à être insérée dans le Bulletin Municipal. De même il souhaiterait recevoir des compte-rendus de jeunes élèves bénéficiaires de places gratuites.

M. FRISON ajoute qu'il serait intéressant de continuer à prendre des photos de tableaux mettant en valeur les spectacles présentés ; leur diffusion possible par le bulletin municipal ferait une excellente publicité pour les Théâtres.

Accord de La Commission.

COMMISSION DES THEATRES

Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1970

Publicité -- Agences de voyages --

M. HEURTEAUX, revenant sur une intervention qu'il avait faite précédemment, constate que le procès-verbal de la réunion du 4 novembre fait mention d'une tentative qui pourrait être faite vers les agences de voyages et la gare routière en vue d'une publicité par apposition d'affichettes. Il demande s'il ne serait pas possible d'ouvrir des locations dans les agences.

Le Président répond que les exigences de la comptabilité publique en matière de billetterie ne permettent pas de se dessaisir de billets sans recevoir immédiatement la contre-partie en argent.

Par ailleurs, à l'ouverture de la location pour nos spectacles, le plan doit être vierge ce qui interdit de disperser des billets.

Toutefois, une lettre sera adressée aux agences dont il est question, les invitant à téléphoner en vue de réservation pour leurs clients.

Accord de la Commission.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration Municipale pour information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

G. ROMBAUT.

M. SAINT POL.

Le Directeur des Affaires scolaires,
culturelles et sportives,

J. BACQUART.

VILLE DE LILLE

THEATRES MUNICIPAUX

(Exploitation en régie)

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 1971

Rectificatif

24/11/1970

PREVISIONS DE RECETTES

- I^o - Produit de l'exploitation
S/Chapitre 945 - article 250 - "LYRIQUE"

RUBRIQUES	PROPOSITIONS DU SERVICE GESTIONNAIRE
700 - 6 (droits d'entrée)	1.207.500,00
709 - (autres produits d'exploitation)	
- vente de spectacles lyriques	41.600,00
- exploitation du vestiaire	
- exploitation du bar de l'Opéra	
- redevance sur vente de programmes	
714 - 4 (locations de matériel)	
- location décors et costumes à d'autres théâtres:	10.000,00
733 - 6 (recouvrements de frais de chauffage, éclairage et autres)	500,00
733 - 9 (autres recouvrements)	8.500,00
	<hr/> 1.268.100,00 <hr/>

PREVISIONS DE RECETTES (suite)

- I^o - Produit de l'exploitation -

S/Chapitre 945 - Article 251 - "Tournées-Récitals-Comédies"

RUBRIQUES	PROPOSITIONS DU SERVICE GESTIONNAIRE
700 - 6 Droits d'entrée - Galas Karsenty-Herbert : 450.000,00 - Tournées diverses : 320.000,00	770.000,00
714 - 2 Locations de salles au forfait - O.R.T.F. Barré Borelli Sociétés etc	15.000,00
714 - 4 Location de matériel (pianos) - Location de pianos	6.000,00
733 - 9 Autres recouvrements	1.000,00
	<hr/> 792.000,00 <hr/>

PREVISIONS DE RECETTES (suite)

- 2° - Subventions - S/Chapitre 945 - article 250

RUBRIQUES	PREVISIONS FAITES PAR LE SERVICE GESTIONNAIRE
- Subvention de l'Etat - Compte 737.0	100.000,00
- Subvention du département - Compte 737.6	10.000,00

	110.000,00
	=====

- 3° - Recouvrements des traitements, des salaires et des charges sociales

S/Chapitre 931.1

RUBRIQUES	PREVISIONS FAITES PAR LE SERVICE GESTIONNAIRE
- Recouvrements des charges sociales - compte 733.1	2.000,00
- Recouvrements des traitements, des salaires - compte 733.2	8.000,00

	10.000,00

PREVISIONS DE DEPENSES

I - Dépenses de personnel - S/Chapitre 931.1

A - Personnel titulaire permanent (comptes 610 et 618)

RUBRIQUES	:	PROPOSITIONS DU SERVICE GESTIONNAIRE
Administrateur et personnel administratif)	:	
Machinistes et électriciens)	:	
Concierges et personnel d'entretien)	:	1.976.000,00
Atelier de décors (:	
	:	

B - Personnel contractuel et vacataire (comptes 611 et 618)

a) Directeur artistique	:	62.545,00
b) Metteurs en scène - régisseurs - artistes de la troupe .	:	511.104,00
c) Chef d'orchestre - Répétiteurs - musiciens	:	1.052.870,00
d) Choristes - souffleuse	:	639.809,00
e) Accessoiriste - atelier de couture	:	116.725,00
f) Ballet	:	473.455,00
g) Contrôleur général - Buralistes - Coursier	:	108.224,00
h) Personnel à la vacation	:	175.393,00
	:	-----
	:	3.140.125,00
	:	

PREVISIONS DE DEPENSES

II - Dépenses de matériel

A - Section de fonctionnement

1^{er} S/Chapitre 945 - article 250 - intitulé "LYRIQUE"

RUBRIQUES	PROPOSITIONS DU SERVICE GESTIONNAIRE
600 Produits pharmaceutiques et d'hygiène	100,00
605 Produits d'entretien ménager	8.000,00
608 Fournitures de bureau	8.400,00
609 Autres fournitures (achats de tissus - fournitures de cordonnerie - chaussons, etc...)	105.000,00
* 611 Personnel temporaire (artistes en représentation et enfants) - Cachets -	638.000,00
* 618 Personnel temporaire - Charges sociales -	249.890,00
625 Taxe sur les spectacles ou T.V.A. -	50.000,00
630 - 4 Locations de matériel, outillage et mobilier (matériel d'orchestre - perruques - instruments de musique - décors-costumes - locations diverses)	245.000,00
* 631 - 4 Entretien du matériel outillage et mobilier	25.000,00
* 633 Acquisition de petit matériel outillage et mobilier ...	10.000,00
638 Primes d'assurances	127.000,00
* 639 Autres services extérieurs (nettoyage de costumes, etc) ..	2.000,00
640 - 5 Cotisations municipales (R.T.L.M.F. etc...)	200,00

* Voir commentaires page 11

641	Remboursement de frais à d'autres collectivités (services de surveillance, de sécurité - redevance pour travailleurs étrangers)	:	14.000,00
657	Subventions (Syndicat de la Presse Régionale du Nord)	:	1.500,00
*	658-9	Autres versements sur recettes	200.000,00
	661-1	Frais de transport du personnel	129.850,00
	661-7	Fret et transports administratifs	52.000,00
*	662-0	Frais d'impression (billetterie - imprimés divers)	5.000,00
*	662-9	Autres prestations de service (Publicité - achats de maquettes de décors et costumes)	180.000,00
	663-0	Abonnements	900,00
	663-1	Bibliothèque administrative et documentation générale ...	100,00
	664-0	Affranchissement	500,00
	664-3	Redevances et taxes téléphoniques	13.000,00

			2.065.440,00
			=====

* Voir commentaires en page 11

PREVISIONS DE DEPENSES (suite)

II - Dépenses de matériel

A - Section de fonctionnement

2° - S/Chapitre 945 - article 251 - Intitulé "Tournées - Récitals - Comédies"

RUBRIQUES	PROPOSITIONS DU SERVICE GESTIONNAIRE
625 Taxe sur les spectacles ou T.V.A.	50.000,00
630- 4 Location de matériel, outillage et mobilier	5.000,00
641 Remboursement de frais à d'autres collectivités (services de surveillance, de sécurité)	5.000,00
658- 9 Autres versements sur recettes (droits d'auteurs, privilèges d'éditeurs, droits de mise en scène, part des recettes revenant aux organisateurs)	600.000,00
662- 9 Autres prestations de service (Presse, affichage) ...	40.000,00
	<hr/> 700.000,00 <hr/>

2^o Sous-chapitre 932.21 - Bâtiments communaux --

Section de fonctionnement

RUBRIQUES		PROPOSITIONS DU SERVICE GESTIONNAIRE
604	Combustible	25.500,00
609	Autres fournitures	13.200,00
631 -2	Entretien des bâtiments	58.600,00
631 -4	Entretien de matériel - outillage - mobilier.....	8.100,00
632 -2	Exploitation des installations thermiques et mécaniques	98.000,00
634 -0	Electricité - éclairage des bâtiments	53.000,00
634 -1	Eau	12.000,00
634 -2	Gaz	3.800,00
	<u>Atelier de décors</u>	
609	Autres fournitures	80.000,00
633	Acquisition de petit matériel	1.500,00
		<hr/>
		353.700,00
		<hr/> <hr/>

B - Section d'investissement

RUBRIQUES	PROPOSITIONS DU SERVICE GESTIONNAIRE
<u>Chapitre 903.64 - article 214</u>	
Matériel et mobilier de bureau - instruments de musique	
Matériel et outillage divers.	25.000,00

RECAPITULATION DES PREVISIONS DE RECETTES ET DE DEPENSES

	Prévisions faites	Prévisions faites	Différence	
	pour 1970	pour 1971	en +	en -
I - RECETTES -				
1°) Produit de l'exploitation :				
a) S/Chap 945/250 lyrique	1.841.100,00	1.268.100,00	219.000,00	
b) S/Chap 945/251 Tournées - Récitals - Comédies		792.000,00		
2°) Subvention de l'Etat	70.000,00	100.000,00	30.000,00	
3°) Subvention du Département	10.000,00	10.000,00	-	
4°) Recouvrements				
a) Traitements - salaires	15.000,00	8.000,00		5.000,00
b) Charges sociales		2.000,00		
	1.936.100,00	2.180.100,00	249.000,00	5.000,00
			Différence en + : 244.000,00	
II - DEPENSES -				
1°) Personnel titulaire permanent	1.803.254,00	1.976.000,00	172.746,00	
* 2°) Personnel contractuel et vacataire (remplace personnel temporaire)	3.758.467,00	3.140.125,00		618.342,00
* 3°) Dépenses de fonctionnement				
a) S/Chapitre 945/250 "LYRIQUE"	1.678.950,00	2.065.440,00	1.086.490,00	
b) S/Chapitre 945/251 "Tournées - Récitals - comédies"		700.000,00		
c) Bâtiments communaux	257.805,00	353.700,00	95.895,00	
4°) Dépenses d'investissement	35.000,00	25.000,00		10.000,00
TOTAL DES DEPENSES :	7.533.476,00	8.260.265,00	1.355.131,00	629.342,00
EXCEDENT PREVISIONNEL DE DEPENSES :	5.597.376,00	6.080.165,00	Différence en + : 726.789,00	
			Différence en augmentation : 482.789,00	

* Voir commentaires page 11.

COMMENTAIRES

La présentation de ce document a revêtu une forme nouvelle dans l'impossibilité où nous étions de l'établir sous la forme comparative compte par compte comme les autres années.

En effet, dans un souci d'interprétation plus précise de l'instruction M 12 (plan comptable) les services financiers et de la Trésorerie principale nous ont imposé une répartition nouvelle des différents crédits tant en recettes qu'en dépenses.

La comparaison possible a été faite à la page récapitulative. (page 10)

Compte 611 - Cette dépense était auparavant imputée au chapitre 931.1 (Personnel permanent) compte 610. Sur instructions de la Trésorerie principale, l'imputation doit se faire désormais sur le chapitre 945.250.

Compte 618 - L'inscription qui y est faite est le corollaire du compte 611 en matière de charges sociales.

Compte 631-4 - Mesure de rajustement basée sur les dépenses constatées.

Compte 633 - Dotation ramenée aux nécessités constatées.

Compte 639 - Le compte a été réduit pour répondre à de nouvelles dispositions relatives à l'interprétation de l'instruction M 12 - La dépense relative au nettoyage des abords des théâtres sera désormais prise en charge par les services d'architecture.

Compte 658-9 - Ce compte a été ramené à 200.000 Frs pour répondre aux dépenses imputées antérieurement au compte 629 supprimé. Le compte 658-9 s/chapitre 945.250 est réservé aux spectacles lyriques exclusivement.

Compte 661-1 - La dotation de 4.500 Frs a été portée à 129.850 Frs pour permettre le paiement des défraiements voyages et bagages des artistes en représentation et de ceux des masses.

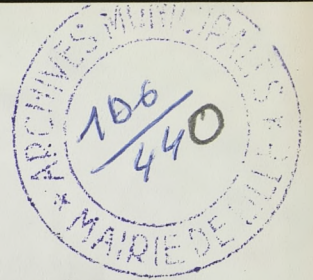
Compte 662-0 - La dotation a été augmentée pour répondre à des achats importants de billetterie ainsi que d'imprimés divers.

Compte 662-9 - L'augmentation prévue doit permettre notamment la confection de maquettes pour les décors et costumes se rapportant à des créations.

- Dépenses de personnel contractuel et vacataire.

La prévision pour 1971 a été réduite de 1.013.240,00 qui représentent le montant des cachets et charges sociales ainsi que des défraiements et bagages des artistes en représentation et des masses repris au sous-chapitre 945-251 "Fonctionnement".

COMMISSION DES THEATRES



Procès-verbal de la réunion exceptionnelle du 1er février 1971

La Commission des Théâtres s'est réunie exceptionnellement le lundi 1er février 1971 à 17 heures 15 dans la salle de réunion du Cabinet des Adjointes, sous la présidence de Maître Rombaut, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

- Mme Lempereur, Adjoint au Maire
- M. Frison, Adjoint au Maire
- M. le Bâtonnier Lévy, Adjoint au Maire
- M. le Docteur Defaux, Conseiller Municipal
- M. Miglos, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

- M. Blanchard, Conseiller Municipal
- M. Richoux, Secrétaire général empêché

Assistaient également à la réunion :

- Melle Inglobert, Secrétaire général adjoint
- M. Bacquart, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives
- M. Régibo, Administrateur des Théâtres municipaux
- M. Vanderdonck, Directeur artistique des Théâtres municipaux.

Secrétaire de séance :

- M. Saint-Pol, Rédacteur et régisseur-comptable des Théâtres municipaux.

*

*** **

Le Président ouvre la séance à 17 heures 15 et rend hommage à la mémoire de M. Astié, Conseiller municipal, membre de la Commission des Théâtres, décédé tout récemment.

Il fait alors part aux Commissaires du motif particulier qui les réunit : il s'agit d'un projet de revalorisation des salaires du personnel saisonnier dans son ensemble.

Maître Rombaut rappelle les revendications répétées des musiciens et la position arrêtée par la Commission, le 24 novembre 1970. Il expose ensuite comment cette catégorie de personnel a délégué auprès de M. le Maire ses représentants syndicaux, la mission confiée par M. le Maire à M. Allard, Adjoint aux personnels, lors des trois réunions de travail avec les représentants des musiciens, qui se sont tenues les 21, 25 et 27 janvier, ainsi que la ferme volonté de M. le Maire de voir aboutir le problème en cause à une solution rapide.

Les musiciens, ayant fait état d'une assimilation de leur situation avec celle de leurs homologues de Toulouse et les renseignements connus ayant permis de situer la position de cette ville dans l'ensemble des grandes villes de France en matière de salaires du personnel de Théâtre, c'est à Toulouse et auprès des autres villes que furent pris les renseignements qui ont permis de procéder à un travail d'approche pour fixer la valeur des augmentations à prévoir, non seulement pour l'orchestre mais également pour les artistes des chœurs et du ballet.

Les indices et traitements servis à Toulouse furent rapprochés de ceux appliqués dans nos Théâtres et ces comparaisons furent présentées par Maître Rombaut et M. Allard au Conseil d'Administration du 1er février.

Cette Assemblée accueillit favorablement le projet de revalorisation qui lui était soumis, mais de plus exprima le souhait que le problème du personnel saisonnier contractuel et vacataire soit étudié dans son ensemble.

C'est donc la revalorisation de tout le personnel des théâtres, contractuel et vacataire, qu'il est question de fixer aujourd'hui. Après avis de la Commission des théâtres, le projet chiffré sera établi pour être soumis à la Commission des Finances du 3 Février et ensuite au Conseil Municipal le 26 Février prochain.

M. FRISON exprime sa désapprobation de la façon dont les choses ont été conduites. Le fait de donner satisfaction aux revendications en copiant aujourd'hui Toulouse est mauvais, dit-il, en ce que, plus tard, les mêmes catégories de personnel viendront nous dire de prendre Marseille en exemple parce que plus avantageuse.

Le Président répond que Toulouse a été prise en référence parce que l'enquête faite dans les autres grandes villes de France a permis de situer Toulouse dans une moyenne raisonnable et répondant aux vœux des musiciens. Il n'y a pas vraiment copie mais plutôt harmonisation dans le cadre des autres villes interrogées. - En conclusion, la Commission donne son accord sur le projet qui lui est présenté concernant l'orchestre, les chœurs et le ballet, suivant tableau ci-dessous :

Dénomination	LILLE	Indices nouveaux majorés	TOULOUSE	Indices nouveaux majorés
Musiciens	1ère Cat	Ind. 284	1ère Cat	Ind. 330
	2ème Cat	Ind. 274	2ème Cat	Ind. 319
	3ème Cat	Ind. 266	3ème Cat	Ind. 309
Pianistes				
Répétitrices		Ind. 266		Ind. 309
Régisseur d'orchestre		Ind. 266		Ind. 309
Chœurs		Indices 207 et 212		Ind. 227
Ballet	Grand sujet & danseur boy	Ind. 207	Grand sujet	Ind. 213
	Grand sujet fille	Ind. 196	Petit sujet	Ind. 210
	Quadrille	Ind. 189	Choryphée	Ind. 204
	Stagiaires	Ind. 131	Quadrille	Ind. 197
			Stagiaires	Ind. 147

Par ailleurs, un autre travail de recherche et de comparaison avait été entrepris en dernière heure concernant la situation des autres personnels contractuels et vacataires.

Les conditions de travail et de rémunérations de ces personnels étant difficilement comparables à partir des renseignements obtenus, la Commission propose de modifier les traitements servis aux intéressés en leur appliquant un coefficient d'augmentation égal à la moyenne de celui dont bénéficieraient les artistes des chœurs et le corps de ballet soit environ 78 %

En outre, s'agissant des avantages sociaux à accorder au personnel saisonnier payé mensuellement, la Commission estime équitable d'assimiler ce personnel aux agents auxiliaires de la Ville, affiliés au régime général de la sécurité sociale.

Rapport à soumettre au Conseil Municipal après avis de la Commission des Finances.

Séance levée à 18 heures 10.

le Directeur des Affaires scolaires
culturelles et sportives,

J. BACQUART

Le Président,

G. ROMBAUT

le Secrétaire de séance,

M. SAINT-POL